

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

ÉDUCATION

Vers la grève

RENTREE 2009

Opération vérité

DOSSIER

**Le remplacement :
grandeur et misères**

REVALO : PROVOCATION

Valeurs mutualistes, esprit gagnant !



Serenc Communication - Photo Getty Images

Sens de l'écoute, recherche du meilleur rapport qualité prix possible... Les valeurs mutualistes de la GMF l'incitent à innover au quotidien, à la plus grande satisfaction de ses sociétaires.

Certains assureurs œuvrent à placer des contrats auprès de leurs clients. D'autres préfèrent placer ces derniers au centre de leurs préoccupations. C'est le cas de la GMF : l'attention constante portée aux sociétaires, dans le respect des valeurs mutualistes qui animent l'entreprise au quotidien, lui permet de se distinguer

Patrice Forget, Directeur Général de la GMF

« Ne jamais permettre qu'un sociétaire se retrouve dans une situation difficile »

« A la GMF, nous créons des assurances les moins chères possibles. Mais pas question de sacrifier des garanties qui, à nos yeux, sont essentielles ! Pour cette raison, nous ne proposons aucun contrat sans assistance. L'assurance corporelle du conducteur, indispensable si ce dernier est responsable d'un accident, est aussi automatiquement incluse dans l'assurance auto, de même que l'assistance psychologique. Tous ces choix découlent d'une véritable logique de service et de conseil ».

par des innovations remarquables. Ainsi a-t-elle été la première à proposer l'assistance 0 km dans les années 80, l'assistance psychologique, la déclaration des sinistres par téléphone, et via Internet tout récemment... Des produits et services innovants vite copiés par le marché.

JUSTE PRIX ET SOLIDARITÉ

Cette conception moderne du mutualisme est plus que jamais en phase avec les préoccupations actuelles des assurés. Le coup de pouce donné aux jeunes fonctionnaires de moins de 30 ans en est un exemple. Outre l'absence de surprime pour conducteur novice,

ils bénéficient en effet d'une réduction de 25% sur leur première année de cotisation, et ce pour tous les contrats d'assurance. Autre valeur qui perdure concrètement, la solidarité : quelques centimes d'euros sont systématiquement prélevés sur chaque contrat d'assurance afin d'alimenter un fonds spécial, GMF Solidarité, qui vient en aide aux personnes dans une situation particulièrement difficile. Par ailleurs, au sein de chaque agence GMF, un chargé de mission médiateur membre de l'Association Nationale des Sociétaires, représente les sociétaires.

Si la compétitivité des tarifs demeure la motivation essentielle des nouveaux assurés, à la GMF le mutualisme est bien ce qui les fait rester. Un chiffre le prouve : 97% des sociétaires sont satisfaits des services de leur mutuelle.

L'UNION FAIT LA FORCE

Les mutuelles d'assurances sont nées à l'initiative de groupes socio-professionnels désireux de couvrir leurs risques à moindres frais. Dans les années 30, alors que l'automobile se généralise peu à peu, leur vocation est notamment de rendre accessible l'assurance auto à une population d'automobilistes modestes. Le principe est clair : la mutuelle ne rémunère ni courtier, ni actionnaire ; le sociétaire ne paie que ce qu'il achète. Une réalité qui conserve tout son sens aujourd'hui.





34 Fenêtre sur Médecine scolaire

21

Dossier
Le remplacement :
grandeur et misères

44

Entretien avec
Michel Onfray



Édito

Le budget 2010 présenté au Conseil des ministres mercredi 30 septembre donne la tonalité de la politique gouvernementale mise en musique à tous les niveaux.

Ménages et salariés sont les cibles privilégiées des mesures gouvernementales à travers une politique fiscale qui organise des baisses d'impôts sans précédent pour les entreprises, crée de nouvelles taxes, supportées essentiellement par les salariés (taxe carbone), prive l'État de moyens d'action en réduisant les recettes (maintien du bouclier fiscal, suppression de la taxe professionnelle ...), réduit les services publics.

Comble du cynisme, la proposition a été faite d'imposer les indemnités d'accident du travail ; ainsi, un salarié déjà victime d'un accident souvent provoqué par des conditions de travail et de sécurité indigentes, pénalisé financièrement, subirait la double peine !

Si l'on ajoute à cela la hausse du forfait hospitalier, le déremboursement partiel de certains médicaments, on mesure la cohérence des orientations politiques. Salariés, retraités, chômeurs et précaires, vous coûte trop cher ! Il faut diminuer encore le coût du travail, laisser encore plus libre cours à la concurrence au détriment des solidarités, appauvrir les services publics et privatiser.

À cet égard, la proposition de loi du sénateur J.-C. Carle réactivant la question du paiement du forfait communal

par les maires
aux écoles
privées est de
la même
veine !



Frédérique Rolet
cosécétaire générale

Sommaire

Revue de presse 4

30 jours 5

Courrier 6

Débat/opinion 8

• Autour de la taxe carbone

Actualité 10

- Vers la grève
- Opération vérité
- Revalorisation
- Espaces numériques de travail
- Orientation
- Avenir du syndicalisme

Éco/social 18

- Indicateurs internationaux
- France Telecom

Droits et libertés 20

- Contre la peine de mort

Dossier 21

- Le remplacement : grandeur et misères

Métier 28

- Où va le CNED ?
- Salon d'Ivry
- Livret de compétences
- Enquête brevet

Portrait 30

- Henri Karayan

Catégories 32

- Évaluation
- Congé longue maladie

Fenêtre sur 34

- Médecine scolaire

International 36

- L'Europe de l'éducation en luttés
- Tunisie
- Chili

Culture 38

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien 44

- Michel Onfray

Quelle société voulons-nous ?

Le Monde
Dossiers et Documents Sept. 2009

SAMOTRACE RÉVÈLE L'AMPLEUR DE LA DÉTRESSE DES SALARIÉS

Le mal-être des salariés est une réalité très répandue dans certains secteurs économiques. Environ un tiers des hommes employés dans l'hôtellerie ou la restauration disent ressentir une détresse psychique. Les femmes, elles, éprouvent le plus souvent ce type de difficulté dans les entreprises qui produisent ou qui distribuent de l'eau, du gaz ou de l'électricité (45 %). Trois autres secteurs concentrent une proportion élevée de travailleurs en situation de souffrance : les activités financières, l'administration publique et les services collectifs, sociaux et de personnels. Dévoilés par la revue *Santé et travail* de janvier 2009, ces constats sont extraits d'un programme de recherche inédit, appelé Samotrace. [...]

L'ÉCRIVAIN 1^{er} septembre 2009

LES MAUVAISES STATISTIQUES DE SARKOZY

« Éradiquer la délinquance », nettoyer les cités « au Kärcher », pratiquer la « tolérance zéro » à l'égard des « voyous » et développer la « culture du résultat » dans la police : force est de constater que ces mots d'ordre de Nicolas Sarkozy à son arrivée au ministère de l'Intérieur en 2002, n'ont pas abouti. Si les « atteintes aux biens » - vols en tous genres - qui représentent les trois-quarts des infractions enregistrées en France ont en effet chuté de 22,2 % en cinq ans (2002-2008) et « sont descendues à un niveau historiquement bas », selon Brice Hortefaux, cette tendance a atteint « visiblement un palier ». Nicolas Sarkozy imputait ce recul notable des vols à l'efficacité de ses services, mais des spécialistes de la délinquance comme Sébastien Roché, chercheur au CNRS, l'attribuent aux « efforts des industriels pour protéger les produits, qu'il s'agisse de voitures, de téléphones mobiles ou de cartes de crédit ». Ainsi, les systèmes d'alarme des véhicules ont fait diminuer les vols d'automobiles de 43 % en cinq ans. [...]

La Tribune 9 septembre 2009

L'éducation en manque de ressources, selon l'OCDE

Investir dans l'économie de la connaissance pour sortir de la crise. Le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, l'a rappelé hier à l'occasion de la publication de son rapport annuel sur l'éducation (« *Regards sur l'éducation 2009* »), « *les investissements dans le capital humain contribueront à la reprise* ». Encore faut-il que « les établissements soient en mesure de répondre à cette demande ». Or, en la matière, la France ne fait pas figure de première de la classe. Alors que les 30 pays de l'OCDE consacrent en moyenne 6,1 % de leur PIB à l'éducation (du primaire au supérieur), la France pointe au 11^e rang avec 5,9 %. Pis, la part de l'éducation dans les dépenses publiques totales a régressé, passant de 11,5 % en 1995 à 10,6 % en 2006, contre 13,3 % en moyenne dans l'OCDE. Entre 2000 et 2006, la variation des dépenses par élève et étudiant ne dépasse pas les 5 %. Elle est même limitée à 1 % hors supérieur. En 2006, la France investissait en moyenne 92 439 dollars (63 866 euros) par élève dans le primaire et le secondaire, contre 93 775 dollars (64 789 euros) pour la moyenne OCDE ; l'écart se creuse dans le supérieur avec 46 504 dollars par étudiant (32 130 euros) contre une moyenne de 50 547 dollars (34 923 euros). Dans l'Éducation nationale, contrainte budgétairement (50 000 suppressions de postes en cinq ans), la question se pose de savoir comment faire mieux en dépensant moins. « *Les pays qui réussissent comme la Finlande ne sont pas nécessairement ceux où le salaire des enseignants et les rythmes scolaires sont les plus élevés* », relève Éric Charbonnier, de l'OCDE. Selon lui, si « *les mesures Darcos vont dans le bon sens budgétairement* », elles impliquent notamment des journées plus chargées. [...]

LE FIGARO 31 août 2009

CARTE SCOLAIRE : HAUSSE DES DEMANDES DE DÉROGATION

Le nombre de familles ayant demandé pour la rentrée des dérogations pour l'inscription de leur enfant au collège et au lycée a connu une « *légère hausse* » par rapport à l'an dernier, selon le directeur général de l'Enseignement scolaire, Jean-Louis Nembrini. Quelque 47 500 demandes de dérogations ont ainsi été enregistrées en 2009 pour les élèves entrant en classe de Sixième, contre près de 45 500 en 2008. Pour les entrées en classe de Seconde, quelque 38 500 demandes ont été déposées, contre 37 000 l'an dernier. « *Le taux de satisfaction des demandes est globalement élevé et montre que le dispositif a bien fonctionné* », a-t-il par ailleurs assuré. [...]

Le Monde 27 août 2009

UNE RENTRÉE TOUJOURS PLUS CHÈRE POUR LES ÉTUDIANTS

Le coût de la rentrée universitaire s'annonce en hausse, de l'ordre de 3 % à 3,2 %, selon les indicateurs publiés séparément mardi 25 août par deux organisations étudiantes, la FAGE et l'UNEF. « *Alors qu'au début de l'été, on pensait voir le coût de la rentrée baisser ou se stabiliser en raison de la crise, il n'en est rien* », déplore la FAGE. Les disparités s'accroissent entre Paris et la province, assure l'organisation. Le budget pour le mois de la rentrée (qui s'alourdit des frais d'inscription et d'installation) atteindrait 3 054,36 euros pour un étudiant parisien et 2 472,63 euros pour un étudiant de province. Sans surprise, le logement est le principal responsable de cette hausse. Les coûts inhérents à ce poste continuent d'augmenter, principalement en région parisienne, et se loger représente près de 50 % du budget de la rentrée étudiante. L'UNEF chiffre l'augmentation du loyer à Paris à 8,3 %. Le manque crucial de logement étudiant, notamment en Île-de-France, expliquerait cette hausse. [...]

Le dessin du mois



Siné Hebdo, 26 août 2009



© AFP / John McDougall

Allemagne année zéro

En pleine crise financière, en pleine débâcle économique, alors que le chômage atteint des niveaux alarmants et que la dette explose, l'Allemagne a choisi de reconduire Angela Merkel à la chancellerie. Mieux encore (ou pire, cela dépend du point de vue...), elle accorde à la chef de file de la démocratie chrétienne, ancienne protégée d'Helmut Kohl, une coalition de droite avec le parti libéral, alors que le libéralisme prend l'eau de toutes parts. Paradoxe qui se retrouve dans nombreux pays européens où les gauches peinent à traduire dans les urnes leurs critiques du système capitaliste. La social-démocratie allemande, alliée à la droite dans une « grande coalition » depuis quatre années, annonce sa volonté de tirer des leçons de cette cuisante défaite. Le SPD obtient en effet le score le plus bas de l'après-guerre (22,9 % des voix contre 34,2 en 2005) et devrait tirer profit de sa cure d'opposition. Reste que la question des alliances, qu'il s'agisse des Verts (10,7 %) ou de son rival à gauche, « Die Linke » (12 %) d'Oskar Lafontaine, suscite d'ores et déjà de nombreux débats internes.

- 25 août** **Légende de l'Ouest.** Décès du sénateur Ted Kennedy, frère de JFK et soutien du Président Obama
- 30 août** **Suffrage universel.** Le fils d'Omar Bongo, Ali, remporte une victoire contestée à l'élection présidentielle du Gabon
- 9 sept.** **L'essentiel, c'est la santé.** Barack Obama reprend l'initiative et défend sa réforme du système de santé américain devant le Congrès
- 10 sept.** **À flots.** Les producteurs de lait lancent une grève européenne pour protester contre la dérégulation des marchés et l'effondrement des prix
- 10 sept.** **Humour noir.** La révélation sur Internet d'une « blague » à connotation raciste de B. Hortefoux déclenche une vive polémique
- 14 sept.** **Hypnose.** Une disposition votée par le Parlement interdisant de dissoudre une secte condamnée pour escroquerie empêche la dissolution de l'Église de scientologie

- 15 sept.** **Fin de droits.** Le gouvernement décide de supprimer le poste de défenseur des enfants
- 19 sept.** **Liberté chérie.** L'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) exige de Silvio Berlusconi qu'il retire ses plaintes contre plusieurs journaux italiens et européens
- 20 sept.** **Fraudes.** Le Président américain estime que le déroulement des élections présidentielles en Afghanistan pose « de graves questions »
- 20 sept.** **Sauvetage en mère.** Xavier Darcos annonce que les avantages de retraite des mères de famille seront sauvegardés, en dépit d'un arrêt de la Cour de cassation
- 21 sept.** **La haine.** Ouverture du procès de l'affaire Clearstream
- 22 sept.** **Principe de précaution.** Journée nationale de mobilisation contre la privatisation de La Poste
- 22 sept.** **Droite plurielle.** Éric Besson fait évacuer la « jungle » de Calais
- 22 sept.** **Dégel.** Sommet Abbas-Netanyahou-Obama à New York, malgré l'absence d'accord sur le gel de la colonisation israélienne
- 23 sept.** **Justice sociale.** Le forfait hospitalier augmenterait finalement de 12,5 %, passant de 16 à 18 euros
- 24 sept.** **Cause toujours.** Le Sommet du G20 s'ouvre à Pittsburgh : le plafonnement des bonus des banquiers n'est pas à l'ordre du jour
- 27 sept.** **À droite.** Les élections législatives en Allemagne se soldent par la reconduite à la chancellerie d'Angela Merkel

BILLET D'HUMEUR

Trois petits buzz et puis s'en vont

Chaque rentrée nous apporte sa moisson d'ouvrages pamphlétaires contre l'école publique. Dans ces livres généralement fondés sur rien, le sport national consiste à stigmatiser invariablement tous les « coupables » du « naufrage » de notre système éducatif : personnels « lamentables », élèves « nuls », parents « démissionnaires », tout le monde a droit à son paquet, à l'exception bien sûr des auteurs eux-mêmes, qui ont « tout compris », qui « savent » ce qu'il faut faire

pour nous « sortir du marasme » mais qui se gardent bien de nous le dire. Au-delà de l'appât du gain, on peut se demander pour qui roulent vraiment les producteurs de ces discours, prétendument « pragmatiques » et « apolitiques ». On peut aussi préférer partir aux champignons plutôt que de s'imposer la lecture de ces marronniers indigestes. Après tout, on a encore de très beaux week-ends devant nous et les forêts en automne sont magnifiques.

Valérie Sultan



Publicité

Aux responsables de mon syndicat

J.-C. (Montpellier)

Je vous écris car je suis extrêmement offusquée par la publicité que j'ai reçue, avec L'US du 19 septembre, émanant de France Abonnements. Je suis de gauche, de la « vraie » gauche, et je ne retrouve dans la sélection des journaux et revues proposée, aucun de ceux auxquels je suis abonnée. En revanche, L'Express, Le Point, Le Figaro-magazine, L'Expansion, Valeurs actuelles y sont en bonne place. Certes, comme alibi (douteux) on trouve Le Monde, Le Nouvel observateur et Marianne... mais on ne peut pas les soupçonner, certes de propager des idées révolutionnaires. Les enseignants qui ne savent que

faire de tout l'argent qu'ils gagnent, ont effectivement bien besoin, afin d'optimiser leurs placements, des conseils d'Investir, Le Journal des finances, Mieux vivre votre argent. Quant aux revues « féminines » proposées - Atmosphères, Elle, Glamour, Marie-Claire, Modes et Travaux, Jalouse (!), Nous deux (!), Vogue - j'ai quelques difficultés à y retrouver l'image et les préoccupations des militantes syndicalistes de la FSU. Par ailleurs, comme il faut se soucier de la formation idéologique des petites filles ou adolescentes, on pourra toujours pour cela leur proposer Les P'tites princesses, Les P'tites sorcières, Jeune et jolie, Muteen. [...]

France Télécom

Beaucoup de choses à en apprendre

D. R. (Reims)

Une entreprise à forte idéologie de service public devenue en moins de dix ans l'archétype du management libéral. L'humain matériau pour les gestionnaires, la déshumanisation, les prescriptions irréalisables, les objectifs impossibles, l'individu renvoyé à sa responsabilité et à sa culpabilité, surveillé par une batterie d'indicateurs, les valeurs et le sens du travail bafoués, des psys comme réponse pour ne pas remettre en cause l'organisation du travail. Attention, cela arrive dans l'Éducation nationale.

NANOTECHNOLOGIES : LE DÉBAT EST OUVERT

La Commission nationale du débat public sur les nanotechnologies, enjeu majeur des prochaines décennies, va commencer son cycle de réunions publiques, ouvertes à tous, le 15 octobre 2009 à Strasbourg. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro avec son président, Jean Bergougnot. Site de la Commission : www.debatpublic-nano.org/

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

CAMÉLÉON L'ARTISTE D'AHOUSSOUKRO CONTES BAULÉ DE CÔTE D'IVOIRE

Alexis Allah, né en Côte d'Ivoire, est professeur de Lettres en Auvergne. Après son dernier roman L'œil du Marigot, primé par l'Académie Internationale de Lutèce, l'auteur nous offre les contes baoulé, patrimoine de son enfance africaine.



Affoué l'orpheline épousera-t-elle l'héritier du royaume ? Comment le crabe a-t-il perdu sa tête ? Qui réussira à faire sortir Boliba-le-chevreau du puits sacré ? Kôlou échappera-t-il à la terrible jalousie de sa marâtre ? Pourquoi le singe a-t-il le visage aplati ? Comment Caméléon perdra-t-il l'art de conter ?

Ouvrez vite ce livre de contes baoulé et vous y découvrirez des réponses pleines de sagesse, d'humour et de poésie. Alexis Allah est également l'auteur de L'enfant palmier et de La nuit des Cauris.

Même Darwin évolue



© C. Eurling / Getty Images

2009 marque l'anniversaire de la naissance de Charles Darwin. Déjà célébré à travers une multitude d'ouvrages et d'expositions, il a provoqué la création de blogs consacrés à l'auteur de « L'origine des espèces » et la mise en valeur de ceux traitant de l'évolution et, plus largement, des sciences.



Le C@fé des Sciences - <http://cafe.enroweb.com/>

S'il est toujours un peu convenu d'utiliser l'expression « communauté scientifique », sur Internet, elle prend tout son sens. Le site C@fé des Sciences relaie les messages de plus d'une vingtaine de blogs scientifiques français et explique la démarche de ses « membres ».

« Le blog est (...) une fenêtre sur la science, permettant de court-circuiter les barrières entre public et recherche, et surtout d'entamer un échange. »



Chroniques darwiniennes
<http://bibliobs.nouvelobs.com/blog/darwin-0>

Michel de Pracontal, chroniqueur au Nouvel Observateur, transforme le blog scientifique en feuilleton historique et explore à travers les écrits du génie consacré (et à reculons) sa vie, sa carrière et ses résonances actuelles.

« J'espère que vous excuserez la liberté que je prends à vous adresser cette lettre. Auriez-vous la bonté de m'informer si vous avez pu indiquer l'espèce des Orchidées desquels les Abeilles avaient déplacé le pollen? [...] »

– Lettre de Darwin écrite en français, avec les fautes d'origine.



The Missing Cluster - <http://missingcluster.wordpress.com/>

La recherche sur l'évolution est toujours en marche. Ferdinand Marletaz, en préparation de thèse, fait le point sur la situation en France et montre le décalage qui existe entre le discours du Président sur la Recherche et la réalité.

« (...) Je prêche pour ma paroisse en évoquant le rang dans le classement mondial d'un domaine souffrant d'un sous-financement chronique, la biologie de l'évolution. »



2009 : Année Darwin - <http://darwin2009.blog.lemonde.fr/>

Afin d'illustrer les limites (abyssales) du concept de l'« Intelligent Design » lancé par les créationnistes, un message de ce blog traduit la liste de dix errements évolutifs publiée par le magazine Wired et la complète d'exemples inédits.

« La naissance de la girafe. Maman girafe donne naissance bien debout sur ses quatre pattes, bébé girafe commence donc son existence par une chute d'un mètre cinquante. Crac ! »



Institut Charles Darwin International
<http://www.darwinisme.org/>

Une exception dans cette liste, le site (et non le blog) de l'Institut Charles Darwin International présente ses missions de promotion « des recherches originales en matière de biologie de l'évolution ».

Patrick Tort, son créateur, avait été l'un des intervenants du colloque organisé par le SNES sur « la remise en cause et l'instrumentalisation de la théorie Darwinienne de l'évolution », dont vous trouvez tous les actes à l'adresse suivante : <http://www.snes.edu/spip.php?article5571>



Tous les liens, adresses de blog, de cette page sont « cliquables » dans la version PDF sur notre site **SNES.EDU**

Rubrique réalisée par Jérôme Ferec

Exercer plus sereinement son métier

Responsabilité vis-à-vis des élèves, accident du travail, climat scolaire agressif, relations parfois conflictuelles avec les parents... Les profs et les personnels de l'éducation s'exposent tous les jours à des difficultés ou des risques qui peuvent fragiliser leur santé morale ou physique. Issus du même collège, Fanny et Antoine ont vécu des épisodes éprouvants dans le cadre de leurs fonctions. Leurs témoignages, quelques semaines après les faits, nous éclairent sur l'intérêt de la nouvelle couverture professionnelle, mise au point par la MAIF et l'Autonome de Solidarité.

---> Fanny,

JEUNE PROF DE MATHS

« Quelques jours après la rentrée, j'ai été prise à partie par des parents d'élèves qui mettaient en cause mes méthodes pédagogiques. Parce que j'avais osé demander à leur fils de me montrer ses devoirs, ils m'ont accusée de harcèlement ! Les provocations de l'élève sont alors devenues quasi-quotidiennes. L'enfant faisait courir de fausses rumeurs à mon sujet, s'en prenant à ma vie privée. J'étais tiraillée entre l'envie de me taire par crainte de nouvelles réactions et l'envie de porter plainte. Grâce à l'Offre Métiers de l'Éducation, un collègue de l'Autonome de Solidarité m'a proposé une solution à l'amiable pour éviter une action en justice. J'ai accepté, lui laissant le rôle de médiateur. Deux rencontres avec les parents ont finalement permis de nous expliquer. Ayant aussi bénéficié d'un soutien psychologique, j'assure de nouveau mes cours en toute sérénité. »

---> Antoine,

AGENT DE SERVICE

« Pendant mon service, en faisant une chute dans les escaliers, je me suis fracturé le tibia. Cela s'est produit juste à mon retour de vacances. Depuis, je suis toujours en arrêt de travail avec la jambe dans le plâtre. Je bénéficie heureusement d'une aide à domicile pour m'aider à gérer le quotidien, faire les courses et s'occuper des tâches ménagères. D'autres complications sont survenues qui retardent ma guérison et je ne suis pas sûr de pouvoir reprendre mes anciennes fonctions. Si je suis déclaré inapte professionnellement, je sais que l'Offre Métiers de l'Éducation me procure les meilleures garanties. En cas de reclassement, je suis assuré de percevoir des indemnités complémentaires aux prestations de l'État pour compenser les pertes de revenus. »

EN FRANCE, UNE SOIXANTAINÉ D'ENSEIGNANTS SERAIENT QUOTIDIENNEMENT VICTIMES D'ACTES DE VIOLENCE*. POUR LA PLUPART, IL S'AGIT D'INCIVILITÉS, AVEC UN NOMBRE CROISSANT D'AFFAIRES METTANT EN CAUSE LES PARENTS. DANS UNE SOCIÉTÉ QUI SE JUDICIARISE, L'ÉCOLE NE FAIT DÉSORMAIS PLUS FIGURE D'EXCEPTION.

* Source : dernier bilan de l'Observatoire national de la délinquance sur les collèges et lycées publics.



L'Offre Métiers de l'Éducation

Une réponse unique pour apporter une protection complète aux personnels de l'éducation

La défense des droits et responsabilités :

- protection juridique et prise en charge des frais pour toute intervention amiable ou judiciaire en faveur des personnes victimes ou mises en cause ;
- soutien psychologique et informations pratiques pour toute question ou toute difficulté liée à l'activité professionnelle.

Des solutions pratiques et financières en cas de dommages corporels résultant d'un accident du travail ou de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Un soutien immédiat par la proximité des interlocuteurs et un accompagnement adapté en toutes circonstances.

Qui peut souscrire ?

Tous les personnels de l'éducation (enseignement public ou privé laïque sans but lucratif), enseignants ou non-enseignants (CPE, proviseur, agent technique...).

Plus d'information sur :

www.maif.fr/offreeducation
www.autonome-solidarite.fr



LES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES font désormais l'objet d'un large consensus dans l'opinion publique et les milieux politiques. Le SNES participera activement aux assises nationales de l'éducation au développement durable à Caen du 27 au 29 octobre. Cependant l'annonce par le président de la République

Autour de la Pourquoi ? Mais surtout comment ?

À l'occasion du « Grenelle de l'environnement », la France a fait état d'une volonté nouvelle et forte en matière de lutte contre le changement climatique. Selon les termes du projet de loi dit « Grenelle 1 », il s'agit de rien moins que « diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050... pour les ramener... à un niveau inférieur à 140 millions de tonnes équivalent CO₂ ». D'où viennent ces fameuses émissions de gaz à effet de serre ? Principalement de la production de dioxyde de carbone et de méthane associé aux activités économiques les plus essentielles : l'énergie, le chauffage des logements, les transports et l'élevage bovin. Pourquoi faudrait-il en France contrôler ces émissions, qui, en s'accumulant dans l'atmosphère en grande quantité depuis les débuts de la révolution industrielle, sont responsables du changement climatique ? C'est que l'évolution de l'économie française depuis les années 1960 montre que certaines sources d'émissions progressent à un rythme inquiétant : le transport routier représentait ainsi à lui seul un tiers des émissions nationales en 2007, en augmentation de 490 % depuis 1960. Certes, la France a investi voilà trente ans dans le nucléaire, qui lui assure aujourd'hui une des croissances les moins intensives en carbone du monde. Mais cette « rente nucléaire » ne suffira pas pour atteindre les nouveaux objectifs écologiques : si de 1980 à 2007, les émissions françaises de CO₂ ont baissé de 30 %, elles ne se sont réduites que de 10 % de 1990 à 2007.

Pourquoi réduire ?

Mais pourquoi, au-delà du respect de nos engagements légaux (et européens), au fond, faut-il réduire nos émissions ? Au nom des contraintes économiques et de nos engagements démocratiques. La France doit amorcer au plus tôt sa transformation structurelle vers une croissance « décarbonée », une croissance « verte », qui, comme les autres métamorphoses de la croissance avant elle, est riche d'innovations et d'emplois. Mais c'est aussi au nom de la défense des plus vulnérables que le pays doit prendre une part plus active dans la lutte contre le changement climatique : la canicule de 2003 a tué plus de 14 000 personnes en France (70 000 en Europe) dont 90 % avaient plus de 65 ans. Même si cette canicule n'est pas directement imputable au changement climatique, celui-ci engendrera à coup sûr une multiplication des événements climatiques extrêmes, dont des épisodes prolongés de forte chaleur plus destructeurs encore.

Pourquoi taxer ?

Mais alors pourquoi introduire une nouvelle taxe ? Parce qu'il nous faut donner un prix au carbone afin que chacun réalise et intègre sa valeur réelle dans les actes de la vie quotidienne. La fiscalité est le moyen le plus adapté pour nous amener collectivement à reconnaître cette vérité scientifique : nous ne pouvons plus dépendre du carbone pour notre développement. En langage économique : il faut que l'État oriente les choix de production et de consommation pour inciter les agents, privés et publics, consommateurs, producteurs et administrations, à s'engager dans une croissance à « basse intensité en carbone ». Près de 40 % des émissions françaises, principalement



Eloi Laurent, économiste
au Centre de recherches
en économie
de Sciences Po (OFCE)
et chercheur invité
au Centre d'études européennes
d'Harvard

issues des secteurs énergétiques et industriels, sont déjà prises en compte dans le marché européen du carbone. Reste donc 60 % du problème, qui provient surtout de l'activité de chauffage et de transports de dizaines de millions de consommateurs. Parce que cette pollution est décentralisée, elle requiert un traitement décentralisé que permet justement la fiscalité.

Comment taxer ?

Reste néanmoins la question capitale, celle du « comment ? ». Comment, en premier lieu, faire en sorte que cette nouvelle fiscalité soit efficace écologiquement, c'est-à-dire qu'elle permette effectivement de réduire ces émissions diffuses de gaz à effet de serre ? Il convient pour ce faire de fixer un niveau initial d'imposition assez élevé (autour de 40 euros la tonne de CO₂) et surtout de se tenir ensuite à

La France doit amorcer au plus tôt sa transformation structurelle vers une croissance « décarbonée »

une trajectoire d'augmentation continue pour aboutir finalement à une transformation en profondeur des structures de l'économie. Mais comment faire pour que ce nouvel impôt soit équitable, sachant notamment que la part de l'énergie dans le budget des ménages est plus lourde pour les revenus les plus modestes ? Il faut prévoir des compensations, comme cela fut fait avec succès en Allemagne, en Suède ou au Danemark : équilibrer cette nouvelle taxe par la baisse d'autres prélèvements, le meilleur choix en la matière étant les cotisations sociales pour l'effet favorable que leur baisse peut avoir sur l'emploi. Si ces deux critères fondamentaux sont respectés dans la loi qui sera finalement votée, alors le débat parlementaire qui est sur le point de s'ouvrir aura fait œuvre utile. Sinon, la France aura manqué pour la troisième fois, après les échecs du début des années 1990 et 2000, la réforme de sa fiscalité environnementale.

Pédagogie

Dans un contexte social particulièrement difficile et dans le cadre d'un débat public souvent pollué par une démagogie insupportable, les responsables politiques ne parviendront à instituer une taxe carbone efficace et juste qu'à trois conditions, que les lectrices et lecteurs de ce journal connaissent mieux que personne : la pédagogie, la pédagogie et la pédagogie. ■



d'une « taxe carbone » fait débat. Quels en sont les enjeux ? Laurent Éloi (OFCE) et Geneviève Azam (Attac) ont bien voulu s'exprimer dans *L'US Mag*. Jacques Le Cacheux et Jean-Michel Harribey nous ont également adressé leur réflexion que vous lirez utilement sur notre site www.snes.edu

taxe carbone

Le mauvais film de la taxe carbone

La lutte contre les effets déjà présents du changement climatique et l'atténuation de sa dégradation, plus rapide que prévu selon les dernières publications du GIEC⁽¹⁾, nécessitent dès aujourd'hui des financements très importants. Tous les rapports du GIEC comme ceux de l'ONU insistent sur les inégalités face au changement climatique. Ce sont en effet les sociétés les plus pauvres et, globalement, les plus démunies qui sont et seront confrontés le plus durement aux conséquences de la destruction de l'équilibre des écosystèmes, alors que ce sont les sociétés industrialisées qui portent la responsabilité de l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère depuis un siècle et demi. Ce sont aussi les plus riches, qui, par leur consommation et par les phénomènes d'imitation induits, polluent le plus la planète. Aucune société n'est épargnée et la France est aussi exposée comme le montre le dernier rapport de l'Observatoire national des effets du changement climatique (ONERC)⁽²⁾, qui souligne en particulier les inégalités régionales et sociales face au changement climatique. Pour toutes ces raisons, le financement implique de nouvelles ressources publiques, au niveau national et international, et notamment une véritable fiscalité écologique.

Logiques de marché

Ce n'est pas le chemin pris par l'Union européenne et la France. L'Union européenne s'est engagée à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2020. Pour atteindre ces 20 %, ce sont des logiques de marché qui sont privilégiées : il faut donner un prix au carbone émis, ce signal-prix étant censé orienter les productions et consommations vers une économie à basse émission. Actuellement et depuis 2005, le prix de la tonne équivalent carbone est donné par le marché du carbone européen. Les plus grandes entreprises polluantes (qui représentent 38 % des émissions en France) ne doivent pas dépasser un certain plafond d'émission. Elles reçoivent de l'État, gratuitement, des quotas d'émission qu'elles peuvent revendre sur le marché du carbone où se retrouvent les entreprises en excédent de quotas ou en manque de quotas. Pour rappel, ce prix est passé de 30 euros la tonne équivalent carbone en 2005 à 0,10 euro fin 2006, il est remonté en 2007 suite à des replis de fonds spéculatifs sur les marchés du carbone et a baissé ensuite avec la récession. L'échec flagrant de ce mécanisme et les difficultés à atteindre les objectifs fixés, imposent que soient jugulées rapidement les autres principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, le transport et le résidentiel. Ainsi est née l'idée de la contribution climat-énergie, devenue taxe carbone avec l'exclusion de l'électricité du prélèvement.

Injuste

Cette taxe est conçue à « prélèvements constants » et donc à recettes constantes. Cela signifie qu'elle n'a pas pour but d'obtenir des financements publics qui permettraient d'engager un programme ambitieux de transports publics et un programme d'efficacité énergétique, notamment pour les logements sociaux, seule voie pour réduire significativement et durablement les émissions et réduire en même temps les inégalités sociales. Son caractère injuste réside là, bien plus que dans



Geneviève Azam,
économiste,
Conseil scientifique d'Attac

Son caractère injuste vient de la diminution prévue d'autres prélèvements, des cotisations sur la masse salariale et aussi de la taxe professionnelle

La remise d'un chèque vert uniforme en déduction de l'impôt sur le revenu, qui selon les calculs de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie), ne pénalise pas les catégories sociales les plus défavorisées en terme de pouvoir d'achat direct. Elle est un simple signal-prix, supposé changer les « comportements », alors qu'en même temps, beaucoup de personnes sont et resteront devant l'absence de choix en matière de transport et d'habitat. Sa fixation à 17 euros la tonne de CO₂, conformément au prix actuel du carbone sur le marché européen, en dit long sur la démission de la puissance publique en terme de fiscalité, alors que les changements de « comportement » des plus pollueurs suppose un prix plus élevé. Son caractère injuste vient également de la diminution prévue d'autres prélèvements, des cotisations sur la masse salariale et aussi de la taxe professionnelle, alors que les collectivités locales subiront dans le même temps dans leur budget les effets de la taxe carbone.

Remise à plat

La fiscalité écologique, nécessaire, suppose une remise à plat de la fiscalité qui doit rester un outil de redistribution et d'orientation des modèles économiques et sociaux : changer les modèles, bifurquer, et changer les comportements, l'un ne peut aller sans l'autre. ■

1. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
2. <http://www.ecologie.gouv.fr/-ONERC-.html>



TAXE CARBONE

Pour le SNES, la fiscalité économique peut être un outil efficace de politique publique en matière d'environnement si elle s'insère dans un projet fiscal global et dans le cadre de politiques concertées : industrielle, sociale, politique de l'emploi. Elle doit viser la justice sociale et être redistributive. Elle ne peut être utilisée en remplacement d'un autre impôt, comme la taxe professionnelle par exemple, puisqu'elle n'a pas vocation à terme à fournir des financements mais à modifier les comportements de production et de consommation.

OPÉRATION VÉRITÉ



Alors que le ministre annonce une rentrée techniquement réussie, les personnels et les élèves vivent dans leur quotidien une réalité bien différente : augmentation de la charge de travail, difficultés accrues dans l'exercice de leurs métiers, réduction de l'offre de formation...

Et déjà on sait que les pressions sur les remplacements sont telles que l'administration sera dans l'impossibilité de les assurer dans de nombreuses disciplines.

La mobilisation autour de la « votation citoyenne » sur la Poste montre l'attachement du public à l'existence de la Fonction Publique, et il est nécessaire de montrer concrètement les ravages de la politique de démantèlement des services publics. Pourtant le gouvernement persiste dans sa politique de destruction de l'emploi public, autant pour des raisons budgétaires qu'idéologiques.

Depuis la rentrée, le SNES mène une campagne qui se décline selon plusieurs axes : budget 2010, revalorisation, formation des maîtres, lycée, collège, recrutement, orientation (voir sur le site du SNES la rubrique Agir). Toutes ces questions sont liées et il est impératif de partir de la situation réelle des établissements pour réaffirmer avec force nos revendications en terme de conditions de travail et d'étude, nos exigences pour un second degré capable d'accueillir tous les jeunes et de les faire réussir.

Le SNES, avec les syndicats du second degré de la FSU, le SNEP, le SNUEP et le SNETAP, a la volonté de faire la vérité sur les conditions de travail, sur l'offre de formation, sur les insuffisances... Dans un premier temps ils lancent une « opération vérité » qui doit partir des établissements, des personnels et de leur vécu.

Nécessaire pour faire prendre

conscience aux parents, aux élus, et plus généralement à l'opinion publique de l'asphyxie du second degré sciemment organisée par le gouvernement, elle débouchera entre autres sur une conférence de presse commune aux 4 organisations syndicales le 14 octobre à Paris. La semaine du 12

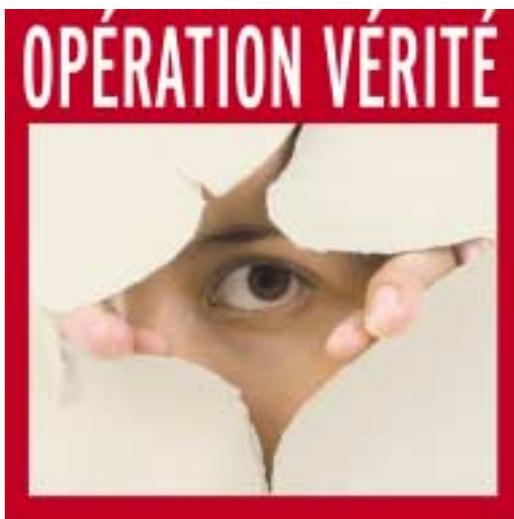
au 16 octobre pourra être l'occasion d'initiatives à tous les niveaux (établissements, départements, académies) en direction des parents, des lycéens, des élus, de la presse, à partir des résultats de l'enquête accessible en ligne

sur le site : <http://www.veritesurlarentree.org>

Remplir cette enquête peut servir de support à des réunions dans les établissements pour faire le vrai bilan de la rentrée, pour construire la mobilisation indispensable qui doit conduire à des actions et une grève les plus unitaires possibles pendant la période de discussion sur le budget.

Ne laissons pas le gouvernement détruire l'École, revendiquons tous ensemble un autre budget et une autre politique éducative pour la réussite des jeunes, pour une amélioration de nos conditions de travail et rémunérations, pour un service d'éducation capable de remplir ses missions... ■

Roland Hubert



MODE D'EMPLOI

Pour lancer l'opération vérité sur la rentrée, un questionnaire mis en ligne sera adressé par mail à tous les syndiqués avec une présentation. Cette enquête peut être remplie individuellement mais elle peut également être l'occasion de provoquer une réunion dans l'établissement, par exemple avec des professeurs d'éducation physique ou de section

professionnelle, pour construire une réponse collective.

Le questionnaire est organisé autour de trois axes :

- les conditions d'exercices du métier : effectifs des classes, horaires réglementaires non respectés, alourdissement des tâches, absence de matériel ...
 - les condition d'emploi : suppression de postes, augmentation de la précarité, imposition d'heures supplémentaires, compléments de service...
 - les contenus d'enseignement : information sur les nouveaux programmes, formation continue...
- C'est l'occasion de nous exprimer

sur les difficultés d'assumer nos missions, la charge de travail, les conditions matérielles, les réformes en cours ou envisagées... autant de sujets que le gouvernement refuse d'aborder et qui, pourtant, sont au centre du débat pour le développement du service public d'éducation national. Autant de sujets qu'il nous faut imposer et qui seront au cœur des mobilisations pendant la période du vote du budget.

La synthèse des réponses sera publiée et servira de support à nos mobilisations pour une autre politique éducative.



© Clément Martin

ACTION

VERS LA GRÈVE

Les possibilités de mobilisation sont intactes comme l'atteste le sondage réalisé pour la FSU récemment et la contestation de la politique grandit. Le succès de la votation citoyenne pour la Poste, largement investie dès avant le 3 octobre illustre l'attachement des français aux services publics.

La dernière réunion des organisations syndicales interprofessionnelles, tenue le 28 septembre a permis de faire le point sur les initiatives prises pour le 7 octobre dans le cadre de la journée mondiale pour le travail décent et a acté la convergence des analyses sur les conséquences de la crise ; elle

a réaffirmé le besoin de mettre l'éclairage sur les revendications touchant à la précarité, l'emploi, la réduction des inégalités.

Le souci de rechercher l'unité et de construire ensemble des actions aptes à infléchir les choix tant patronaux que gouvernementaux a été réaffirmé et une

nouvelle réunion programmée prochainement.

Dans l'Éducation, en dépit de constats communs sur les conditions déplorables de rentrée, il fut impossible de parvenir à une expression unitaire et encore moins à une décision d'action, plusieurs organisations doutant de l'action collective.

Pourtant, tous les motifs de conflit sont bien présents ; la campagne initiée par le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNETAP permet d'ores et déjà aux collègues de constater que leurs difficultés sont partagées et d'en identifier la cause, celle des suppressions d'emplois imposées par le budget ; les récentes déclarations de Fillon et Woerth sur le budget 2010, le scandale du discours sur l'orientation renforcent les raisons de se mettre en grève. Quant au discours provocateur

IL FAUT DU

snes

de L. Chatel sur la prétendue revalorisation des enseignants, il complète le tableau ! Travaillez encore plus, soyez méritants, résignez-vous à voir disparaître certaines garanties collectives et l'élévation du recrutement au niveau master sera payée généreusement 100 euros !

C'est pourquoi le SNES estime indispensable d'annoncer rapidement la date d'une grève pendant la période du débat sur le vote du budget et de l'articuler avec une action dans l'ensemble de la fonction publique. ■

Frédérique Rolet



© Thierry Nectoux

BUDGET 2010

VERS PLUS D'INÉGALITÉS

Les premiers éléments communiqués sur le budget 2010 confirment la persistance de choix qui accroissent les inégalités, dépouillent les services publics de leurs moyens de faire face aux besoins et tournent le dos aux besoins réels.

Dans l'Éducation nationale⁽¹⁾ 16 000 emplois sont supprimés selon la répartition suivante : 18 202 suppressions d'emplois de stagiaires (dont 1 876 dans le privé) ; 600 suppressions d'emplois d'administratifs ; 2 658 créations d'emplois dans le premier degré au titre des évolutions d'effectifs ; 144 créations d'emplois dans le second degré pour les établissements défavorisés. **Dans le second degré public**, le ministère supprime l'intégralité des 6 733 emplois de stagiaires : cela représente l'équivalent de 2 900 postes d'enseignement à temps plein compte tenu du fait que ces personnels assuraient un service hebdomadaire de 8 h. Dans le même temps, il met

sérieusement à mal les conditions de formation des nouveaux recrutés en leur imposant un service hebdomadaire en responsabilité de 12 heures à partir de la rentrée 2010.

Une nouvelle fois, les conditions d'accueil des élèves, les conditions d'enseignement, les conditions de travail des personnels ne pourront que se dégrader. Le gouvernement qui a fait le choix ces deux dernières années de supprimer massivement des emplois lorsque les effectifs baissaient, continue aujourd'hui à supprimer des moyens sur le terrain quand les collèges et les lycées vont devoir accueillir des élèves en plus grand nombre.

On notera que le privé n'est une

fois de plus pas soumis à la même rigueur budgétaire : en lui retirant 1 800 emplois, au lieu de 3 600 si on lui appliquait la règle selon laquelle 20% des mesures prises pour le public s'appliquent dans le privé, c'est un nouveau cadeau qui lui est fait sur le dos du public. **S'agissant des crédits**, ceux du « programme second degré » sont prévus en hausse de 1,26% en euros courants : avec une inflation envisagée à 1,2%, cela signifie qu'aucune mesure d'augmentation du point d'indice ne peut être financée dans ce cadre et que les possibilités d'une revalorisation ambitieuse du métier d'enseignant sont sérieusement hypothéquées. Par ailleurs, pour la première fois, les crédits destinés au « pro-



gramme vie de l'élève»⁽²⁾ sont en baisse en euros courants. Au lendemain de déclarations présidentielles sur la nécessaire amélioration des conditions de scolarisation des élèves, on ne pourra que relever une certaine contradiction entre les propos et les actes.

L'action collective incluant le recours à la grève est indispensable pour imposer d'autres choix. ■ **Fabienne Bellin**

(1) Enseignement scolaire premier et second degrés, public et privé.

(2) Crédits de rémunérations des CPE, Surveillants, AED, AVS, crédits accompagnement éducatif.

Ils ont dit

CTPM

Le ministre : « À l'heure de la crise, connaissez-vous beaucoup d'employeurs qui proposent une augmentation de rémunération à leurs personnels nouvellement recrutés ? Une augmentation qui, dans mon esprit, ne saurait être inférieure à 100 euros par mois... Elle touchera 100 % des nouveaux recrutés. »

Doit-on aussi espérer que 100 % des recrutés toucheront un salaire de l'État ?

Quelques réactions des secrétaires généraux des Fédérations de l'Éducation à la suite des propos du ministre :

FSU : D'emblée Gérard Aschieri pointe que si le MEN « se veut être le ministère de l'humain », il y a alors une contradiction insurmontable avec les choix politiques du gouvernement, qui supprime des emplois de personnels en masse. Il dénonce aussi dans le discours du ministre de graves ambiguïtés avec ses propos sur « l'individualisation » de la gestion au détriment des garanties collectives. Sur le seul chiffre évoqué (+ 100 euros par mois pour les futurs néo-recrutés à l'issue d'une année supplémentaire d'études supérieures), il interpelle le ministre et lui rappelle que cette somme est de moitié inférieure au gain entre le premier et troisième échelon (un an aussi) de l'actuelle carrière des certifiés.

UNSA : Elle ressent une meilleure prise en compte du rôle des partenaires sociaux. La nouvelle méthode de travail lui convient même si un contentieux fort existe. Elle « assumera sa signature ».

SGEN-CFDT : Il salue la présence du ministre et la volonté de « rénover la gestion des ressources humaines » tout en attendant « une revalorisation dans l'esprit du rapport Pochard ». L'intervention du SNES pendant la séance du CTPM est disponible sur le site du SNES.

REVALORISATION

VERITABLE PROVOCATION

Luc Chatel vient d'annoncer des mesures de revalorisation censées traduire les promesses faites par le président de la République. Elles sont très en deçà de ce qui serait nécessaire et constituent une véritable provocation.

Notons que bien que d'autres promesses présidentielles ont été tenues (bouclier fiscal, baisse du taux de TVA dans la restauration...). Leurs coûts ont été exorbitants (la baisse du taux de TVA représente de 2,5 à 3 milliards d'euros chaque année pour le budget de l'État), et la plupart a pour conséquence l'aggravation des inégalités.

C'est dans ce contexte que Luc Châtel a annoncé jeudi 1^{er} octobre devant le Comité Technique paritaire ministériel (CTPM) les mesures qu'il envisage concernant la revalorisation de nos métiers.

Sa déclaration est une véritable provocation car elle ne prend en compte ni l'exigence d'une revalorisation acceptable due à l'élévation du niveau de recrutement au Master, ni la correction des dégradations subies par tous depuis tant d'années, ni la dévalorisation de nos métiers.

Oser proposer 100 euros de plus de salaire aux nouveaux recrutés au Master est totalement indécent. En effet, alors qu'ils sont recrutés un an plus tard avec un diplôme supérieur, leur salaire d'entrée dans le métier serait ainsi inférieur à celui des actuels recrutés après un an seulement d'enseignement.

Les autres personnels ne sont pas mieux lotis. Aucune mesure de revalorisation des rémunérations n'est prévue sauf en échange du « travailler plus » ou des réformes à venir (lycées par exemple...). Il ne manquerait plus d'ailleurs qu'on

nous fasse travailler plus sans rémunération supplémentaire ! Tout cela n'a vraiment rien à voir avec une revalorisation.

Mais le Ministre ne s'est pas arrêté là dans ses déclarations « hors sujet ». Quand il déclare que le « cadre statutaire ne saurait être l'alpha ou l'oméga », il annonce son intention de se lancer dans des modifications statutaires dont on voit bien les objectifs, mais pire encore, il laisse entendre que le principe de la gestion statutaire des enseignants n'est pas intangible.

Certaines de ses annonces ne sont ni plus ni moins que la réactivation de certaines propositions contenues dans le rapport Pochard (évaluation, salaire au mérite, développement de l'indemnitaire...), rapport qui avait été massivement rejeté par la profession.

L'annonce d'un nouveau grade après la hors classe est inacceptable dès lors qu'elle n'est pas associée à un élargissement important de la hors classe



actuelle, permettant très rapidement son accès à tous en fin de carrière. Le sujet n'a pas été effleuré par le ministre de même qu'il est resté muet sur l'aménagement des fins de carrière.

Il faut être clair, de telles propositions ne peuvent être le point de départ de discussions fructueuses avec le ministère.

Le ministre a désormais le choix : s'entêter à maintenir des propositions qui ne peuvent que susciter la colère des personnels, ou ouvrir des discussions sur des bases radicalement différentes. Si les pressions des personnels avec le SNES ont contraint le président de la République et le

Ministre à devoir reconnaître la nécessité d'une revalorisation de nos métiers, le chantier présenté par Luc Châtel ne peut convenir ni par sa forme, ni par son ampleur.

Il est donc clair qu'une nouvelle fois, seule l'action syndicale collective est de nature à faire comprendre au ministre que l'ensemble de la profession ne peut accepter des propositions qui ont un tel caractère provocateur. C'est en ce sens que le SNES annoncera dans les jours qui viennent un dispositif d'action syndicale à l'intérieur duquel la grève apparaît indispensable. ■



© C. Fotolia.fr

Daniel Robin

NÉGOCIATIONS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DERNIÈRE LIGNE DROITE

Ouvertes en juillet 2008 suite à notre demande, les négociations se sont poursuivies toute l'année 2008/2009 dans la fonction publique.

Il a d'abord fallu batailler pour que le gouvernement retire des négociations la question de l'emploi des seniors.

Si ce sujet mérite d'être traité, il est un objet de débat en tant que tel. Et il n'était pas question de laisser entrer par ce biais dans la négociation une acceptation du « travailler plus longtemps » et donc des « conditions » pour le faire. Ce point a donc été retiré après d'âpres discussions.

Les discussions ont porté sur de nombreux points tant le retard est grand y compris dans le non-respect de textes existants (mise en place du document unique par exemple, qui est effectif dans seulement 12 % des EPLE) ; respect de l'obligation de réunir les CHS au moins deux fois dans l'année, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux départements et même des académies. Ce qui

est vrai dans l'EN l'est également dans le reste de la fonction publique même si la situation y est parfois meilleure.

Une réunion s'est tenue à Bercy le 28 septembre en présence d'Éric Woerth, et deux nouveaux groupes de travail sont prévus courant octobre, la négociation devrait se conclure début novembre. Le ministre a retiré le point litigieux sur le contrôle des arrêts maladie contre lequel s'était exprimé l'ensemble des organisations syndicales. Le document actuel pointe dès l'abord l'exigence d'une réalité de la santé au travail, et de l'obligation de moyens pour la respecter. Les organisations syndicales ont réclamé l'application du Code du travail, qui doit s'appliquer aux fonctionnaires, la FSU



précisant que des adaptations peuvent être nécessaires pour respecter les spécificités de la fonction publique. Parmi les avancées, la transformation des CHS en CHS-CT (conditions de travail) ce qui élargit le rôle et la compétence des comités Hygiène et Sécurité, avec un lien plus étroit avec nos revendications ; la création d'un observatoire interministériel des conditions de santé et sécurité, qui était une de nos demandes ; la reconnaissance des risques psychosociaux et des TMS ; la création d'un droit nouveau, le suivi postprofessionnel pour les risques différés, en premier lieu l'amiante ; l'amélioration du fonctionnement des commissions de réforme et comités médicaux, des propositions pour

améliorer l'imputabilité et pour supprimer les délais entre la mise en retraite pour invalidité et l'accord du service des pensions (décret pour 2010)... La formation des chefs de service ou d'établissements, et plus généralement des DRH, devra intégrer la connaissance de ces questions, leur responsabilité étant cruciale dans le maintien d'une bonne santé au travail notamment en terme de risques psychosociaux. La formation de l'ensemble des personnels doit être développée également. Nous continuons à exiger que les indicateurs d'évaluation des mises en œuvre soient les plus précis possibles, afin que les décisions prises se traduisent bien et le plus vite possible. La situation actuelle de la médecine de prévention dépend largement du vivier disponible de médecins du travail, mais pour la FSU, l'attractivité de la médecine de prévention, particulièrement faible dans l'EN, suppose des rémunérations revalorisées et des conditions de travail améliorées. Le cadrage politique donné au niveau de la fonction publique devra se traduire dans les faits pour notre secteur, particulièrement sinistré. ■ **Élizabeth Labaye**

SÉCURITÉ SOCIALE L'ALIBI DU DÉFICIT

Dans une phase de récession, il est naturel que le déficit de la Sécurité sociale augmente. Cela ne veut pas dire que nous devons nous en satisfaire, d'autant que l'organisation du système de santé lui-même génère sa part de déficit structurel. Mais chaque année, le déficit est brandi pour mettre en œuvre des transferts de charges sur les patients, en diminuant les remboursements ou/et en renforçant les forfaits et franchises. C'est encore le cas cette année pour le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, avec l'annonce d'une hausse du forfait hospitalier et une diminution des remboursements de médicaments. Les patients, devront toujours plus mettre la

main à la poche ; s'ils ne le peuvent, ils renonceront aux soins comme le font déjà 14 % des Français, au risque d'aggraver leur état de santé. Les retraites sont elles aussi dans le collimateur, notamment de la Cour des comptes qui estime notamment que les bonifications familiales coûtent cher.

Les régressions sur la Majoration de durée d'assurance (MDA) dans le régime général, très sérieusement envisagées par le gouvernement, ont pu être en grande partie stoppées par les fortes réactions syndicales notamment de la FSU, qui s'est appuyée sur les situations des femmes dans la fonction publique depuis la réforme de 2003. La MDA devrait être pré-



servée jusqu'à cette année pour les mères (un an au titre de la maternité et un an au titre de l'éducation de l'enfant), les pères pouvant obtenir une bonification d'un an au titre de l'éducation sous condition d'interruption. À partir de 2010, la situation changerait : la majoration d'un an au titre de la maternité (valable également pour les adoptions) serait attribuée aux mères,

mais la deuxième année pourra être attribuée au père, si accord de la mère. Cette disposition fragilise le dispositif et risque de poser problème en cas de divorce. Rappelons que les MDA représentent une compensation au préjudice de carrières des femmes, dont les retraites sont très inférieures à celles des hommes. ■

Élizabeth Labaye

ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL

LA LANGUE D'ESOPE ?

Les ENT deviennent une réalité plus ou moins tangible. Incontournables par les progrès qu'ils apportent en matière de diffusion de l'information et de possibilités de travail collaboratif, ils sont aussi porteurs de dérives qui suscitent inquiétude et parfois rejet.

Comme dans tous les pays d'Europe, alors que la fracture numérique est encore importante, le gouvernement entend les développer rapidement et le Premier ministre vient de charger J.-M. Fourgous, député UMP, d'une mission sur « *l'impact des nouvelles technologies à l'École* ».

S'ils sont susceptibles d'améliorer les conditions d'exercice de nos métiers, d'ouvrir des perspectives nouvelles dans le travail en équipe, l'accès à des ressources diverses et la gestion de notre temps de travail⁽¹⁾, leur nature même peut en faire aussi des outils au service d'un renforcement des hiérarchies et d'un contrôle permanent des personnels. L'importance de l'enjeu sur nos métiers et leur conception exige de nous emparer de cet outil qui induit transformation des contenus et des pratiques, changements dans les rapports avec la hiérarchie et évolution dans les rapports avec les parents.

Enjeu majeur

Sur le plan pédagogique, les ENT représentent un enjeu majeur de progrès au sein du service public, autant par les évolutions qu'ils peuvent permettre dans les pratiques au quotidien au sein de la classe que par les supports de travail et d'échanges nouveaux qu'ils créent. Il ne s'agit pas, contrairement à ce que déclare J.-M. Fourgous, de « *sonner inmanquablement le glas de l'enseignement magistral et "frontal" pour faire place à davantage de participation et d'interactivité* ». Surtout quand on considère le niveau d'équipement des EPLE et l'absence quasi-totale de travaux en petits groupes, particulièrement en collègue ! Déjà, nombre de programmes intègrent l'usage des TIC, et les enseignants ont souvent su s'en emparer malgré l'indigence de la formation continue et des conditions matérielles aléa-

toires. La mise en ligne de cours, pratiquée librement par des collègues qui la conçoivent dans leur démarche pédagogique, ne peut être la réponse à la question du remplacement, pandémie ou non. Enseigner à distance ne s'improvise pas et à l'heure où le CNED est mis à mal, le comble serait de faire croire aux parents qu'une simple mise en ligne de cours « fait école ». Par ailleurs, en faisant miroiter la continuité pédagogique, c'est, pour les personnels, « chez soi » que le travail s'invite, avec son propre matériel, et sans limite de temps.

Les transformations possibles dans le contrôle des absences, par saisie directe dans la classe et lecture quasi simultanée par les familles, mériteraient aussi une réflexion qui n'est pas toujours menée dans les établissements.

Hiérarchie

Les ENT percutent aussi les rapports hiérarchiques et des garanties doivent être données aux personnels.

Le premier aspect concerne les droits d'accès aux informations mises en ligne, et déjà les dérives existent : des chefs d'établissement surveillent des comptes méls, des IPR se vantent d'espionner en ligne la validation du



© Thierry Nectoux

B2i avec GiBii, l'historique de l'ENT permet de savoir qui s'est connecté et à quoi, le cahier de textes électronique de voir à distance le travail donné aux élèves et/ou la progression pédagogique suivie, entraînant une mise en concurrence inadmissible des personnels et des établissements.

Si ce n'est pas l'outil lui-même qui engendre ces comportements, il peut en faciliter l'apparition. Cependant des solutions pour les empêcher existent. Il faut les imposer !

Le second concerne l'évaluation des personnels et les pressions que l'administration pourrait exercer pour imposer de « bonnes pratiques », contrairement au respect de la liberté pédagogique. La mise en place d'un ENT doit se faire dans la transparence après débat et concertation dans l'établissement, avec les moyens nécessaires pour la maintenance et la formation, et en ménageant les étapes indispensables à l'appropriation et au contrôle par ceux qui l'utiliseront. Il est de l'intérêt de tous, personnels, parents, élèves, de faire respecter ces règles élémentaires et de ne rien se laisser imposer si l'on veut que les TIC soient un outil de qualité au service de tous. ■

R. Hubert, J.-F. Clair

1. Voir p. 42-43.

CAHIER DE TEXTES ÉLECTRONIQUE

Inclus dans l'ENT, comme les bulletins scolaires ou le contrôle des absences, il ne doit, pour le SNES, ni compliquer la tâche des collègues ni créer des inégalités entre les familles. Ses conditions d'utilisation doivent être définies en concertation avec les équipes pédagogiques, la numérisation en transformant la nature. Outil quotidien de communication entre l'enseignant et l'élève, sa mise en ligne inclut les parents dans cette relation, impliquant des formes d'écriture et d'explicitation différentes, et ouvrant la porte à des comparaisons dangereuses entre progressions et pratiques des collègues d'un même établissement. Par ailleurs, même si la version papier a toujours été utilisée par les corps d'inspection et les chefs d'établissement pour l'évaluation des enseignants, la possibilité d'un accès permanent qui leur est ainsi offerte peut conduire à mettre notre activité professionnelle sous surveillance et à induire des mises en concurrence des personnels.

ORIENTATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

SARKOZY À AVIGNON

Dans son discours d'Avignon « Agir pour la jeunesse », outre les mesures d'aide financière à portée limitée, Nicolas Sarkozy a repris l'essentiel des propositions de Martin Hirsch et les amendements sénatoriaux au projet de loi relatif à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ces mesures s'inscrivent dans « le droit à la formation jusqu'à 18 ans » qui certes répondent à une demande sociale mais, de fait, désengagent l'Éducation nationale de la responsabilité de la formation d'une partie des jeunes. Nicolas Sarkozy prévoit toute une série de mesures visant à développer l'apprentissage. Par exemple, un jeune pourrait être « apprenti » sous statut de stagiaire, un « sas » d'une durée d'un an permettrait aux élèves de 15 ans de suivre une formation en alternance en CFA en restant sous statut scolaire.

En outre, le Président, comme les sénateurs, **cherche à supprimer la distinction entre formation initiale et formation professionnelle continue** :

- le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie inclurait l'ensei-

gnement professionnel dans son champ d'action ;

- un nouveau livret de compétences permettrait de valider les compétences acquises par les jeunes hors de l'école ;

- les amendements adoptés, « à la hussarde », au Sénat sur l'orientation sont repris par le Président, ils transforment radicalement sa nature éducative, en important des mesures destinées aux adultes, dans l'Éducation nationale. Ils autorisent désormais des organismes privés et des associations, vaguement « labellisés », à intervenir dans les collèges et les lycées, en lieu et place des personnels de l'Éducation nationale dont c'est la mission.

Parallèlement, le statut des CO-Psy serait modifié. Par l'élargissement du recrutement à des non-psychologues, c'est la qualification et l'identité de psychologue qui serait annulées. Leur rôle serait déplacé à l'extérieur de l'École, dans une « Agence » semblable au Pôle emploi. Accaparés par la réponse « en ligne » et le travail auprès des jeunes sans qualification et des chômeurs, ils n'interviendraient plus que ponctuellement dans les établissements, pour des actions d'informations ciblées. Dans le même temps, les mis-



© Nicole Joye

sions des enseignants et des CPE seraient revues afin qu'ils effectuent les tâches non assurées par les CO-Psy.

Le délai de carence, qui impose que les jeunes sortis sans qualifications du système éducatif soient suivis pendant un an par l'Éducation nationale, est supprimé.

C'est l'ensemble du système éducatif qui est touché. En renvoyant vers la formation continue une part importante des jeunes, ces mesures ouvrent la porte à une réforme du lycée qui ne concernerait que ceux qui seraient susceptibles de poursuivre des études supérieures, soit un jeune

sur deux, suivant les critères de Lisbonne. C'est une autre conception de la formation pour tous qui se met en place, conception que le SNES et la FSU combattent. ■ Catherine Remermier Paul-Marc Remy, Thierry Reygades

MISSION GÉNÉRALE D'INSERTION

L'obligation de suivi des élèves exercé par l'Éducation nationale pendant l'année qui suit leur sortie du système éducatif serait supprimée. Même si l'utilisation de ce délai posait parfois question, les EPLE auraient dorénavant la possibilité d'orienter directement l'ensemble des jeunes y compris les élèves décrocheurs risquant de sortir sans qualification vers les « pôles emploi », les missions locales, les « écoles de la deuxième chance », les CFA, les opérateurs privés.

Ce projet, scandaleux, modifierait l'article 313-7 du code de l'éducation. Il vise la suppression à terme de la « mission générale d'insertion » et confie la gestion des élèves décrocheurs à des opérateurs extérieurs à l'Éducation nationale.



© Thierry Nectoux

LE RECTEUR DE CRÉTEIL RECONFIGURE LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le recteur prétend mettre en place, dans cinq collèges expérimentaux, une nouvelle fonction de « Responsable des études » dont la fiche de poste ressemble à s'y méprendre à l'emploi de « Responsable de l'accompagnement des élèves, des étudiants et des apprentis » défini dans le Répertoire Interministériel des Métiers de l'État (RIME). La limitation du RIME à 200 fiches pour 800 corps amalgame les missions des uns et des autres, éclairant combien la polyvalence imposée dans les fusions de corps maltraite le métier. Ce nouveau « Responsable des études », serait le « référent des élèves dans leur parcours scolaire et leur poursuite d'études », « assisterait le chef d'établissement dans l'organisation et l'animation de la vie de l'établissement », « coordonnerait l'action des professeurs principaux, des enseignants, des personnels

de surveillance, d'assistance pédagogique et éducative, pour l'information et l'orientation scolaire et professionnelle » ; « concourrait à faire évoluer les critères à prendre dans les décisions d'orientation ».

Les CO-Psy n'interviendraient plus, quant à eux, que sur des « moments choisis », par exemple à l'inter-semestre, pendant les vacances pour une « semaine de l'orientation ». Les CIO transformés en « Centres dotés de ressources pour l'orientation », autrement dit, regroupés avec d'autres structures, auraient un rôle d'information sur les procédures, d'animation de débats, d'organisation

de forum... une sorte « d'événementiel » de l'orientation. Ceci est un « ballon d'essai ». Il faut réagir d'urgence.

Signer la pétition en ligne sur www.snes.edu.



Dès son origine la FSU s'est donnée pour mandat de rechercher des formes inédites d'unité, a expérimenté au fil du temps différentes initiatives, dans le cadre de son objectif d'unification syndicale

Aujourd'hui, plus que jamais, la question du devenir du syndicalisme et de l'unification se pose. Les syndiqués doivent être pleinement acteurs du débat qui est ouvert. La politique du gouvernement et du patronat français avec l'accélération de « réformes » remettant en cause dans ses fondements le modèle social français, les orientations de la construction européenne, plus globalement la crise engendrée par le capitalisme appellent de la part des partis politiques mais aussi des organisations syndicales débats et constructions d'alternatives. Or, si des mobilisations importantes ont pu avoir lieu, à tous les niveaux, la difficulté à les unifier a posé avec une acuité particulière le problème de la division syndicale, des stratégies des uns et des autres et renouvelé la question de l'efficacité syndicale alors que les salariés

Les syndiqués doivent être pleinement acteurs du débat qui est ouvert.

expriment une forte aspiration à l'unité.

S'ajoutent les éléments induits par la loi de démocratie sociale dans le secteur privé d'août 2008, véritable refondation des relations sociales en France puisque les cinq syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC) tenus immuablement pour représentatifs vont devoir désormais éprouver leur représentativité à l'aune du vote des salariés, seuls juges de qui a vocation à les représenter et à négocier en leur nom avec le patronat. L'inquiétude de certains pour leur propre avenir suscite d'ores et déjà divers mouvements, alliances, tentatives de fusion, trop souvent guidés par le seul souci de préservation de l'appareil alors que ces règles nouvelles doivent être l'occasion de travailler au fond les réponses les plus pertinentes à l'efficacité d'un syndicalisme au service des travailleurs et retrai-



© Thierry Nectoux

tés, d'interroger les pratiques syndicales et le rapport à la négociation et aux salariés.

Une loi similaire est en préparation pour la fonction publique, nous y reviendrons.

La capacité éprouvée de la FSU à mobiliser dans ses secteurs d'intervention, son choix d'un syndicalisme majoritaire, revendicatif, de transformation sociale, son fonctionnement démocratique lui donnent une véritable

possibilité d'intervention et d'enrichissement dans le débat sur l'avenir du syndicalisme. Il est nécessaire de poser avec les syndiqués les enjeux, rendre compte de toutes les initiatives déjà prises de travail commun avec d'autres organisations, susciter les contributions. Le SNES, qui a déjà engagé ce débat et adopté des mandats lors de son dernier congrès, le fera régulièrement à travers ses publications.

CONGRÈS DU SNES : LA RÉALITÉ DE NOTRE MANDAT

Ayant fait le bilan de la situation de la FSU, de son élargissement aux trois fonctions publiques comme de sa volonté à intervenir dans toutes les questions touchant les travailleurs (santé, retraites, protection sociale...), de la nécessité d'unifier les revendications des salariés du public comme du privé, le congrès du SNES a jugé que travailler à la construction d'un syndicalisme rénové, apte

à rassembler, prenant en compte les données nouvelles était impératif. Faisant le constat de la nécessité pour les organisations syndicales de dépasser la simple unité d'action conjoncturelle, il a posé les termes d'une réflexion sur la démarche à construire pour aller dans ce sens. Considérant d'une part que la phase de l'autonomie du syndicalisme enseignant avait vécu, que la FSU

d'autre part ne pouvait rester en l'état, le congrès a estimé que la fédération devait aller au-delà du travail intersyndical et enclencher une dynamique avec pour objectif l'unification syndicale. Comment? En prenant des initiatives concrètes de travail en commun avec d'autres organisations sur des sujets touchant au champ de compétences de la FSU, initiatives susceptibles de contribuer aux rapprochements d'organisations. La finalité recherchée consiste bien dans l'émergence d'un nouveau syndicalisme, sur des orientations partagées, celles d'un syndicalisme majoritaire de transformation sociale et de lutte. Ce processus de construction doit être ouvert à tous ceux qui le souhaitent, sur la base d'orientations partagées, à la CGT pour ce qu'elle représente dans le paysage syndical français et à

d'autres organisations avec lesquelles nous pratiquons déjà un travail intersyndical (Solidaires, UNSA...) et qui le souhaiteraient. Contrairement aux raccourcis simplificateurs distillés ça et là, n'a été nullement proposé de rejoindre telle ou telle organisation, sous quelque forme que ce soit, mais d'enclencher un processus de construction, en ayant conscience que le contexte socio-économique comme les nouvelles règles de représentativité conduisent à des bougés. La FSU ne peut rester spectatrice; elle doit, en se renforçant, contribuer à donner forme au syndicalisme rénové auquel aspirent les salariés et les personnels.

Alors poursuivons ensemble le débat car rien ne serait pire que de laisser quelques-uns décider à votre place! ■

Page réalisée par
Frédérique Rolet et Eugenio Bressan



© Danièle Maunoury

Le nouvel 

Educatéc Educatice

Le salon professionnel de l'Education

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'EDUCATION DE DEMAIN !

Une vision globale des solutions et innovations
Pour un regard novateur sur l'éducation et la formation

-  Technologies de l'information et de la communication & Audiovisuel
-  Ressources pédagogiques
-  Services du secteur éducatif
-  Sciences & Technologies

**LES 18, 19
ET 20 NOVEMBRE 2009**

Paris - Porte de Versailles - Hall 7.1

Pour obtenir votre badge d'accès gratuit :
www.educatec-educatice.com

Dans le cadre du



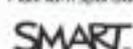
Major Sponsors



Avec le soutien de



Platinum Sponsor



Un événement



Livres

Questions à la gauche française



James K. Galbraith est le fils de son père, John Kenneth, qui commença sa carrière comme conseiller de Roosevelt en 1934. Le fils ne dépare pas. *L'État prédateur* - sous-titré *Comment la droite a renoncé au marché libre, et pourquoi la gauche devrait en faire autant* et tout est presque dit - est un bilan dur mais juste du libéralisme économique mis en œuvre aux États-Unis à partir de la victoire de Reagan en 1981. Qu'il faut lire. Pour ne pas oublier. Il propose une autre politique qui renoue avec le social et les droits collectifs, pour une réglementation et non pas une régulation. Pour une fois que nous vient des États-Unis un économiste hétérodoxe...

• *L'État prédateur*, James K. Galbraith, Seuil/Économie humaine, 314 p.

Travail de mémoire

Deux livres traitent de ce sujet très actuel : la mémoire collective dans le contexte de crise culturelle de nos sociétés qui ne savent plus quelle est leur identité. Le « devoir » de mémoire cache cette absence de



ciment commun. Emmanuel Hoog dans *Mémoire année zéro* développe une double problématique. La première se résume comme « Mémoire sans Histoire n'est que ruine de l'avenir » et plaide

pour des repères historiques évitant de sombrer dans un « ministère de l'Identité nationale » qui n'est que le ministère de la négation des droits humains pour des immigrés vus comme des ennemis... sauf ceux qui apportent leur savoir ! Une identité conçue contre les autres et non pas avec les autres. De l'autre, il voudrait que l'oubli soit une nouvelle valeur démocratique. Le Web semble rien perdre de notre vie, de nos actes. Tout y est conservé. C'est une remise en cause des droits de la personne humaine. Les deux perspectives ne se rejoignent qu'à la façon de Cortazar qui disait que les « deux faces de la médaille ne se rencontrent jamais »... Intéressant pour les questions posées.

« Révolution, les impensés d'un héritage » réunit des auteurs avec des trajectoires différentes qui toutes tendaient à la volonté de « faire » la révolution, la grande, la vraie. Ils confrontent leurs expériences pour que le *xx^e* siècle, comme c'est trop souvent le cas, ne tombe pas dans l'oubli. Un siècle barbare et pourtant

MESURER LA RICHESSE

Un enjeu citoyen

La « Commission sur la Mesure de la Performance Économique et du Progrès Social » créée par Nicolas Sarkozy, vient de remettre solennellement son rapport le 14 septembre.

Réalisé sous l'autorité de deux prix Nobel, Joseph Stiglitz et Amartya Sen, et coordonné par le président de l'OFCE (Office français de la conjoncture économique), Jean-Paul Fitoussi, le rapport préconise de nouveaux instruments de mesure de la richesse des nations. Il propose de mettre l'accent sur la mesure du bien-être de la population plutôt que sur celle de la production économique. Il préfère au Produit intérieur brut (PIB) le Produit national net (PNN), qui intègre les effets de la dépréciation du capital dans toutes ses dimensions. Il recommande aussi la mise en chantier d'une batterie d'indicateurs sur les dimensions sociales et environnementales.

Même s'il est plutôt amnésique vis-à-vis des travaux réalisés depuis une trentaine d'années, le rapport a incontestablement le mérite de mettre un coup de projecteur sur une question essentielle : chacun pressent bien que les crises, sociales, écologiques, économiques imposent de toute façon de repenser la définition et donc la mesure de la richesse. Dès les années 1980, des travaux ont mis en évidence les limites du PIB, son incapacité à appréhender

les diverses dimensions du bien-être, les inégalités, l'impact négatif comme la pollution de certaines activités, sa difficulté à comptabiliser la contribution des activités domestiques ou publiques... Il en est ressorti des indicateurs alternatifs dont le plus connu est l'indicateur de développement humain qui associe dans un score compris entre 0 et 1 la longévité humaine, l'accès à l'éducation et le niveau de vie. Un autre exemple d'indicateur est l'empreinte écologique qui mesure la superficie nécessaire pour produire les ressources consommées par une population. Mais les enseignants que nous sommes savent que la mesure renvoie non seulement à des questions méthodologiques difficiles pour bâtir des indicateurs aussi synthétiques mais également à la représentation que l'on se donne des phénomènes étudiés.

La commission Stiglitz va-t-elle contribuer à lancer un grand chantier public sur de nouveaux indicateurs de la richesse ? Le collectif FAIR (Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse), qui regroupe des auteurs de référence sur le sujet, a salué la publication du rapport en y voyant un « signal

PARMI LES 12 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

- Se référer aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production marchande.
- Accorder plus d'importance à la répartition des revenus en utilisant la notion de médian plutôt que la moyenne.
- Élargir les indicateurs aux activités non marchandes.
- Améliorer les mesures de la santé, de l'éducation et des conditions environnementales.
- Évaluer de manière exhaustive les inégalités entre personnes, sexes, générations, avec une attention particulière aux inégalités liées à l'immigration.
- Mettre en place une mesure synthétique de la qualité de vie.
- Évaluer la « soutenabilité » du bien-être.
- Établir une batterie d'indicateurs liés à l'environnement.

utile ». Mais il a relevé la place que tiennent les indicateurs monétaires dans les propositions. Il s'est inquiété d'une définition du progrès social traitée en cercle fermé et d'une défiance à l'égard du débat démocratique. L'essentiel est sans doute là. Du fait de ses enjeux, la mesure de la richesse demande aujourd'hui de relier élaboration scientifique et grand débat citoyen. ■ **Claudie Martens**

FRANCE TÉLÉCOM

Les risques du travail

Les suicides à France Télécom ont remis au devant de la scène la question du travail, et interrogent des conceptions managériales qui se sont développées dans nombre d'entreprises (rappelons les suicides chez Renault l'an dernier) et qui sont en train de s'installer dans les services publics et la fonction publique.

La mortalité au travail a toujours été élevée, en moyenne deux personnes décèdent chaque jour en France d'un accident du travail. Environ 50 000 par an subissent une incapacité permanente à la suite d'un accident du travail. En une dizaine d'années, les maladies professionnelles reconnues ont doublé et le nombre des cancers professionnels (certes mieux recensés comme tels aujourd'hui) explose. Selon le Bureau Technique Syndical européen, le

stress serait la deuxième cause des problèmes de santé chez les salariés européens et une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) portant sur l'origine du stress professionnel, estime qu'« on peut tracer un lien direct entre un facteur de stress lié au travail et un acte suicidaire, par exemple dans le cas où un employé se fait réprimander ou licencier ». À France Télécom, 24 suicides ont eu lieu depuis 2008, sans compter les tentatives : une

« mode » pour le PDG de l'entreprise ! Intensification du travail, méthodes managériales faisant fi des compétences des salariés, mais aussi du respect de la personne avec critiques publiques, mise à l'écart de salariés, auxquels on ne donne plus de réel travail. La direction de l'entreprise refuse de mettre en cause l'organisation du travail, et se contente de proposer des dispositifs d'écoute et d'encadrement. Les restructurations et réorganisations permanentes imposées

pour supprimer des emplois et inciter certains salariés à partir « volontairement » sont mises en accusation par les syndicats, mais c'est tout un système qui est en cause, en fait une politique délibérée dont sont responsables les dirigeants des entreprises, et qui pourrait devenir celle de l'administration.

Le rôle du syndicalisme est essentiel. Pour Jean-François Naton, responsable de ces questions à la CGT, « *il ne faut pas opposer les exigences légitimes. Mais il est urgent que les syndicats se ressaisissent de la question du "sens du travail", de sa dimension émancipatrice. Cette vague de suicides doit rappeler à l'ordre les représentants du personnel* ». La fonction publique est évidem-



© Christianpound/istockPhoto.com

ment concernée, et les négociations en cours sur la santé au travail consacrent une part aux TMS (Troubles musculaires squelettiques) et aux risques psychosociaux, reconnaissant la responsabilité de l'employeur sur ces

questions. Dans l'Éducation nationale, les collègues ont parfois le sentiment de n'être pas ou plus reconnus dans leur métier, notamment lors de changement des équipes de direction. Une réflexion doit être menée sur l'évaluation, face aux logiques de mise en concurrence à l'œuvre. Il est essentiel que le SNES dans les établissements s'empare de cette question, et permette aux personnels de prendre la parole. Face aux arguments systématiquement avancés sur les problèmes « personnels » des collègues, il faut avancer sur l'idée que ce ne sont pas les personnels qui sont fragiles au départ, (et donc responsables des difficultés), mais que c'est « le travail qu'il faut soigner » ! ■ **Élizabeth Labaye**

FINANCE

Changer pour que rien ne change

Il y a un an la crise financière était réputée systémique. À ce titre, des centaines de milliards de fonds publics furent déversés dans les banques. Depuis, deux G20 sont passés, avec beaucoup d'envoies rhétoriques sur la nécessité de « moraliser la finance ».

Les experts tentent de repérer dans les déclarations d'intentions et dans les demi-mesures les signes d'une régulation dont ils ont vanté les promesses à une opinion inquiète, mais le bruit médiatique ne peut masquer la froide réalité : le « système » est de retour !

Le grand jeu est reparti sur les marchés financiers : les paris sur les variations de prix dans les marchés des changes, des actions, des matières premières, de l'énergie et de l'or nourrissent l'appétit spéculatif revenu après la grande peur de l'automne 2008.

Le CAC 40 a pris 50 % depuis mars dernier, ceux qui ont raté l'embellie de l'été se précipitent maintenant, contribuant ainsi à la hausse. Le grand jeu est alimenté par la montagne de liquidités à bon marché mise dans le circuit par les banques centrales, alors que par ailleurs entreprises et ménages peinent à trouver un crédit.

Les États ont pris ou déclaré vouloir prendre des mesures pour protéger la finance de ses propres excès, ils font face à une pression très forte des peuples indignés qui demandent plus de justice, et l'ampleur des déficits publics les oblige à trouver de nouvelles recettes fiscales. D'où

la mise en scène sur les paradis fiscaux, le retour de la taxe Tobin, les bonus, et autres promesses du G20. Cependant, le cœur du système est intact : les capitaux se déplacent instantanément, sans obstacles, les produits dérivés servent de support à la spéculation, la *shadow banking* (la finance de l'ombre) prospère. L'exemple des paradis fiscaux est révélateur. Leur responsabilité dans la dérégulation financière

(siège des *hedge funds*...) n'est pas abordée. S'agissant de l'évasion fiscale, les listes de l'OCDE les blanchissent un par un : il suffit d'avoir négocié 12 conventions permettant à une administration fiscale de demander la levée du secret bancaire, mais uniquement au cas par cas, pas question pour la Suisse d'informer systématiquement la France dès qu'un évadé fiscal met le pied à Genève. Et dans le cas des trusts anglo-saxons qui permettent de camoufler les identités, cela sert à quoi de lever le secret bancaire ?

À la veille du G20, on a vu Monaco signer une convention avec les Bahamas et Saint Kitts pour être blanchi, Éric Woerth être dépêché en hélicoptère en Andorre pour

presser les autorités de signer des conventions afin que la France soit plus présentable à Pittsburgh. Avec ses 3 000 noms, Woerth pêche les petits poissons, manière d'esquiver la pêche au gros ? Pour les deux tiers, l'évasion fiscale vers ces pays est due aux grosses entreprises qui avec l'aide des banques cherchent à échapper à l'impôt. Aujourd'hui la BNP fait de la com en fermant au Bahamas et au

Le CAC 40 a pris 50 % depuis mars dernier

Panama 6 de ses 189 filiales dans les paradis fiscaux (dont 27 pour le seul Luxembourg).

Les mesures pour discipliner la finance et la mettre au service des besoins sociaux et économiques sont connues : fermer les paradis fiscaux, cloisonner les marchés de capitaux, spécialiser les acteurs financiers, taxer les échanges financiers et les plus-values, limiter les produits dérivés et les effets de levier, développer un pôle financier public et de l'économie solidaire... Au cours de ses deux réunions, le G20 a fait le pari d'une autorégulation à peine encadrée. L'objectif des forces progressistes est aujourd'hui d'engager des campagnes sur des enjeux concrets pour mobiliser l'opinion. ■ **Daniel Rallet**

rempli d'un espoir immense, celui de changer le monde. Entre Denis Berger, Roger Martelli, Michèle Riot-Sarcey, Francis Sittel, Pierre Zarka, le puzzle de notre Histoire commence à prendre forme. Le débat ne peut que se poursuivre autour du bilan du xx^e siècle ! Un bilan vital pour construire un avenir commun.

• *Mémoire année zéro*, E. Hoog, Seuil, 210 p. ; « Révolution, les impensés d'un héritage », D. Berger, R. Martelli, M. Riot-Sarcey, F. Sittel, P. Zarka, La Dispute, 198 p.

Accidents du travail

Taxation injuste

Les Indemnités journalières (IJ) versées par la Sécurité sociale, impossibles pour les arrêts maladie non liés au travail, ne le sont pas en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Les victimes d'accident du travail, dont les employeurs portent la responsabilité, ont déjà subi un lourd préjudice, dont l'indemnisation ne couvre pas toujours la perte de revenus. Mais J.-F. Copé, soutenu par Éric Woerth, n'en a cure et a proposé que les indemnités journalières soient fiscalisées, restreignant ainsi le droit à réparation ! Cette proposition, qui pourrait concerner environ 1 million de personnes et rapporter 150 millions d'euros, est d'autant plus honteuse que dans le même temps les patrons qui font des profits sur la santé des salariés ne sont pas taxés à la hauteur de leur revenu. Une injustice de plus, quand le bouclier fiscal n'est, lui, pas remis en cause.

Hausse du forfait hospitalier

Inacceptable

Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le gouvernement envisage une hausse du forfait hospitalier, actuellement de 16 euros. Il feint de croire que les malades seront remboursés par leur complémentaire alors que 7 % des Français n'en ont pas et que toutes ne remboursent pas le forfait ! Cette hausse ne pourrait qu'aggraver les renoncements aux soins (qui concernent déjà 14 % d'entre nous). Au nom de la réduction du déficit, sont prises chaque année des décisions de déremboursements, de nouvelles franchises, de nouveaux forfaits. Le « reste à charge » pour les patients s'accroît en conséquence. Cela ne résout en rien le déficit lié au chômage, aux exonérations de cotisations sociales, à la mauvaise organisation du système de santé.

Le mouvement syndical, les associations de malades, le mouvement mutualiste doivent se mobiliser pour refuser ce nouveau coup et faire entendre leurs propositions alternatives.

Pascal Besuelle

Intimidation

Notre camarade du SNES Pascal Besuelle, poursuivi pour « violence exercée sur un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions » lors de la venue du président de la République à Saint-Lô, qui risquait deux mois de prison avec sursis et 700 euros d'amende, s'est vu condamné finalement beaucoup plus lourdement à trois mois de prison avec sursis, à 500 euros de dommages et intérêts, et à 1 000 euros de frais de justice. Un collectif « Défense des libertés syndicales » (FSU - CGT - CFDT - FO - SUD - PS - PCF - NPA - ADEVA) s'est constitué le 22 septembre à Cherbourg suite au délibéré. Dans le cadre de l'appel du jugement à venir, il s'agit d'amplifier au maximum la mobilisation le moment venu. C'est une première réponse à la stratégie délibérée d'intimidation du mouvement social.



Droits des femmes

En avant !

Dans le contexte social actuel, les femmes sont particulièrement touchées : temps partiels imposés, inégalités salariales, accès difficile à la contraception et à l'avortement, manque de lieux de garde collectifs pour la petite enfance... La liste est encore longue.

Au SNES, nous nous engageons pour la sauvegarde des services publics porteurs d'égalité et de justice et nous inscrivons entièrement dans cet appel.

Le 17 octobre, nous dirons OUI à l'Égalité qui est encore à conquérir !



RENCONTRE AVEC CHARLOTTE DARGENT, coordinatrice d'ECPM.

La peine de mort est une violation manifeste de l'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU, qui garantit pour l'individu le droit à la vie et à la sûreté de sa personne.

L'éducation contre la peine de mort

Si 104 pays dans le monde ont aboli la peine de mort en droit ou en fait (pas d'exécution depuis plus de 10 ans), nombreux sont ceux qui, des régimes autoritaires aux grandes puissances démocratiques, exécutent et condamnent encore à la peine capitale.

En France, après 28 ans d'abolition, l'opinion publique est toujours divisée⁽¹⁾ : deux sondages de 2005 et 2006 présentés par l'institut IFOP mettent en évidence que si 60 % des européens sont pour l'abolition de la peine de mort pour tous les crimes, ils ne sont que 52 % en France. Ceci démontre la nécessité de transmettre et d'entretenir le sens de l'abolition, à savoir celui d'une justice sans peine de mort. ECPM (Ensemble contre la peine de mort)⁽²⁾ souhaite expliquer aux jeunes générations en quoi la peine de mort est une atteinte aux droits fondamentaux. Par des interventions au sein des collèges et lycées franciliens, ECPM souhaite favoriser le débat et la réflexion sur les enjeux que recouvre la question de la condamnation à mort : son application discriminatoire, son inefficacité, son caractère arbitraire et irréversible.

L'engagement des professeurs est essentiel, par leur rôle primordial de sensibilisation des jeunes.

Pour ce projet, l'association, agréée par le ministère de l'Éducation nationale, propose ses outils pédagogiques aux personnels qui souhaitent développer cette action au sein de leur établissement. Ces outils peuvent s'accompagner d'un débat entre les élèves et un membre d'ECPM spécialiste de la question. L'exposition « Sur les chemins de l'abolition universelle... » et un guide pédagogique sont mis à disposition des professeurs, supports essentiels pour les élèves, leur offrant les connaissances fondamentales sur l'abolition de la peine de mort, les pays qui condamnent et exécutent encore, et sur des cas emblématiques de condamnés.

Ce projet « Éduquer à l'abolition » s'insère dans une large initiative de tous les membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort⁽³⁾,

autour de la journée mondiale consacrée à ce thème. Avec cette année dédiée à éduquer la jeunesse à l'abolition, il est permis d'espérer qu'un nouveau pas a été accompli vers l'abolition universelle. ■

Propos recueillis par Philippe Castel
droits.libertes@snes.edu

(1) L'évolution de l'opinion publique française sur la peine de mort, TNS SOFRES, 2006.

www.tns-sofres.com.

(2) Pour plus de renseignements sur l'action et les événements d'ECPM : www.abolition.fr, contacter Charlotte Dargent : cdargent@abolition.fr – 01 80 87 70 52.

(3) Documents téléchargeables sur le site : <http://www.worldcoalition.org>. La Coalition mondiale contre la peine de mort, créée en 2002, est aujourd'hui composée de 99 acteurs (ONG, Barreaux, collectivité locales...) dans plus de 30 pays.



DOSSIER

Le remplacement

Grandeur et misères



Dossier coordonné par Christophe Barbillat, Xavier Marand et Carole Condat. Réalisé par Christophe Barbillat, Fabienne Bellin, Alice Cardoso, Carole Condat, Odile Cordelier, Anne Féray, Valérie Héraud, Vincent Lombard, Xavier Marand et Daniel Robin.

Le remplacement des professeurs absents subit, particulièrement à cette rentrée, une double peine : une forte dégradation de son potentiel et de nouvelles dégradations des conditions de service et d'emploi des personnels chargés de l'assurer.

A la rentrée 2009, 3 000 emplois destinés au remplacement des professeurs absents ont été supprimés. Pourtant, l'année passée, dans de nombreuses académies, l'insuffisance des moyens de remplacement n'avait pas permis, dans certaines disciplines, d'assurer le remplacement de congés maternité, congés pourtant prévisibles. Dans le même temps, nombre de titulaires remplaçants (TZR) sont affectés sur un poste à l'année, en particulier en raison de l'insuffisance des recrutements d'enseignants titulaires aux différents concours.

C'est dire que le remplacement des professeurs absents va être considérablement « tendu », conduisant les rectorats, sans que cela suffise à couvrir les besoins, à faire appel à des personnels précaires en plus grand nombre.

Les personnels paient le prix fort : extension des zones de remplacement, pressions diverses pour assurer des remplacements dans des conditions inacceptables, utilisation d'étudiants préparant les concours de recrutement comme remplaçants dans le cadre de stages qui, dès lors, ne peuvent être présentés comme des stages de formation.

On voit bien que le ministère entend remettre en cause le principe du remplacement des enseignants absents par des personnels titulaires.

C'est l'importance de cette mission du remplacement pour le fonctionnement du système éducatif et les conditions d'exercice de cette mission qui nous a conduits à réaliser ce dossier. ■

Service public

Remplacer, un besoin permanent

Congés de maternité, congés de maladie « ordinaires » ou longs, stages et congés de formation, ordres de mission, exercice de mandats électifs, participation aux jurys de concours ou d'examen... s'y ajoutent des décalages calendaires inévitables à certaines opérations de gestion (par exemple certains types de détachement ou d'affectation) :

les situations sont très diverses à l'occasion desquelles les personnels ne peuvent assurer leur service.

Remplacer les personnels est un besoin permanent du service public d'éducation, que le ministère évalue avec constance depuis de très nombreuses années à un « volume » d'environ 6 à 7 % des personnels en poste en établissement.

Continuité du service public

En collège comme en lycée, à travers l'inquiétude des parents d'élève pour savoir si leurs enfants bénéficieront bien des enseignements et de l'encadrement auxquels ils ont droit, se joue en réalité la question de la continuité du service public, de l'égalité d'accès à l'éducation, à la fois dans l'espace, ce service devant être assuré avec une qualité équivalente sur l'ensemble du territoire, et dans le temps, tout élève ayant le même droit à un même nombre d'heures de cours aux différentes étapes de sa scolarité. Assurer la continuité du service public d'éducation est donc un impératif auquel l'État ne peut se soustraire.

Qualité du service public

La continuité du service public d'éducation n'est réalisée que si la continuité pédagogique est assurée. Il ne suffit pas, en effet, qu'un adulte soit présent dans une classe pour en « garder » les

élèves à la place du professeur absent : un collègue est véritablement remplacé lorsqu'un autre est en mesure de prendre en charge une classe pour lui assurer, dans la discipline et dans le cadre des programmes, des cours en continuité avec les cours précédents, la progression engagée, etc. S'adapter dans un délai réduit à des situations diverses requiert toute la qualification professionnelle et la sécurité de l'emploi. La loi a d'ailleurs prévu que le remplacement soit assuré par des titulaires, même si l'ad-

ministration n'a de cesse de contourner ces dispositions.

Il a fallu une intervention syndicale constante du SNES pour aboutir en 1985 à la création des titulaires-remplaçants (TR) devenus en 1999 les actuels TZR (titulaires sur zone de remplacement), avancée décisive dans l'idée d'un remplacement non plus assuré au coup par coup par des collègues précaires recrutés *ad hoc* et *in extremis* (les maîtres auxiliaires d'alors, les contractuels et vacataires d'au-

Du côté de la vie scolaire

Trois questions à Marie-Pierre Rigaud

CPE en collège, Maine-et-Loire

L'US : À la vie scolaire dans ton collège, quels problèmes rencontres-tu pour l'accueil des élèves en dehors des cours ?

Marie-Pierre Rigaud : « En dehors des cours » est une expression vaste : permanence, exclusion de cours, exclusion/inclusion, retenue, temps du déjeuner... La vie scolaire est aussi le refuge pour les « désœuvrés » et ceux qui perturbent le cours. La surveillance est complexe au collège et nécessite de nombreux adultes sur le terrain. Lorsqu'un professeur est absent, les permanences s'alourdissent, en cas d'exclusion de cours : c'est aussi la vie scolaire. Nous avons peu de moyens pour encadrer des élèves de 7 h 40 à 17 h 45. La demi-pension est un temps fort, tous les assistants d'éducation (AE) sont sur le pont entre le

self, la surveillance et les activités du foyer. Nous jonglons avec les heures des repas, d'ouverture du foyer, des clubs. Avec un AE de plus le midi, nous pourrions travailler avec plus de confort.

L'US : Dans ton collège, comment répondez-vous au manque de personnel ?

M.-P. R. : La sécurité étant notre priorité, l'animation ne peut pas être développée comme elle le devrait, c'est dommage car les AE sont demandeurs. La carence en personnel se gère dès le départ dans l'emploi du temps des surveillants : nous voyons les temps « chauds », les permanences, là où les besoins sont les plus importants et nous définissons nos priorités sur le terrain chaque jour. Au final, nos choix dépendent surtout

du nombre de postes et d'élèves à encadrer.

L'US : L'accueil et l'animation éducative ne sont-ils pas les grands absents de notre système éducatif ?

M.-P. R. : L'institution fait de mauvaises économies. Avoir les moyens humains et financiers nécessaires pour le suivi et l'accueil des élèves n'est pas un luxe ! Tant d'enjeux sont présents à l'école. Il nous faut accompagner, rendre la vie en communauté et les apprentissages possibles dans les meilleures conditions. Il faut se donner les moyens d'assurer ces missions, recruter des personnels qualifiés (pour l'animation par exemple...) et rendre effectif le travail en équipe pour donner un sens aux mots accueil, accompagnement, éducation et instruction.



© Thierry Nectoux

Le « volume » des TZR est utilisé comme une variable d'ajustement budgétaire et de gestion des moyens



Petit lexique

Mémo TZR 2009-2010 disponible dans les sections académiques du SNES

TZR (Titulaire sur Zone de Remplacement)

Enseignant titulaire (certifié, agrégé, CPE ou CO-Psy) affecté sur une zone géographique et chargé soit d'assurer le remplacement de collègues temporairement absent soit d'occuper pour la durée de l'année scolaire des blocs d'heures non pourvus dans les établissements.

Résidence administrative

Commune dans laquelle est implanté l'établissement dans lequel est affecté un fonctionnaire titulaire. Pour les TZR, cette commune est celle où est implanté l'établissement de rattachement administratif.

jourd'hui), mais assuré par des collègues titulaires faisant partie intégrante du service public. Cette question est indissociable de celles de la précarité et du recrutement : assurer un système de remplacement exercé par des titulaires implique un nombre de postes suffisant aux concours pour couvrir à la fois les besoins dans les établissements et en remplacement. Pourtant, ni les gouvernements successifs ni l'administration n'ont jamais respecté le prin-

cipe du besoin permanent. Suppressions massives de postes incluant celles de postes en ZR, recrutements de collègues précaires en nombre (puis licenciements en nombre à chaque soubresaut budgétaire), TZR affectés massivement à l'année pour faire face aux vacances de postes ou aux enseignements non pourvus à la veille de la rentrée... le « volume » des TZR est utilisé comme une variable d'ajustement budgétaire et de gestion des moyens. Dégradation

des conditions de travail et d'emploi, refus de prendre en compte les contraintes spécifiques liées aux missions de remplacement... les pressions exercées par l'administration sur les collègues, souvent isolés, sont très fortes. Le nombre de TZR restant disponibles pour assurer des remplacements est réduit comme peau de chagrin ; chacun sait d'ores et déjà que les plus grandes difficultés se feront rapidement jour dans les semaines qui viennent. ■

« Remplacer, ça ne s'improvise pas »

Remplacer, être remplacé, une situation qui interroge le cœur du métier : conjuguer la nécessaire cohérence des enseignements et la liberté pédagogique...

Les situations où les remplacements se font dans l'urgence ne sont pas rares. Mais, même dans le cas normal où un TZR dispose de 48 heures avant de débuter sa suppléance, les tâches à accomplir pour « prendre en main » ses nouvelles fonctions dans un établissement qui lui est inconnu (outre les nombreux aspects matériels à régler), sont importantes : prendre contact avec la direction, l'intendance, la vie scolaire, le CDI, les collègues, etc. Quelques lignes dans la feuille de route remise aux TZR, souvent un parcours du combattant dans la réalité du métier... Accumulation de détails matériels à régler, d'informations, de conseils en tout genre à digérer en quelques heures, alors qu'il reste encore la question d'éventuels nouveaux programmes à appréhender en un temps record ! Et pourtant, l'essentiel est souvent ailleurs.

Comment assurer la continuité pédagogique ?

Dans les prescriptions institutionnelles, la formulation est laconique, énoncée comme une évidence : « le remplaçant doit assurer la cohérence des enseignements dispensés mais



conserve toute sa liberté pédagogique... ». La réalité est qu'il existe une tension entre les deux termes, tension à résoudre pour qui veut bien faire son métier.

Certes, l'échange entre le remplacé et le remplaçant (quand il peut avoir lieu) joue un rôle déterminant pour assurer la continuité pédagogique, mais il ne règle pas tout : il faut accepter de se glisser dans le moule d'une progression qu'on n'a pas choisie, naviguer à vue quant aux méthodes ou aux notions, ne pas

Bref, la « continuité pédagogique » est chose délicate et renvoie à toute la complexité du travail enseignant

craindre de déstabiliser les élèves, voire supporter les allusions comparatives pas toujours plaisantes. Ceux-ci, bien souvent, estiment en effet que les « règles » établies avec le collègue précédent sont gravées dans le marbre de l'année scolaire en cours. Certes, le genre professionnel garantit les « gestes » du métier que partagent presque toujours les enseignants d'une même discipline, cependant, la composante personnelle est grande et contribue à une diversité d'approches pédagogiques et relationnelles avec les élèves.

La « continuité pédagogique » est chose délicate et renvoie à toute la complexité du travail enseignant.

Il faut du temps pour prendre en main une classe, concevoir une progression dans les apprentissages, et cela ne se fait pas en une heure de cours !

La « fiche recette » n'existe pas...

... ou alors elle n'est qu'une imposture quand l'institution favorise l'effet d'annonce. Ainsi, le remplacement de très courte durée ne peut se construire dans la continuité : souvent conçu comme une « garderie », il est dès lors un leurre pédagogique.

Enfin, on ne peut que s'étonner de la faible prise en compte des spécificités de cette fonction par l'institution : les TZR ont certes besoin d'une feuille de route sur ce qu'ils ont à faire en arrivant dans l'établissement, mais cela ne saurait tenir lieu d'une réelle formation prenant en compte toutes les dimensions de cette mission particulière et des difficultés qui lui sont propres. L'enjeu est de taille pourtant, à la fois pour les élèves et pour les personnels concernés. ■

Remplacement virtuel ?

À l'occasion de la pandémie grippale, le ministère promeut l'utilisation des technologies électroniques comme palliatif, parfois transitoire, à la fermeture d'établissements ou au remplacement des professeurs.

Au-delà de l'affichage, de la même façon que remplacer ne s'improvise pas, enseigner à distance non plus : la mise en ligne de cours n'équivaut pas à « faire classe ».

Laisser accroire que le remplacement virtuel résoudrait la pénurie de TZR, qu'on pourrait se substituer à l'enseignement présentiel « réel », est démagogique : les collègues ne sont pas disposés à s'en laisser conter.

Établissement de rattachement administratif

C'est l'établissement qui, sauf dans certaines situations (AFA), s'occupe de la gestion administrative du TZR. Déterminé dès l'affectation sur la zone de remplacement, il ne peut être modifié qu'à la demande du TZR.

ISSR

(Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement)
Indemnité versée aux TZR appelés à assurer le remplacement d'un collègue absent pour une durée inférieure à l'année scolaire.

Frais de déplacements

Dédommagement attribué à tout fonctionnaire titulaire lorsqu'il est amené à effectuer une mission en dehors de sa commune de résidence administrative. Incompatibles avec les ISSR, ils concernent aussi les TZR affectés pour la durée de l'année scolaire dans un établissement situé en dehors de leur commune de résidence administrative.

Austérité

Politique ministérielle

Les différentes mesures mises en œuvre ces dernières années sont essentiellement guidées par la recherche de la rentabilité optimale et esquivent la réflexion sur la nature pédagogique de l'acte de remplacement. Inventaire.

Les remplacements « Robien »

Depuis 2005, les remplacements de courte durée (moins de deux semaines) ne sont plus gérés par les rectorats. Leur organisation est renvoyée à la responsabilité des chefs d'établissements qui, dans le cadre du décret « Robien », peuvent les imposer à l'interne. Le SNES, avec les collègues, s'est opposé à ce dispositif qui vise à faire remplacer au pied levé un enseignant absent et qui ne permet pas une réelle efficacité. À une demande légitime des parents de continuité du service public, la réponse ainsi donnée est démagogique. Le ministère n'a d'ailleurs jamais dressé de bilan officiel depuis. Et pour cause : il ferait à coup sûr la démonstration d'une dégradation.

Les indicateurs de performance

Le ministère mesure en revanche « l'efficacité » du remplacement des absences d'une durée de plus de 15 jours à travers deux indicateurs qui traduisent bien ses préoccupations. Le « taux de remplacement », rapport du nombre de journées remplacées au nombre de celles ayant fait l'objet d'une demande de remplacement, atteint 96,5 % en 2008. Le ministère se garde bien de commenter ce résultat : en faisant l'impasse sur les remplacements « courts » et sur les absences non déclarées, il entretient l'illusion que le nombre d'heures d'enseignements non assurés est faible.

Deuxième indicateur, le « taux de rendement », est le rapport entre le nombre de journées de remplacement assurées et le potentiel apporté par les TZR, les MA garantis d'emplois et les contractuels en CDI. De 82,2 % en 2007 puis 85 % en 2008, ce taux doit passer à 90 % en 2010 dans les objectifs ministériels. Tous les leviers pour parvenir à une « employabilité » maximale de ces personnels sont utilisés : extension des zones de remplacement, affectation sur une discipline autre que celle du recrutement...



© DR

Suppressions d'emplois

Mais les suppressions massives d'emplois de ces dernières années (3 000 au titre du remplacement au budget 2009) rendent la situation de plus en plus tendue. À cette rentrée, les TZR sont affectés très majoritairement sur des postes à l'année, ce qui conduit déjà à d'im-

Tous les leviers pour parvenir à une « employabilité » maximale de ces personnels sont utilisés

portantes difficultés pour assurer les premiers remplacements de l'année et à un recours massif aux personnels précaires. Il y a bien un choix délibéré du ministère qui considère comme exorbitant le coût des personnels non employés à 100 % et conteste l'effort indispensable pour assurer la continuité pédagogique.

Une agence de remplacement ?

Afin « d'assurer la continuité du service public », X. Darcos annonçait en mai 2008 la création d'une agence de remplacement. Après avoir repris à son compte ce projet, sans plus de précision, Luc Chatel vient de décider de nommer une mission d'expertise. Cette annonce ressemble à une diversion pour éviter de parler des conséquences prévisibles des suppressions d'emplois. Et la volonté ministérielle de faire appel aux plus précaires existe bel et bien. ■

Précarité et remplacement

Vacataires, contractuels, maîtres auxiliaires... Derrière la diversité de ces dénominations, ce sont des personnels non titulaires qui sont recrutés par les rectorats pour pallier la pénurie organisée de titulaires. Contractuels et vacataires sont recrutés pour assurer les remplacements de personnels absents et pour pourvoir des postes vacants.

Conditions d'emploi et de travail : de pire en pire

Le ministère ne cesse de développer les pires conditions d'emploi pour ces personnels, comme si la situation des non-titulaires était trop enviable. Ce sont désormais des vacataires que les recteurs semblent vouloir recruter. Il s'agit d'un détournement des vacances qui ne devraient pas être utilisées pour pallier un besoin permanent du service public, quelle que soit sa durée. Les vacataires, recrutés pour effectuer 200 heures effectives, sont privés des droits de tout salarié (congés payés, congé maladie, congé maternité). Dans le même temps, les conditions de travail et de rémunération de ces collègues sont de plus en plus dégradées, même si des disparités existent entre les rectorats. Ceux recrutés sur la base d'un contrat ne sont pas protégés face aux pressions locales : remplacement au pied levé, parfois éloigné de leur lieu de vie, sans pouvoir refuser, au risque de ne pas être réemployés.

Résorption de la précarité : panne sèche

Le plan Sapin, auquel il a été mis fin en 2005, n'a pas rempli son objectif de résorption de la précarité. Le CAPES interne reste l'unique possibilité de devenir titulaire mais, avec 600 postes, toutes disciplines confondues, il ne permet plus de résorber la précarité. En raison de critères draconiens, beaucoup de précaires échappent à la loi de 2005 sur le CDI malgré des anciennetés conséquentes. Mais, loin d'équivaloir au statut, le CDI n'apporte ni garantie en termes de rémunération ni garantie d'emploi ni droit à mutation. Pour le SNES, la revalorisation de la situation des non-titulaires passe en priorité par un plan de titularisation qui leur permettrait de surcroît de leur apporter la formation dont ils ont été privés jusque-là.

Ordre de mission

Document écrit transmis par le rectorat à un titulaire indiquant le lieu, la durée et la nature de la mission à effectuer. Pour les TZR, cela peut se présenter sous la forme d'un arrêté d'affectation. Ne jamais effectuer un remplacement sans un tel document.

AFA (Affectation à l'Année)

Situation d'un TZR qui occupe pour la durée de l'année scolaire un ou des blocs d'heures non pourvus dans un ou plusieurs établissements (ouvre droit au versement de frais de déplacement).

Remplacement de courte et moyenne durée

Situation d'un TZR chargé d'assurer le remplacement de collègues temporairement absents pour une durée a priori inférieure à l'année scolaire (ouvre droit au versement des ISSR).

TZR au quotidien

Professeurs confirmés, **Benoît** et **Laurence** sont TZR depuis au moins sept ans. L'un enseigne l'histoire-géo dans l'académie de Lyon, l'autre l'espagnol dans l'académie de Toulouse. Ils partagent les mêmes difficultés : tracas administratifs, transports longs et épuisants, stress... Quant à leurs attentes, elles convergent : il faut prendre en compte la spécificité des missions de remplacement et mieux reconnaître leur investissement.

L'US : *As-tu choisi d'être TZR ?*



© Thierry Nectoux

Benoît : J'ai débuté comme TZR dans l'académie de Créteil. Une ZR figurait dans mes vœux après des demandes de postes fixes car j'avais un projet de mutation. Être sur ZR me permettait de cumuler des points. Muté dans l'académie de Lyon après quatre ans en région parisienne, je pensais avoir fait des vœux intracadémiques assez larges pour obtenir un poste fixe et pourtant je me suis retrouvé une nouvelle fois TZR. J'étais vraiment déçu. J'espère obtenir un poste fixe sur Lyon dans les trois ou quatre ans à venir.

Laurence : Absolument pas. J'ai été nommée en extension sur une ZR.

L'US : *Comment se sont déroulés ta rentrée de TZR et l'accueil de ton établissement ?*

B. : Les collègues ont bien compris que je suis un prof titulaire mais nous souffrons parfois d'un manque de considération, surtout quand on est à cheval sur plusieurs établissements. Le TZR c'est souvent celui qu'on n'identifie pas bien, qu'on ne voit pas et qui est le moins intégré à l'équipe pédagogique. Les collègues ne nous le reprochent pas mais, de fait, nous sommes souvent mis à l'écart.

L. : J'ai connu mon affectation mi-juillet. Je me retrouve en AFA sur trois établissements éloignés les uns des autres. En plus des 55 km par jour, j'ai dû accepter de l'accompagnement éducatif en fin de journée pour combler le sous-service de deux heures. Pour ce qui est de l'accueil, c'est souvent en coup de vent et l'administration peut être désagréable.



© DRK

L'US : *Quelles difficultés matérielles, personnelles ou professionnelles as-tu rencontrées en tant que TZR ?*

B. : Le plus difficile à gérer ce sont les remplacements de courte durée et les périodes d'attente. Contrairement aux idées reçues, rester chez soi dans l'attente d'une affectation, pendant l'année scolaire, est un moment culpabilisant et stressant. On se sent mal à l'aise aussi bien vis-à-vis de ses collègues que de son entourage. J'ai effectué des tâches pédagogiques dans mon établissement de rattachement comme du soutien mais ce n'était pas très satisfaisant. Ces activités ne peuvent pas s'inscrire dans la durée et, du coup, les élèves ont tendance à les déconsidérer.

L. : Les groupements d'heures entre établissement se font souvent en dépit du bon sens. Plutôt que d'être sur trois établissements, j'aurai pu être affectée sur seule-

ment deux BMP de six et douze heures et dans deux établissements proches. J'ai fait treize établissements en sept ans et on m'a déjà affectée hors de ma zone. Je devais alors parcourir 250 km par jour. J'étais au bord de l'épuisement et de la déprime. On est toujours en train de courir, on mange dans la voiture ou le métro pour être à l'heure. Dans ces conditions, c'est difficile de s'investir dans des projets et d'être disponible pour les élèves et les parents. Financièrement, la voiture c'est un gouffre et plus globalement notre vie privée est fragilisée.

L'US : *Considères-tu que tes conditions de travail se sont dégradées ?*

B. : Je suis TZR depuis huit ans et la dégradation des conditions d'affectation est manifeste. On est les premières victimes de la dégradation générale des conditions d'exercice et les rectorats expérimentent souvent sur les TZR les mesures qui visent à fragiliser notre métier et nos statuts. L'affectation sur plusieurs établissements s'est généralisée dans mon académie, les PV d'installation antidatés pour ne pas verser les ISSR sont devenus la règle pour l'administration. Quant aux points de mutation, nous n'en bénéficions plus à l'inter et peu à l'intra. Les affectations se font aussi de plus en plus après la rentrée et en dehors du paritarisme. Cela nourrit légitimement un sentiment d'opacité et d'injustice. On se sent très vite isolé face à une administration qui nous considère comme un pion. Être TZR en début de carrière peut être une perspective très démotivante. On est promené par l'administration, on n'a aucun accompagnement pédagogique, les chefs d'établissement nous reprochent facilement de ne pas nous impliquer dans l'établissement et la notation administrative peut en pâtir. C'est difficile et ça peut générer une vraie souffrance au travail. Personnellement, j'ai dû faire des efforts d'adaptation mais c'est aussi formateur. En exerçant dans plusieurs établissements, on a une vue d'ensemble des réalités scolaires et un certain recul sur les discours figés concernant la « réputation » des établissements.

L. : Complètement ! Après sept ans de TZR, je me sens déconsidérée. Certains collègues nous proposent de passer le concours ! Les parents nous prennent pour des vacataires ! Il n'y a aucun suivi pédagogique, on ne peut pas faire des vœux d'emploi du temps et on est noté au rabais par les chefs d'établissement. Ras-le-bol ! Je n'ai pas d'issue immédiate en vue... je suis vouée à jouer le rôle de bouche-trou ! Avec d'autres TZR nous avons fondé un collectif pour nous soutenir et nous défendre. Il faut prendre des mesures pour valoriser notre mission : rétablir les bonifications spéciales pour les mutations, mieux prendre en compte les frais réels, réduire la superficie des ZR et refuser les affectations sur les ZR limitrophes. ■



© Daniel Maunoury

Et ailleurs ?

Le remplacement en Europe

La conception du remplacement dans les pays européens est grandement différente de celle qui prévaut en France. En premier lieu parce que seule la moitié de ces États prévoit le remplacement des enseignants absents.

Ensuite parce que les missions de remplacement sont assurées par les personnels en poste dans les établissements et font partie intégrante de leurs tâches ordinaires. Le nombre d'heures à consacrer à cette tâche est parfois expressément défini. Quelques exemples sont présentés dans la publication d'Eurydice (le réseau d'information sur l'éducation en Europe) *Responsabilité et autonomie des enseignants en Europe* (juin 2008).



Au Royaume-Uni...

Le document relatif à la rémunération et aux conditions de travail des enseignants des établissements scolaires (*School Teachers' Pay and Conditions Document*) stipule qu'aucun enseignant ne peut être tenu d'assurer plus de 38 heures de remplacement de collègues absents durant l'année scolaire.

Cette tâche n'est pas partout rémunérée. Elle l'est en République tchèque, Italie, Lettonie, Pologne, Finlande, Islande et Norvège.

... en République tchèque

Le remplacement d'un collègue absent est considéré comme relevant directement des activités éducatives : le chef d'établissement peut exiger qu'un maximum de quatre cours fasse l'objet d'un remplacement, au-delà, un nombre d'heures supplémentaires peut être décidé en accord avec l'enseignant concerné.



... en Italie

Les enseignants sont rémunérés lorsqu'ils remplacent des collègues absents si la durée du remplacement dépasse la durée spécifiée dans le contrat de travail.



© Thierry Nectoux

Les missions de remplacement sont assurées par les personnels en poste dans les établissements et font partie intégrante de leurs tâches ordinaires

... en Pologne

La rémunération de l'enseignant qui effectue des heures ponctuelles de remplacement est calculée sur la base d'un barème correspondant à sa catégorie et en tenant compte des indemnités prévues pour certaines conditions de travail.



... et en Finlande

Les enseignants qui assurent les cours de collègues absents sont rémunérés selon le barème normal des heures supplémentaires fixé dans la convention collective. ■



La notion de continuité et de qualité du service public, l'idée de remplacement comme besoin permanent relèvent de la spécificité du modèle français de la fonction publique.

... en France

Les étudiants : nouveaux moyens d'enseignement ?

Dans le cadre de l'élévation du niveau de recrutement, le ministère a prévu des stages dans les établissements pour les étudiants préparant les concours de recrutement.

Le ministère, comme c'est trop souvent le cas dans le secteur privé, n'a pas résisté à utiliser ces étudiants en stage pour faire fonctionner le système éducatif. Ainsi, les stages en responsabilité donnent toute possibilité au chef d'établissement « d'utiliser » ces stagiaires comme moyens de remplacement dans les établissements. Une telle démarche pose deux problèmes majeurs : en premier lieu, cela signifie que la formation de ces étudiants est loin d'être le cœur du dispositif ; en second lieu, il place, au moindre coût, des étudiants sans expérience dans la situation de devoir prendre en charge une classe, seuls, au pied levé, en milieu d'année. En bref : les étudiants à la production ?



Quelques chiffres

60 %

Part des TZR affectés pour la durée de l'année scolaire dès la rentrée 2009. Cela obère grandement le potentiel de titulaires disponibles pour assurer le remplacement des personnels absents en cours d'année.

35,5 ans

Âge moyen des TZR à la rentrée 2009. C'est aussi l'âge moyen des collègues obtenant leur première mutation. Ce ne sont donc pas uniquement les néotitulaires qui sont affectés sur les postes en zone de remplacement. Le principe de la mutation en aveugle implique que tous les collègues qui changent d'académie sont susceptibles d'obtenir à l'intra une affectation sur une zone de remplacement même s'ils ne le souhaitent pas.

4,7 %

Part des enseignants titulaires susceptibles d'assurer le remplacement de personnels absents en cours d'année. Le SNES considère que cette part doit être portée à 6 ou 7 % pour que l'ensemble des remplacements soient assurés par des personnels titulaires.

Sources : « Repères et références statistiques », ministère de l'Éducation nationale - SNES.

Revendications

Pour un remplacement de qualité

Assurer dans le second degré un système de remplacement efficace implique en premier lieu un volume de recrutements par concours permettant de couvrir à la fois les besoins dans les établissements et en remplacement, dans toutes les disciplines, y compris l'orientation et l'éducation. On en est bien loin. Condition nécessaire, elle n'est pas suffisante pour autant.

La détérioration des conditions de travail et des rémunérations, qui touche l'ensemble de la profession, frappe avec une acuité particulière les collègues remplaçants : suppressions massives de postes, multiplication des compléments de service dans un, voire deux autres établissements, pressions diverses pour assurer des remplacements au pied levé et parfois dans une autre discipline...

D'une façon générale, le remplacement devrait être une mission attractive, et non subie : il s'agit de favoriser le plus possible le volontariat. Le SNES, depuis de nombreux congrès, avance des revendications précises et argumentées.

1 Les conditions de travail et d'emploi des TZR doivent être améliorées, d'abord matériellement

Il est nécessaire de réduire la taille des zones de remplacement, avec pour objectif des zones infradépartementales dans toutes les disciplines. Les affectations hors zone doivent être proscrites, la qualification disciplinaire impérativement respectée.

Toute suppléance devrait s'ouvrir par un délai pédagogique de 48 heures, partie intégrante de la mission de remplacement, et permettant au TZR de disposer du temps nécessaire de préparation (se procurer manuels et matériel, consulter les cahiers de textes, prendre contact avec le collègue remplacé si c'est possible, ainsi qu'avec l'équipe pédagogique de la discipline, des classes,

l'équipe éducative, préparer les premiers cours...).

2 La pénibilité et les contraintes spécifiques liées aux missions de remplacement doivent être reconnues et indemnisées

Le SNES défend le principe de la distinction entre l'indemnisation de tous les frais de déplacement réellement engagés et l'indemnisation de la pénibilité de la mission, ce que ne fait pas l'actuel système des ISSR qu'il faut donc refonder et revaloriser autour de deux axes :

- un défraiement intégral des frais de transport ou de déplacement réellement engagés, comme pour les autres frais professionnels ;
 - une partie fixe pour tous (par exemple une bonification indiciaire), quels que soient le service et la nature de la suppléance, y compris dans l'établissement de rattachement, pour compenser la contrainte que constitue le caractère variable par nature des affectations successives.
- Par ailleurs, en cas de service partagé sur plusieurs établissements (agrégats de « blocs de moyens provisoires »), une décharge de service doit être systématique, quelle que soit la localisation, cette revendication concer-



nant tous les collègues ayant un service partagé, TZR ou non.

3 Un même droit au déroulement de carrière

Retards d'inspection, accès réduit à la formation continue, notation administrative maintenue en deçà des usages communs : les TZR sont très souvent pénalisés dans leur carrière. Le SNES demande que des instructions précises soient données afin de prendre en compte et respecter la spécificité des missions et conditions d'exercice des TZR dans le cadre de l'évaluation pédagogique, de la notation administrative et de l'accès à la formation continue.

Pour les mutations, il faut rétablir les bonifications d'ancienneté à l'inter comme à l'intra, dans le cadre de barèmes équilibrés.

4 Améliorer les conditions d'affectation

De plus en plus de recteurs cherchent à s'exonérer des obligations de transparence et de gestion dans le cadre du contrôle paritaire. Le SNES demande que la gestion des remplacements et des TZR, responsabilité rectorale, soit cadrée nationalement : la note de service de 1999 doit être revue pour renforcer les garanties protégeant les collègues et assurer la transparence des opérations de gestion sous le contrôle démocratique qu'exercent les élus des personnels. C'est ce que l'on nomme le paritarisme. Les mêmes règles d'affectation en suppléance et de gestion des TZR doivent s'appliquer sur tout le territoire national. Le rôle des FPMA (Formations paritaires mixtes académiques) doit être renforcé en cette matière.

L'amélioration des conditions d'emploi et de travail des TZR, la revalorisation de leur mission s'inscrivent bien dans les revendications de la profession tout entière. C'est en considérant les TZR comme enseignants à part entière et en s'en donnant les moyens que l'on peut construire un système de remplacement de qualité, au bénéfice de la réussite de tous les élèves. ■

Le remplacement devrait être une mission attractive, et non subie : il s'agit de favoriser le plus possible le volontariat



© Daniel Maunoury

Seconde TMD

Programme de mathématiques

Le programme de mathématiques en classe de Seconde générale et technologique, publié en juillet 2009 au *BO*, est appliqué à cette rentrée. Il prend en compte les modifications intervenues depuis quatre ans dans l'enseignement des mathématiques au collège qui rendaient caduc l'ancien programme de 2000. Or, la classe de Seconde Techniques de la musique et de la danse a été oubliée. Rien ne justifie que ces élèves soient mis à l'écart des changements. Nous avons adressé un courrier à la DGESCO pour remédier à cette situation en lui demandant de transmettre rapidement l'information aux professeurs de ces classes.

Rénovation STI-STL

Encéphalogramme plat du ministère

Malgré différentes annonces, rien de concret ne semble se construire pour une réforme des séries industrielles et de laboratoire du lycée (STI-STL). Le SNES s'est adressé au directeur général de l'Enseignement Scolaire pour exiger que les projets soient réellement mis en débat. Cette lettre est restée sans réponse. Que faut-il en penser ? Le ministère a-t-il abandonné totalement cette question ou mène-t-il une réflexion clandestine ?

Dans les deux cas, c'est inacceptable, le SNES s'adressera au plus haut niveau pour qu'un projet de réforme ambitieux soit enfin mis en débat.

Si vous souhaitez participer à la réflexion collective du SNES sur ces questions, n'hésitez pas à nous contacter : enseignements.technologiques@sn.es.fr

Thierry Reygades

LE CNED EST EN PLEINE RESTRUCTURATION ! Un cadre juridique est précisé par le décret du 27/02/2009: sa mission de service public est limitée au « scolaire » strict. Donc il n'a plus de mission de service public pour la formation tout au long de la vie ni pour la formation continue: ce qui signifie politique tarifaire libre et pourquoi pas une privatisation de ses activités ?

Où va le CNED ?

Une étude de modernisation (qu'il ne fallait surtout pas appeler audit !) a été confiée à un cabinet extérieur en 2008: à partir de ses conclusions, le CNED lance 20 chantiers dont chacun est subdivisé soit, en tout, 94 projets (!) qui devraient permettre d'accoucher d'une nouvelle structure en janvier 2010.

Quelle nouvelle structure ? *A priori* recentralisation autour de la direction générale des fonctions d'accueil et ressources humaines, ce qui diminue d'autant les postes dans les instituts du CNED, qui deviennent des sites et n'ont plus de directeur.

Le personnel a reçu chaque semaine les titres des « chantiers et des projets »; n'ayant pas d'informations plus précises, il s'inquiète particulièrement du titre d'un chantier qui prévoit « de suivre les personnels dans leur nouveau poste voire de les accompagner dans une démarche de mobilité » !

Quant au scolaire, les cours sont mis en ligne pour tous et la gra-



© Clément Martin

tuité est mise en place pour les élèves, mais le ministère ne compense pas entièrement le coût de ces mesures actuellement.

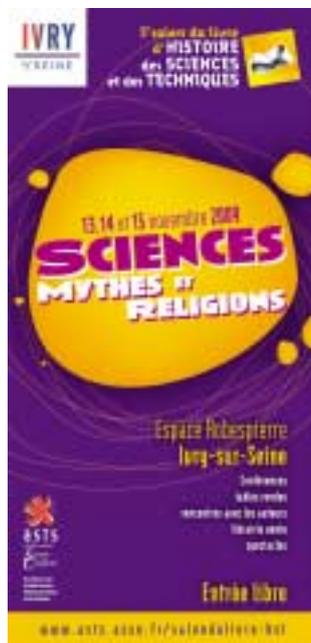
Les moyens humains diminuent: les nominations sur postes adaptés de courte durée sont moins nombreuses et les postes mis à disposition du CNED sont repris par les rectorats.

Quel avenir pour le CNED ? Les

délégués du SNES et de la FSU mettent tout en œuvre pour informer leurs collègues et demandent que l'énergie des chantiers soit plutôt mise au service des usagers qu'à un démantèlement nuisible pour tous. ■

Sabine Bianco,
Michèle Claveau,
Marie-Noëlle Gilbert,
Marc Le Cozler

LE SNES AU SALON DU LIVRE d'histoire des sciences et des techniques d'Ivry-sur-Seine <http://www.ast.sasso.fr/site/manif.php?id=189>



Salon du livre

Le Salon du livre d'histoire des sciences et des techniques est organisé par la mairie d'Ivry-sur-Seine en collaboration avec l'ASTS, Association Science Technologie Société (association nationale de jeunesse et d'éducation populaire agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports).

Le SNES, dans le cadre de sa réflexion sur l'enseignement des sciences et techniques, sur les contenus et les pratiques, souhaite permettre à des collègues syndiqués de se confronter à la réflexion universitaire sur des questions scientifiques.

Salon 2009: « Sciences, mythes et religions », du 13 au 15 novembre sur le salon, le SNES organise trois rendez-vous :

- Tables rondes : « *L'enseignement de l'évolution au regard des conceptions des enseignants* » (P. Clément, M.-P. Quessada), « *L'homme, espèce d'animal* » (W. Kaminski, J.-J. Kupiec, P. Descamps).

- Atelier ouvert aux stagiaires et au public sur inscription : « *enseigner la notion d'espèce, de la Sixième à la Terminale* » (P.-H. Gouyon, D. Orange) et un stage syndical SVT de 3 jours, dont le premier le vendredi au S4. ■

Ne rien se laisser imposer



Le livret de connaissances et de compétences, mis en ligne sur le site Eduscol, ne répond pas aux questions qui se posent au collège.

Les items, disparates (connaissances, capacités – souvent transversales –, voire comportements) et de niveaux variés, sont regroupés en domaines dont la validation serait très subjective.

Ainsi les compétences 6 et 7 réduisent l'adolescent à un être rationnel et sincère, motivé et impliqué grâce à sa bonne volonté, apte à se soumettre à des normes.

L'attestation ne précise pas où est placé le curseur, le niveau réellement requis de l'élève n'apparaissant au mieux que dans les « grilles de référence ». L'évaluation de l'éducation à l'orientation est particulièrement pernicieuse et dangereuse.

Les livrets expérimentés ont soulevé de fortes interrogations, voire un rejet important. À partir de combien d'items peut-on juger qu'un domaine est acquis ? Une compétence peut-elle être acquise une fois pour toutes ? Comment trancher lorsqu'elle se situe au carrefour de plusieurs disciplines ? Quelle articulation entre



© Clément Martin

l'évaluation du socle et les notes chiffrées qui restent la seule référence pour les choix d'orientation ? Le SNES n'a jamais eu de réponses à toutes ces questions qu'il pose depuis trois ans.

En outre, la charge de travail pour valider les différents domaines va être considérable pour le professeur principal, chargé de faire la synthèse des

items validés par chacun de ses collègues alors qu'aucun temps n'est prévu pour la concertation des équipes...

Le collège ne risque-t-il pas de devenir un lieu d'évaluation incessante au détriment de la construction des savoirs ? Quel sera le devenir des disciplines fortement marginalisées ? Certaines risquent d'être à terme

transférées vers l'accompagnement éducatif (voir les pressions déjà exercées sur la chorale ou l'association sportive). Ce livret pourrait également légitimer l'éviction d'une partie des élèves dès lors que l'institution aura prouvé qu'elle leur a transmis un kit de base.

C'est bien parce que les interrogations et contradictions sont très fortes que le ministère n'a pu imposer sa généralisation en cette rentrée. L'arrêté du 9/07/09 ne prévoit donc la validation de la totalité du socle qu'à la session 2011 du brevet ; seuls le niveau A2 et le B2i, qui posent déjà des problèmes, restent exigibles pour 2010.

Il n'y a donc pas lieu de se laisser imposer l'utilisation de ce livret qu'aucun texte réglementaire ne généralise.



Le SNES persiste à contester la logique du socle et du livret de compétences, et exige que le ministère publie enfin un bilan des expérimentations réalisées. Il entend inscrire clairement la question du collège dans le cadre de sa campagne. ■

Monique Daune
et Sandrine Charrier

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Les positions du SNES confortées

En juin, alors que le ministère préparait la future réforme du brevet, le SNES a interrogé les syndiqués. Le dépouillement des 1353 réponses montre que les positions du SNES sont très majoritairement celles de la profession.

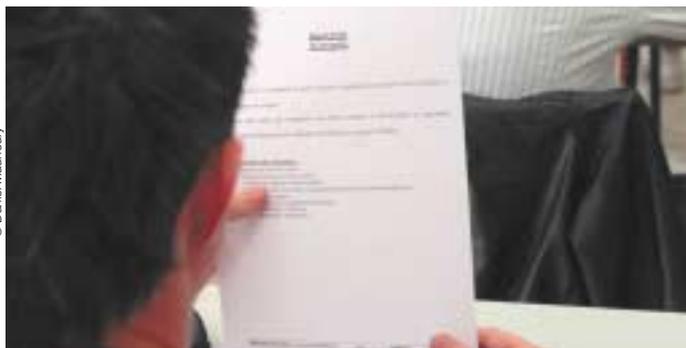
Quelques éléments :

Le premier point d'achoppement

concernait le **contrôle continu** pour lequel le ministère ne voulait prendre en compte que les points au-dessus de 10. Cette logique est réfutée à 88,4 %. L'enquête montre l'attachement à un équilibre entre un contrôle continu pleinement pris en compte et des épreuves terminales.

Pour autant, les épreuves actuelles sont loin d'être plébiscitées : 57,4 % jugent que l'épreuve de français n'est pas satisfaisante, notamment en raison de son manque d'ambition (28,4 %) ; ils sont 54,9 % à estimer que l'épreuve de maths ne convient pas pour la même raison (46,6 %) ; 72,6 % critiquent l'épreuve d'HG, l'étude de documents manquant d'ambition pour 44,2 % d'entre eux. Autre point essentiel du projet, **l'évaluation du socle commun** que le ministère voulait imposer dès la session 2010. 82,1 % ne s'estiment pas prêts. Et 41,9 % soulignent le manque de formation. Ils sont 42,1 % à

ne pas adhérer à la démarche et même 44,1 % à ne pas la trouver « évidente ». D'ailleurs, les nombreux problèmes déjà posés par la validation du B2i et du niveau A2 sont confirmés, en particulier concernant le lien entre les disciplines enseignées et les compétences du B2i (49,1 %) et l'articulation entre les programmes (niveau B1 en LV1) et le niveau A2 (76,8 %). 80,7 % n'approuvent pas le principe d'une évaluation obligatoire de l'histoire des arts. La DEGSCO serait bien avisée de l'entendre. Tous les résultats sont disponibles sur le site national, dans la rubrique Collège. ■ Bruno Mer



© Danièle Maunoury



LE FILM DE GUÉDIGUIAN, *L'ARMÉE DU CRIME*, actuellement dans les salles, retrace l'histoire des Francs Tireurs Partisans de la Main d'Œuvre Immigrée, placés sous le commandement de Missak Manouchian. Henri Karayan est entré dans la lutte armée contre les nazis en avril 43, sous les ordres de Missak Manouchian. Manouchian et 22 de ses camarades seront condamnés à mort en février 44. Dans une ultime opération de propagande, ils seront présentés par les nazis comme une armée du crime, leurs visages en médaillon sur fond rouge placardés sur les murs de toutes les villes du pays. Karayan est l'un des deux derniers survivants du groupe. Il était membre du premier détachement des FTP-MOI, composé en grande majorité de Juifs d'origine roumaine, de Bulgares, de Tchèques, d'Arméniens et d'un antifasciste allemand, Leo Kneler. Il a bien voulu répondre aux questions de *L'US Mag*.

L'affiche rouge : " 23 David contre une armée de Goliath "

Depuis son appartement, au sixième étage d'un immeuble parisien, Henri Karayan peut contempler le mont Valérien, où 22 compagnons de son groupe militaire furent fusillés par les Allemands, le 21 février 1944 (la 23^e, Olga Bancic, a été décapitée à Stuttgart). Comme si Thomas Elek, Marcel Rayman, Missak Manouchian, l'accompagnaient toujours, lui, l'un des deux derniers membres du groupe.

L'Arménie et le génocide

Henri Karayan est né en Turquie, à Istanbul, en 1921, six ans après le génocide arménien. Son grand-père, responsable de la communauté arménienne, est décapité, sur la place publique. Son père rejoint alors, par le maquis arménien, l'armée française, et s'engage dans la légion étrangère. Après la Première Guerre mondiale, son père s'installe à Istanbul. Nationaliste arménien, le père de Henri Karayan tue alors celui qui avait assassiné son propre père. Inquiété par les Turcs, il est rapatrié en France, à Toulon. Henri Karayan a alors un an et demi.

Le début d'un engagement

À 15 ans, Karayan adhère au parti communiste, influencé par le travail de son père, qui organise, dans le cadre du comité de soutien pour l'Arménie soviétique (le HOC, dont le parrain de Karayan, le docteur Kaldjian, est le dernier secrétaire général), meetings et réunions. Ces manifestations comportaient une dimension artistique, et Karayan y récitait des poèmes de l'Armée



Manouchian ne voulait pas faire des membres de son groupe des kamikazes. Il voulait « 100 % de réussite, et 100 % de sécurité ».

nie Soviétique. C'est d'ailleurs lors d'une réunion de l'Union Culturelle Franco Arménienne, dont Manouchian était responsable, qu'il rencontre son futur chef militaire.

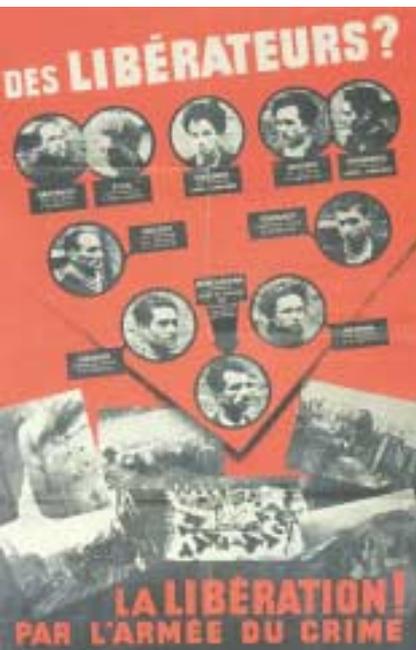
Lors de la déclaration de guerre, Karayan décide de s'engager. Le bureau d'engagement le félicite d'être anti-allemand, mais Karayan proteste, soulignant qu'il est anti-nazi. Il est alors identifié comme militant politique, ce qui entraîne le refus du bureau d'engagement. Il se lance donc dans des distributions de tracts. Alors

qu'il se représente au bureau d'engagement en 1940, Karayan est condamné à un an de prison pour « moralité politique douteuse ». À la fin de sa peine, il est transféré au camp de Loriol, puis au camp du Vernet, dont Karayan évoque les conditions atroces de détention : torture, châtiments corporels... Du Vernet, Karayan est transféré en Allemagne. Pendant son transfert, il rencontre un juif allemand, membre du parti communiste, Leo Kneler, futur combattant du groupe Manouchian. Lors du passage de la ligne

de démarcation, Karayan et Kneler sont internés à la caserne des Tourelles. Pour sauver sa peau, Karayan nie être communiste, et informé par Kneler, affirme être charpentier, profession recherchée par les Allemands – alors même qu'il est coiffeur... Une fois en Allemagne, il est interné à Dortmund. Au camp, la solidarité des communistes allemands l'aide à supporter les difficultés de l'internement.

La lutte armée

De retour en France en 1942, Karayan est à Paris. Il est hébergé par Armène Assadourian, sœur de Mélinée, l'épouse de Manouchian. Karayan résiste en distribuant des tracts, en assurant des missions de renseignement. Il se fait ainsi embaucher comme coiffeur à l'hôpital de la Pitié, où de nombreux dignitaires nazis viennent se faire coiffer : « *À l'Hôpital, j'ai eu l'occasion de raser le docteur Friedrich, commentateur de Radio-Paris, qui m'a confié, alors que je passais la lame du rasoir sur son cou : "beaucoup de vos compatriotes aimeraient être à votre place, pour me trancher la gorge..."* ». Ma main tremblait », confie Karayan. Mais une telle mission, trop dangereuse, n'aura pas lieu : Manouchian ne voulait pas faire des membres de son groupe des kamikazes. Il voulait, précise Karayan, « *100 % de réussite, et 100 % de sécurité* ». Le mois de mars 1943 est un tournant pour Karayan. Manouchian, en tant que représentant de la MOI, lors d'un banquet arménien présidé par le docteur Kaldjian, fait le point sur la situation militaire sur le front est, et



lance un appel aux arméniens afin qu'ils rejoignent la lutte armée. Lors de ce banquet, le père de Charles Aznavour interprète des chants du célèbre troubadour arménien Sayat Nova. Karayan décide alors de s'engager dans la lutte armée.

Manouchian décide de le former aux côtés de Marcel Rayman et de Thomas Elek. Karayan parle d'ailleurs de ces jeunes résistants avec émotion : « Elek... Je parle tout le temps d'Elek... Je n'ai pas une formation d'intellectuel. J'ai été à l'école jusqu'au certificat d'études. Mais Manouchian voulait que je m'éduque. Il me demandait de lire des classiques. Il pensait que c'était utile de s'instruire : peut-être voyait-il l'avenir, la libération de la France, l'utilité que des gens instruits et cultivés auraient pu avoir ? Avec Elek, c'était parmi mes plus beaux rendez-vous. Elek pensait que j'étais juif. Il était très fier que des juifs luttent. Je lui répondais que je n'étais pas juif, mais il ne me croyait pas, puisque nous n'avions pas le droit de dire qui nous étions. Il me disait : "Toi, tu ressembles à un juif sépharade". Elek était un amoureux de la littérature, il m'a fait lire les auteurs anglais, russes aussi. Avec Rayman, c'était différent : nous parlions de sport, de natation, de communisme aussi. Nous discutions aussi de la Libération. Nous savions qu'elle était proche. Elek et Rayman étaient de farouches antinazis communistes. On discutait de politique. Mais le dada d'Elek, c'était la littérature. Il m'en parlait beaucoup. »

Karayan participe alors à plusieurs actions : il prend part à l'explosion d'un camion de troupes à Boulogne-Billancourt, à la tentative d'assassinat de Gaston Bruneton, Commissaire général à la main-d'œuvre française en Allemagne, qui a échoué, car ce dernier, méfiant, a pris un itinéraire différent de celui qu'il utilisait habituellement. Karayan fait aussi partie, avec Leo Kneller et Marcel

Rayman, du commando chargé de tuer un ministre allemand. Karayan raconte d'ailleurs une anecdote, sur cette mission : « Ni Kneller ni Rayman n'ont voulu lancer la grenade : le ministre était entouré d'une vingtaine de femmes. Or, le groupe refusait de tuer des femmes et des civils. J'ai alors décidé d'y aller. J'ai dégoupillé la grenade, ai jeté la goupille, et suis rentré à l'intérieur... J'ai vu toutes ces femmes, et moi non plus, je n'ai pas balancé la grenade... Avec les autres membres du groupe, on a donc recherché la goupille, sans jamais la trouver. J'ai été obligé de tenir la grenade pendant deux heures, à la main, jusqu'à ce que je trouve, dans l'escalier d'une de mes planques, un clou pour remplacer la goupille. J'avais des crampes à la main ! Et j'ai enfin pu poser la grenade, pour la remettre à Olga Bancic, qui s'occupait du dépôt d'armes. »

Les arrestations

Karayan évoque aussi les filatures dont sont victimes les membres du groupe Manouchian. Tous sont « logés » et filés, en permanence, par les policiers de la brigade spéciale numéro 2 des renseignements généraux. Le professionnalisme de la police française, mais surtout, selon Karayan, des trahisons, expliquent les arrestations. La lettre de Manouchian, écrite au Mont Valérien, les évoque clairement, dans un passage très longtemps expurgé de la lettre, y compris dans le film de Guédiguian : « Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal, sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et ceux qui nous ont vendus ». Karayan est ainsi convaincu que le groupe était infiltré. Sa dernière rencontre avec Manouchian, la veille de l'arrestation, va aussi, selon lui, dans ce sens : « La veille du rendez-vous d'Evry-petit Bourg, entre Manouchian, chef des FTP-MOI et

le colonel Gilles Epstein, chef de tous les FTP, Olga Bancic m'apporte l'arme, que je devais remettre à Manouchian. C'était un 6.35 ! Je n'ai pu m'empêcher de lui dire : c'est tout ce que tu me donnes ! On ne peut tuer un oiseau

Avec Elek et Rayman, nous savions que la Libération était proche.

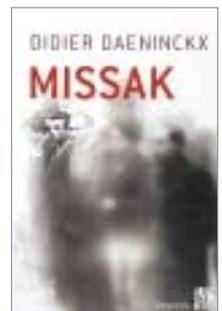
à 10 mètres, avec ça ! Manouchian avait réclamé des grenades ! C'est comme si on voulait l'envoyer à la mort ». Epstein et Manouchian seront torturés avant d'être fusillés au mont Valérien. Quand on demande à Karayan pourquoi il n'a pas été arrêté, c'est avec émotion qu'il évoque Marcel Rayman, arrêté avec son jeune frère, Simon, et Olga Bancic : « Rayman devait me retrouver à la gare d'Issy. Il le savait.

J'y suis allé, à plusieurs reprises. Si je n'ai pas été pris, c'est qu'il n'a pas parlé ». Dans un de ses discours, prononcé à Issy-les-Moulineaux en février 2009, Karayan précise : « Plus tard, je sus que ce frère d'armes, arrêté, torturé, (...) avait fait pour moi plus que je n'oserais jamais demander à mes propres frères ».

Dans ce même discours, où il évoque Manouchian, et l'Affiche Rouge, Karayan a ces mots : « Que signifiait ce triangle rouge sur fond rouge ? Était-ce une flaque de sang ? Ou plutôt un cœur barbouillé sur la glu de sang coagulé ? (...) Une évidence, cependant, sautait aux yeux. C'était bien le combat de David contre Goliath. De vingt-trois David contre une armée de Goliath. » ■

Nicolas Morvan

En même temps que le film, deux romans paraissent actuellement, dans les librairies : *Missak*, de Didier Daeninckx, chez Perrin, évoque directement la figure de Manouchian. En 1955, Louis Dragère, journaliste à *L'Humanité*, est chargé par Jacques Duclos de retracer le parcours de ce militant et combattant d'exception. Dragère enquête, nous plongeant dans la communauté arménienne de l'après-guerre. On y retrouve aussi la banlieue, chère à Daeninckx. Les références cinématographiques - *Traquenard* de Fleisher - et musicales - Charles Aznavour, le jazz - , font revivre de façon convaincante toute une époque. Le récit, construit sur le rythme haletant d'une enquête, ce qui s'harmonise très bien avec l'écriture efficace et sans fioriture de Daeninckx, emporte le lecteur. On rencontre, dans le roman, Jacques Duclos, Louis Aragon, Charles Tillon... Et Henri Karayan.



Thomas Elek

Le second roman, *Le tombeau de Tommy*, d'Alain Blottière, édité chez Gallimard, évoque la figure de Thomas Elek, dont Karayan parle avec émotion. Ce roman s'organise autour d'un dispositif particulier, afin de faire revivre le beau visage d'Elek : un cinéaste décide de faire un film ayant ce personnage pour héros. Le récit se partage entre les réflexions de ce cinéaste, ses recherches sur Tommy et des extraits du scénario. La relation ambiguë entre

l'acteur jouant le rôle d'Elek d'une part, aspiré par son personnage, et l'acteur et le réalisateur d'autre part, achève de faire fonctionner ce dispositif narratif, et l'on ne peut qu'être emporté par l'émotion qui se dégage de ce beau roman. Un site internet, letombeaudetommy.net propose de nombreux documents autour de la figure de ce jeune résistant, fusillé au mont Valérien, dont le visage apparaît en médaillon, sur l'Affiche rouge.



ÉVALUATION

Avis de tempête managériale

La nouvelle lettre de mission⁽¹⁾ du ministre à destination des IA-IPR redéfinit profondément leurs missions tant du point de vue de l'évaluation des enseignants que des objectifs qui leur sont assignés et remet en cause notre liberté pédagogique.

Évaluation des enseignants

La mission première des IA-IPR ne sera plus l'évaluation individuelle des enseignants. R. Chudeau (directeur de l'encadrement au MENR⁽²⁾) déclare ainsi : « *Les inspecteurs connaissent parfaitement les enseignants... [et] peuvent donc formuler un avis sur les promotions sans pour autant devoir passer par une inspection individuelle* »⁽³⁾. Comment le pourraient-ils ? Uniquement sur leur connaissance des enseignants qui effectuent des tâches supplémentaires ou grâce aux conseillers pédagogiques et aux chargés de mission qui « *sont en mesure de fournir des éléments d'appréciations documentés sur l'activité des personnels enseignants* »⁽¹⁾ ?

L'évaluation dans sa forme actuelle est loin d'être satisfaisante, mais la remise en cause est très inquiétante.

En effet, les inspecteurs auraient en charge les inspec-

tions à trois moments de la carrière (début de carrière, accès à la hors-classe et perspectives de seconde carrière) ou en cas de difficultés. Exit l'objectif fixé par la LOLF d'une inspection tous les quatre ans ; comme quoi le gouvernement peut oublier certains indicateurs lorsque cela l'arrange !

L'évaluation par l'inspection ne peut être dévolue aux conseillers pédagogiques ou aux chargés de mission. Le rôle de conseil individuel et collectif, insuffisamment pratiqué par les IPR faute de temps, doit redevenir un objectif prioritaire des missions d'inspection. Or, c'est une tout autre définition de l'inspection qui se profile.

Management

Le temps ainsi dégagé permettrait aux IA-IPR de se consacrer à des missions d'expertises d'établissement : évaluation de la mise en place du socle commun, de l'efficacité de projets dans le cadre du contrat d'objectifs... L'objectif est bien de transformer les IA-IPR en cadres de l'EN chargés, au détriment de leurs missions disciplinaires, de « faire des audits » qui pourraient avoir des conséquences sur la DGH, sur le recrutement de personnels.



© Skodomeill/istockPhoto.com

tiques". [...] *La liberté pédagogique... [des] enseignants [...] ne sera pas le prétexte de pratiques qui font obstacles à l'acquisition des savoirs* »⁽¹⁾.

Si la liberté pédagogique ne signifie pas faire n'importe quoi sans jamais avoir à rendre des comptes, on ne peut que condamner cette vision de l'enseignant réduit à se conformer à quelques « bonnes pratiques » dont une catégorie d'experts aurait la clé. La recherche en sciences de l'Éducation, les retours de balanciers concernant certains programmes montrent au contraire que les certitudes d'un jour sont ébranlées le lendemain. La liberté pédagogique est donc la garantie pour l'enseignant de rester un concepteur qui pense sa pratique et la fait évoluer en fonction de ses analyses réflexives du métier et des besoins. Il semble que le ministère ait, à l'heure actuelle, une tout autre vision du métier. ■

Alice Cardoso et Xavier Marand

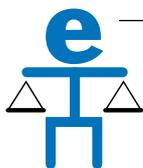
Liberté pédagogique

Cette lettre de mission porte atteinte à notre liberté pédagogique : « *Les corps d'inspection ont le devoir de conseiller les professeurs, d'impulser et d'encourager les "bonnes pra-*

(1) Circulaire 2009-064 du 19/05/09.

(2) Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche.

(3) Entretien du 15/09/09 à l'AEF.



QUESTIONS-RÉPONSES

Congé longue maladie, congé longue durée

En cas de problème grave de santé, quand faire la demande de CLM ou CLD ?

Si les médecins prévoient un arrêt supérieur à trois mois, vous pouvez la faire dès le premier mois de l'arrêt ordinaire.

Comment en faire la demande ?

- Une lettre et un certificat médical peu détaillé au recteur s/c du chef d'établissement.
- Un certificat très détaillé sous pli cacheté, adressé aux médecins du comité médical.

Dois-je demander un CLM ou CLD ?

Le CLD commence par une année de CLM, donc au départ demandez un CLM. Au bout d'un an le CLM se transforme en CLD pour les pathologies suivantes : tuber-

culose, poliomyélite, VIH-Sida, cancer, maladies mentales.

Quelles sont les différences entre CLM et CLD ?

- Le CLM peut durer trois années consécutives, la première est payée à plein traitement, les deux dernières à demi-traitement (+ 27 % versés par la MGEN aux mutualistes).
- Si le CLM n'est pas épuisé à la reprise du travail et si celui-ci dure au moins un an, les droits à CLM sont reconstitués.
- Le CLD peut durer cinq ans ; trois ans sont rémunérés à plein traitement, les deux derniers à demi-traitement (+ MGEN). Droits : un seul CLD par pathologie sur toute la carrière.

Puis-je reprendre le travail directement à la fin d'une période de CLM ou CLD ?

Non, le comité médical doit vous en donner l'autorisation. Faites-en la demande un à deux mois à l'avance. ■ Marie-Noëlle Gilbert

Textes de référence : décret 86-442 du 14 mars 1986. Décret 2008-1191 du 17 novembre 2008.

Notation pédagogique des agrégés



Informations en ligne sur notre site www.snes.edu
Penser et exercer son métier → la carrière



95%

**des clients de notre banque déclarent
S'Y SENTIR BIEN**

Parce que vous placez votre argent et une partie de vos projets dans votre banque, mieux vaut s'y sentir bien. Au Crédit Mutuel Enseignant, les clients et sociétaires apprécient particulièrement l'accueil qui leur est réservé et surtout la relation de proximité entretenue avec leur conseiller. Voilà pourquoi ils s'y sentent bien.

Et vous, que diriez vous de rejoindre LA banque du monde de l'Education Nationale ?

Crédit  Mutuel
Enseignant

n°1
de la relation
client

Ces résultats sont issus des études : EDInstitut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 clients dont 1182 enseignants et assimilés et l'Enquête en ligne réalisée en avril 2009 par Bearing Point et TNS Sofres auprès de 4 000 clients et usagers représentatifs de la population française.
Annoncesur : CFCMCEE pour les CME - 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg - RCS B 588 505 354



© Clément Martin

Dans plus de 79 % des cas, les infirmier(e)s satisfont les besoins exprimés par des soins qui relèvent de leur rôle propre.

TOXICOMANIE, OBÉSITÉ, STRESS, DÉPRESSION... À l'âge de l'adolescence, les comportements se modifient et les problèmes de santé se multiplient ; l'école se doit d'accompagner ces transformations, d'alléger autant que possible les difficultés que rencontrent les élèves, et de pallier les insuffisances de soins et de suivi individuels, le cas échéant.

Prendre soin de la santé à l'école : priorité à la prévention

Avec l'épidémie de grippe A, la prise en charge de la santé des adolescents dans le cadre scolaire et, plus globalement, l'environnement sanitaire des établissements, se trouvent posés avec acuité et suscitent beaucoup d'interrogations et de doutes : les élèves ont-ils de bonnes conditions d'hygiène (disposent-ils de savon dans les toilettes ?). Sont-ils bien suivis au niveau sanitaire ? Plus globalement, notre jeunesse est-elle en bonne santé ?

La promotion de l'état général de santé, d'hygiène et de nutrition des enfants est l'affaire des politiques scolaires, c'est stipulé dans les textes officiels⁽¹⁾ : « la santé des élèves est un facteur essentiel dans l'acquisition des savoirs à l'école ».

Dans le second degré, les personnels de santé jouent un rôle essentiel puisqu'ils accueillent et écoutent les élèves à un moment de leur vie où ils rencontrent des difficultés spécifiques ; les souffrances psychiques concernent 15 % des adolescents, la question du mal-être des adolescents est importante. Cela engendre des pathologies diverses et peut également

conduire le jeune à la tentative de suicide, plus fréquent chez les filles que chez les garçons (2001, INSERM, enquête en milieu scolaire : 8,7 % garçons et 19 % de filles disent avoir déjà fait une TS).

Béatrice Gaultier, secrétaire générale du SNICS explique que « le suivi infirmier en établissement, c'est avant tout un travail de proximité, de contact permanent avec les élèves et les familles ; c'est un véritable travail de médiation qui s'inscrit dans la durée, car c'est après plusieurs passages à l'infirmerie, parfois, que l'on trouve une

solution avec l'élève ». La présence de l'infirmier(e) est donc essentielle. « Les élèves viennent vers nous et expriment une plainte somatique qu'on identifie. À partir des demandes individuelles des élèves, on construit des réponses collectives qui correspondent vraiment aux problèmes des jeunes, davantage que lorsqu'il s'agit de campagnes officielles parachutées... »

Des actions : la prévention, « l'éducation à », l'accueil et l'accompagnement

L'Éducation nationale a un rôle important à jouer : l'école est le lieu qui permet à la fois le dépistage de pathologies et de maladies, de déficiences (acuité visuelle ou auditive, troubles du langage écrit ou oral), et également le repérage de signes de souffrance psychique ; enfin, elle offre la capacité à remédier aux inégalités face à l'accès aux soins. Par conséquent, la santé à l'école est un facteur essentiel de cohésion sociale.

À ce titre, la loi Fillon a mis en place un plan pluriannuel de recrutement qui pré-

QUELQUES CHIFFRES

Personnels : 7 000 infirmier(e)s de l'Éducation nationale (dont 1 848 infirmier(e)s syndiqué(e)s au SNICS-FSU) pour 8 500 établissements du second degré.

Élèves : 13 millions d'élèves passent chaque année par l'infirmerie du collège ou du lycée.

Revendications : un(e) infirmier(e) dans chaque établissement, deux s'il y a un internat.

Pascale, infirmière en collège en Seine-Maritime

L'US : *Quel est le rôle d'une infirmière, selon toi, dans un établissement ? Prodiger des soins médicaux, donner des médicaments ? Ou est-ce plutôt l'accueil et l'écoute des élèves qui sont la priorité ?*

Pascale : Les deux sont importants et étroitement liés : les élèves viennent souvent pour un problème bénin (un mal de tête ou un doigt tordu), mais ils ont en fait besoin qu'on les écoute et qu'on leur porte de l'intérêt. En troisième, ils viennent aussi pour échapper au cours ! Ces dernières années, ils sont de plus en plus démotivés scolairement.

L'US : *Reçois-tu plus de filles ou de garçons ? Quelles sont les pathologies que tu rencontres le plus souvent ?*

Pascale : Je vois autant de garçons que de filles... Chez les adolescents, les problèmes liés au « mal-être » sont importants : sur 730 élèves, il y a entre 4 et 7 tentatives de suicides par an (dont j'ai connaissance). J'interviens aussi pour les questions de contraception, je distribue 3 ou 4 pilules du lendemain dans l'année, et je fais un peu plus de tests de grossesse.

L'US : *Obligation de signalement et secret professionnel : n'est-ce pas contradictoire ? Comment gagnes-tu la confiance du jeune alors qu'il te faut parfois « signaler » des faits graves qu'il te confie ?*

Pascale : Justement, dans le cas de faits graves, l'écoute joue un rôle essentiel : à chaque fois que je dois en arriver au signalement, je discute avec le jeune et je le convaincs, avant de le faire, de la nécessité de cet acte.

Ce qui permet une telle relation, c'est qu'aujourd'hui, nous avons obtenu la reconnaissance du rôle de l'infirmière scolaire, de la part des élèves comme des collègues : c'est une évolution essentielle pour notre métier...



© Clément Martin

intervient, et ce type d'action – très intrusif – est parfois difficile à mettre en place ; pourtant, cela permet quand même d'enclencher la réflexion pour des élèves qui ne seraient pas allés à l'infirmierie sur ce sujet. Toujours sur le terrain de la prévention, de nombreux lycées (50 % environ) sont équipés de distributeurs de préservatifs dans le cadre de la lutte contre le SIDA. Mais l'infirmier(e) de l'EN est irremplaçable dans son rôle d'accueil et d'écoute quand il s'agit de délivrer la pilule du lendemain...

Assurer conjointement écoute et prévention

Les infirmier(e)s assurent l'accueil, l'écoute, les soins, impulsent des actions d'éducation à la santé dans le cadre des CESC. Ils/elles participent au suivi des élèves en difficulté au sein d'une équipe pluriprofessionnelle (infirmier(e), CPE, enseignants, assistant(e) social(e), médecin scolaire, CO-Psy) qui se réunissent chaque semaine et travaillent collectivement. Ce travail régulier en équipe est indispensable.

Les missions des infirmier(e)s sont un maillon essentiel pour assurer le développement du jeune et permettre sa réussite scolaire ; il convient donc de renforcer le nombre des personnels : les infirmier(e)s ne sont présent(e)s dans les collèges qu'un à deux jours par semaine et ne sont jamais remplacé(e)s quand ils (elles) sont absentes. « Les préconisations de Descoings nous préoccupent, dit B. Gaultier : le rapport prévoit que soient activés des "bassins de prévention" en dehors des établissements ; cette préconisation est bien évidemment déconnectée des demandes des élèves et des équipes d'établissement pour des réponses au quotidien. » Il ne faudrait pas que la réforme du lycée soit l'occasion d'une mesure régressive en terme de santé à l'école. ■

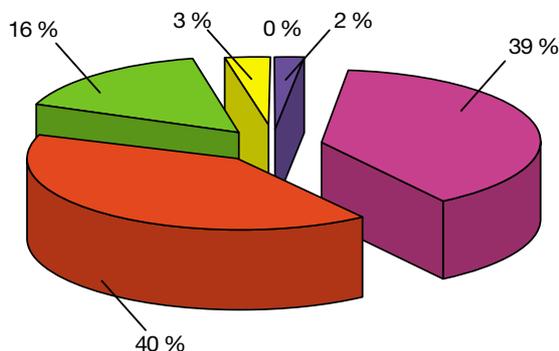
Véronique Ponvert

voyait la création de 1 500 postes d'infirmier(e)s, afin de renforcer leur présence dans les établissements. « Ce plan, malheureusement, n'est pas encore suffisant, et dans certaines académies, les postes pourvus sont détournés sur des missions de dépistage en primaire, ce qui est important aussi, mais qui n'était pas l'objectif premier », nous dit Béatrice Gaultier.

Concrètement, parallèlement au rôle d'accueil et de soins que remplit le personnel infirmier, les établissements – écoles, collèges, lycées – possèdent un CESC⁽²⁾ qui définit un programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté ; dans ce cadre, au collège et au lycée, des séances obligatoires d'éducation à la sexualité, par exemple, sont programmées tous les ans (depuis 2001) ; en réalité, sur le terrain, le rapport à la sexualité est chose complexe pour les jeunes qui n'ont pas tous le même vécu, la même maturité au moment où la séance

(1) Circulaire 2001.

(2) CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.



BESOINS DES ÉLÈVES

Les élèves viennent à l'infirmierie chercher une **écoute** en premier lieu (40 %) ; arrive ensuite le besoin de **soins** (39 %) qui apparaît souvent comme une façon de maquiller le véritable motif.

Enfin, ils viennent chercher des **conseils de santé** (16 %).

Source : De but en blanc, publication du SNICS, téléchargeable sur le site : <http://www.snics.org/le-snics/de-but-en-blanc.html>

Point de vue

GRIPPE A

Point de vue de Béatrice Gaultier
secrétaire générale du SNICS

Avec la pandémie, le SNICS a constaté des tentatives de levée du secret professionnel avec signalements nominatifs (à l'IA, au rectorat), et c'est une dérive que nous dénonçons ; par ailleurs, la vaccination de masse qui est prévue pose question : comme ce fut le cas pour l'hépatite B, nous n'avons pas de recul sur d'éventuels effets secondaires (émergence de maladies auto-immunes comme la sclérose en plaques ?). La vaccination est-elle pertinente ?

LA RENTRÉE 2009 est marquée par des mobilisations qui se multiplient dans le secteur de l'éducation. Confrontés à des décisions politiques dont le prétexte est bien souvent la crise économique pour justifier les réductions en matière de dépense publique, les syndicats de l'enseignement de plusieurs pays de l'UE prennent leurs responsabilités dans leur propre secteur afin de mettre en place des actions avec grève et manifestations. Panorama de la situation.

L'Europe de l'éducation en luttés

Que peut-on observer ? Certains gouvernements utilisent la crise pour réduire les dépenses publiques, en particulier celles de l'éducation alors que la priorité devrait être de développer l'emploi. Investir dans l'éducation est une nécessité pour l'avenir parce que créateur d'emplois et de croissance. L'histoire a montré que l'investissement dans l'éducation, la science et la recherche est le meilleur remède pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités, favoriser la cohésion sociale et relancer la croissance économique à long terme.

Des tensions sociales croissantes

L'été dernier, la presse française s'est fait l'écho de ce qui se passait en Lettonie et en Roumanie. Qu'en est-il exactement ?

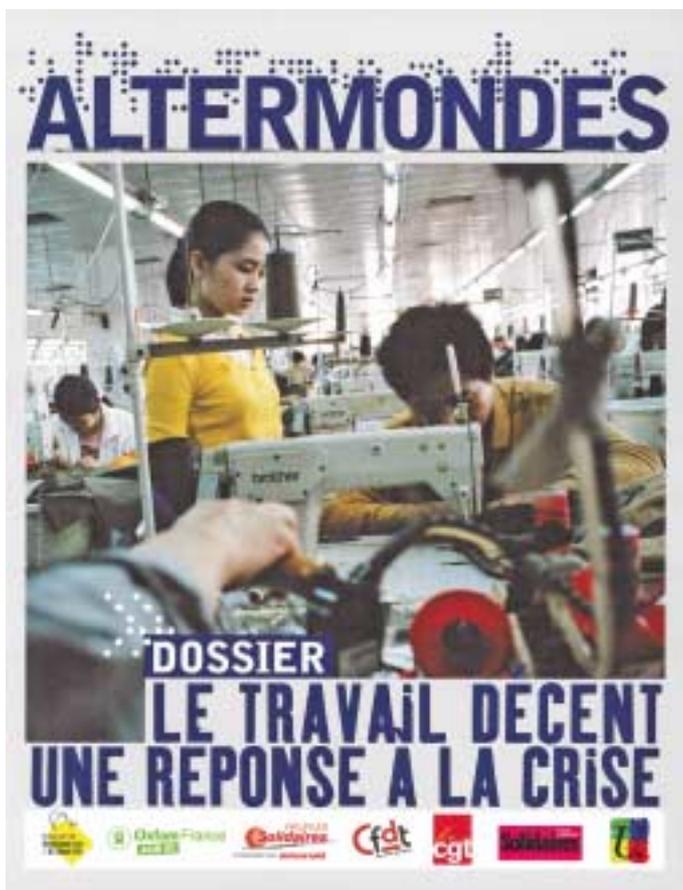


En Lettonie, touchés de plein fouet par la crise économique et financière, les enseignants voient leurs salaires diminuer de 28 % et leurs pensions de retraite de 10 %. Le ministère de l'Éducation a annoncé la nécessité de procéder à une réforme structurelle de l'éducation, et des changements dans le financement de l'éducation sont envisagés. À la mi-août, 36 écoles ont été fermées, au total 52 début septembre. Des enseignants se retrouvent ainsi sans poste. Le Conseil National du syndicat LIZDA, avec lequel le SNES a établi une coopération depuis quatre années, a voté le 16 septembre le principe d'une action de grève pour le mois de novembre.



En Roumanie, dans une déclaration commune, les deux organisations SPIRU HARET et la FSLI attirent l'attention sur le fait que la loi de 2008 relative à des augmentations salariales de 34 % pour l'enseignement primaire et secondaire et de 50 % pour l'enseignement universitaire n'a jamais été appliquée. Le budget de l'éducation dépasse à peine 3 % du PIB et les conséquences sont dramatiques pour les enseignants et éducateurs tout comme pour les élèves : non-paiement des salaires à temps, manque de fonds

pour le paiement des salaires au cours des derniers mois de l'année, arrêt des investissements en infrastructure et diminution de l'offre de formation pour les élèves. Une grève générale d'une journée est programmée le 5 octobre dans le cadre de la Journée mondiale des enseignants et d'autres actions sont envisagées en fonction de l'évolution de la situation.



En Finlande, on assiste à des mises à pied temporaires d'enseignants (1 semaine voire 2). Les salaires des enseignants sont payés par les municipalités. À l'heure actuelle, 20 municipalités sur 330 éprouvent des difficultés financières, et afin de réduire leurs coûts, elles procèdent à des « renvois temporaires » des personnels enseignants et administratifs. Le syndicat OAJ se bat au niveau de chaque municipalité pour contrer cette mesure.



En Italie, ce sont les précaires qui font les frais de la politique éducative menée par le gouvernement. Dans ce contexte, le syndicalisme européen a un rôle de plus en plus important à jouer.

Les organisations ont besoin d'une activité renforcée et de mieux en mieux coordonnée au niveau européen à travers le CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation). Dans la situation économique que nous vivons, ce besoin est encore plus fort pour développer l'enseignement public et revaloriser le statut de la profession enseignante, renforcer l'ensemble des services publics en coordination étroite avec la CES et les autres fédérations européennes. Plusieurs temps forts en perspective : la Journée mondiale des enseignants le 5 octobre et la Journée internationale sur le travail décent à l'appel de la CSI (Confédération Syndicale Internationale), une Europe de l'éducation en mouvement dans l'intérêt de tous. ■

Odile Cordelier

TUNISIE

Les syndicalistes de Gafsa toujours sous les barreaux



Une délégation du bassin minier de Gafsa au sud de la Tunisie a demandé à rencontrer la FSU. Nous avons donc reçu le 17 septembre dans les locaux du SNES les deux responsables syndicaux du secondaire, l'un appartenant au Comité national de soutien au bassin minier et l'autre membre du Comité National de la Ligue des Droits de l'Homme. Ces syndicalistes enseignants sont venus sensibiliser le milieu syndical, politique et associatif sur la situation déplorable (sur le plan sanitaire et humain) des prisonniers de Gafsa, lourdement sanctionnés (2 à 8 ans de

prison) pour avoir participé à un mouvement social pacifique revendiquant le droit au travail et à une vie décente, dans un bassin minier rongé par le chômage et la pollution. Après un procès « mascarade » bafouant les droits de la défense, en première instance et en appel, le pourvoi en cassation vient d'être rejeté ; et la grâce présidentielle toujours espérée, jamais accordée. Les familles des prisonniers sont dans un dénuement complet, privées de leur source de revenus, obligées d'aller visiter leurs proches dans des prisons très éloignées les unes des autres. Et s'ajoute à cela une

terrible inondation qui vient d'emporter 18 personnes à Redeyef.

Le 5 octobre est prévue une grève des enseignants du primaire pour imposer la libération des syndicalistes de Gafsa. La FSU et le SNES, très impliqués dans la mobilisation, vont de nouveau alerter différentes instances : francophonie, mouvement français, CSI (Confédération syndicale internationale) et IE (Internationale de l'Éducation). Ces deux organisations ont déjà écrit au président Ben Ali pour demander la libération de tous les prisonniers. Un collectif syndical français s'est

mobilisé (CGT - CFDT - UNSA Solidaires et FSU) pour aider les familles et obtenir la libération et la réintégration dans leur emploi initial de tous les prisonniers. La FSU va poursuivre son engagement financier et humain (envoi de délégations à Gafsa) dans ce combat pour le respect du droit syndical, du droit au travail et à une vie décente, et plus généralement pour la reconnaissance des libertés fondamentales en Tunisie. ■

Dominique Giannotti



COOPÉRATION SYNDICALE

Aux côtés des Chiliens

Sous la dictature, le Chili a été un laboratoire des politiques ultra-libérales. C'est ainsi que dans les années 80 le système éducatif chilien a été privatisé de manière brutale, l'État et les municipalités se contentant de prendre en charge les frais de scolarité. Ce système a généré une explosion des inégalités entre régions, entre classes sociales et enfin une baisse de la qualité éducative. Dans le même temps, la répression antisyndicale appliquée par le régime de Pinochet a affaibli le mouvement syndical et a eu des conséquences encore perceptibles dans la société chilienne post-dictatoriale durablement marquée par ce régime de terreur. C'est pourquoi, depuis 1999, le SNES ainsi que le syndicat suédois Lärarförbundet se sont enga-



© Henri Nouri

gés dans une coopération avec le CPC (Colegio de profesoras de Chile), principal syndicat dans le secondaire chilien avec plus de 100 000 adhérents. Le SNES soutient activement le « mouvement pédagogique ».

Ce programme permet de renforcer l'engagement des enseignants à s'attaquer aux problèmes de société ayant une incidence

directe sur l'Éducation : par exemple CPC a enquêté sur le travail des enfants au Chili, en collaboration avec l'OIT (Organisation internationale du travail). Cette investigation a conduit CPC à revendiquer le droit à la scolarité jusqu'à douze ans pour les jeunes chiliens.

Il développe la recherche pédagogique en tenant compte des

conditions idéologiques, économiques, politiques et historiques dans lesquelles elle s'inscrit. En partant de ce contexte, les collègues chiliens ont travaillé sur des thèmes comme la discipline à l'école, les conditions de travail, la motivation des élèves.

Après 10 ans de mouvement pédagogique, le CPC organise une rencontre les 4, 5 et 6 janvier prochain, à laquelle seront conviés 300 professeurs du pays.

Cette rencontre vise à réfléchir sur les possibilités d'action du mouvement syndical enseignant dans le contexte politique international des politiques néolibérales, réflexion à laquelle seront associées des organisations syndicales d'autres pays dont le SNES.

Elle vise aussi à montrer les travaux réalisés en matière de recherche pédagogique, les coopérations engagées avec d'autres syndicats du pays et l'action du secteur Éducation et formation à tous les niveaux du CPC. Enfin elle cherche à encourager le développement du mouvement pédagogique à l'échelle locale. ■

Henri Nouri

À LIRE

REVUE DES REVUES

EUROPE



N° 964-965, août-sept. 2009. Jean-Pierre Vernant, anthropologue, spécialiste de l'Antiquité grecque et acteur du débat intellectuel et politique, fait l'objet de ce numéro. Avec un entretien réalisé en 2005 et une série de portraits éclatés de cet auteur multiple. Une lecture nécessaire pour un travail de mémoire.

LES MOMENTS LITTÉRAIRES

► N° 22, 2^e semestre 2009.

La première partie est consacrée à une biographie/auto-biographie de Fred Deux, peintre, écrivain et conteur de sa propre vie. En 1988, il a enregistré 24 CD. Ce dossier débute par un portrait réalisé par sa compagne. Essentiel pour entrer dans cet univers spécifique. La deuxième partie reprend comme à l'habitude des textes intimes, autobiographiques.

Notre sélection



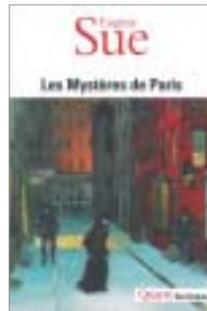
► EXERCICES DE STYLE

Comment parler des livres que l'on aime ? Alain Finkelkraut le synthétise fort bien, s'inspirant du roi Salomon demandant à Dieu de lui prêter « un cœur intelligent ».

Si l'admiration n'est jamais stérile, c'est à l'alliance de la sensibilité et de la réflexion qu'invite ce recueil de « lectures » consacrées par le philosophe à des ouvrages apparemment aussi dissemblables que *La Plaisanterie* de Kundera, *Tout passe* de Vassili Grossman, *Histoire d'un Allemand* de Sebastian Haffner, *Le Premier Homme* de Camus, *La Tache* de Philip Roth, *Lord Jim* de Joseph Conrad, les *Carnets du sous-sol* de Dostoïevski, *Washington Square* de Henry James ou encore *Le festin de Babette* de Karen Blixen. S'il est un fil rouge à ces lectures, c'est bien la hanse de ces « bureaucrates » et de ces « possédés » indifférents à l'irréductible singularité de chaque être et qui ont dominé le vingtième siècle. C'est la conviction que la littérature demeure, au cœur de la modernité, le refuge du singulier et de l'ambiguïté, de l'ironie et du secret, le lieu de confrontation des désirs, de l'imaginaire et de la réalité, contre les réductions idéologiques et les charlatanismes prophétiques. On comprend dès lors pourquoi Kundera est présent, en filigrane, tout au long de ce recueil, tant cet éloge de la littérature fait écho à la vision du roman développée par l'écrivain tchèque dans ses essais *L'Art du roman* et *Le rideau*. C'est donc à la rencontre de l'humanité complexe et de la littérature inépuisable qu'invitent ces lectures attentives, nourries d'une vision du monde désormais bien connue, irritante parfois, jamais

D'UNE RÉVOLTE À L'AUTRE L'insoumis

Louis Guilloux (1899-1980) est souvent présenté comme le romancier d'un seul livre, *Le sang noir*. Mais quel livre ! Un chef d'œuvre de la littérature qui ne laisse aucun lecteur indifférent. Le portrait d'une ville, Saint-Brieuc transformée en « Cloportgorod », dans le contexte de la Première Boucherie mondiale. Des personnages habillés en monstres, comme si la guerre s'inscrivait dans les individus. Cet arbre magnifique a eu tendance à cacher la forêt d'une œuvre multiforme se servant des expériences de l'auteur pour les transcender et provoquer chez le lecteur une prise de conscience de la réalité du monde. La révolte s'inscrit dès le premier roman, *La maison du peuple*, comme le lien avec les opprimés et la perspective de changer le monde. Il dira, à la fin de sa vie que son regret c'est de ne pas avoir vu le socialisme. L'intérêt de ce recueil, centré autour des « Romans de guerre », est de faire (re)découvrir Louis Guilloux, de lui redonner une nouvelle actualité. Comment ne pas se révolter en lisant ce *OK Joe* appuyé sur la réalité de l'armée américaine qui n'avance pas après le débarquement du 6 juin ? Il assistera à deux procès en cour martiale, comme traducteur, à l'origine de ce roman écrit en 1976 – le temps de digestion fut long – relatant des justices différenciées suivant la couleur de la peau. Une réalité longtemps passée sous silence. Dans la Préface, Philippe Roger met en perspective cette vie et cette œuvre sous le titre justifié des *Secrets de Louis Guilloux* suivi d'une biographie comme toujours dans cette collection. Il temps de le faire revivre !



Un mystère

Les Mystères de Paris, gros roman feuilleton de plus de 1 100 pages, n'est guère lu aujourd'hui. Son style est suranné et il a mauvaise presse. Eugène Sue a voulu mettre en scène les bas quartiers, les classes pauvres donc dangereuses pour faire de Rodolphe – un aristocrate donc une classe décadente – le « super héros » du bien, exerçant une emprise positive sur les truands qu'il embauche. Ce défenseur de la morale bourgeoise utilise les mêmes moyens que ses ennemis, la même violence. Le ver était dans le fruit. Le pathos, le mythe du héros correspond aux débuts de ce roman-feuilleton. Puis, comme le souligne Judith Lyon-Caen – responsable de ce travail de présentation et de mise en perspective – indiquant une nouvelle lecture, le style évolue comme si l'auteur prenait conscience de la réalité des classes laborieuses, devenant plus perméable à leur situation. Les personnages se complexifient, la lutte du Bien contre le Mal s'estompe. Cette édition, en « Quarto », permet de se replonger dans l'atmosphère de ce milieu du XIX^e siècle marqué par la révolution de 1848, révolution avortée mais qui se traduit par une nouvelle appréhension du monde. *Le Manifeste du parti communiste* en sera issu.

Nicolas Bénéès

- *D'une guerre à l'autre. Romans, récits*, Louis Guilloux, Quarto/Gallimard, 1 120 p.
- *Les mystères de Paris*, Eugène Sue, Quarto/Gallimard, 1 315 p.

indifférente pourtant, dont chaque citation s'insère remarquablement dans le cours de cette intelligence sensible. Et c'est là, surtout, une remarquable invitation à la lecture, ce « vice impuni ».

Alexis Chabot

- *Un cœur intelligent*, Stock/Flammarion, 280 pages.

► CHAMBRES À PART



L'historienne Michelle Perrot, à qui l'on doit une *Histoire des femmes en Occident* écrite avec Georges Duby et devenue un classique, publie un ouvrage d'histoire atypique et remarquable consacré à la place et à la signification des chambres dans l'histoire et dans l'imaginaire. Comme elle le montre avec finesse, la chambre, cet objet historique mal identifié, est à la fois lieu du secret et de la nuit, symbole de l'intériorité, de l'aspiration au retrait, à la solitude et au secret (contre une aspiration dangereuse à la pleine transparence des êtres et des existences), espace de l'intimité – de la sexualité – à la naissance, la maladie et la mort – mais aussi enjeu politique et social. Le parcours proposé puise à la fois dans l'histoire – ainsi de la fonction politique de la chambre du roi –, dans la littérature – des auteurs comme Pascal, Proust ou Kafka sont par excellence des écrivains de la chambre – dans l'art – où les

intérieurs de la peinture hollandaise côtoient la chambre d'Arles de Van Gogh – ou dans la réflexion sur l'identité féminine – une référence récurrente de Michelle Perrot étant l'ouvrage de Virginia Woolf au titre célèbre : *Une chambre à soi*. Du roi à l'enfant, de la chambre des dames à la chambre conju-

gale, des chambres d'hôtel aux chambres ouvrières, Michelle Perrot investit avec justesse l'espace à la fois le plus privé et le plus révélateur des évolutions de nos sociétés et de nos sensibilités.

A. C.

- *Histoire de chambres*, Michelle Perrot, Éditions du Seuil, 445 pages.

VOYAGES MUSICAUX ET LITTÉRAIRES

Le XX^e siècle a été marqué par le surréalisme, le jazz, Érik Satie et des recherches nouvelles donnant naissance à la musique contemporaine. Il est de notoriété publique qu'André Breton refusait à la musique le statut d'anti-art affirmant : « Que la nuit continue donc à tomber sur l'orchestre ». Sébastien Arfouilloux a saisi cette balle au bond pour s'essayer à dresser une sorte de panorama des rapports entre les surréalistes et la musique. Partant du mouvement Dada et d'Érik Satie – dont il présente les textes dans un petit livre, *Les Cahiers d'un mammifère*, pour faire découvrir un Satie inconnu – il construit sa thèse *a contrario*. Il passe en revue les raisons historiques, les motifs poétiques du refus de la musique pour déboucher sur la chanson surréaliste et la réception du jazz ainsi que sur la musique vocale de Francis Poulenc comme les musiciens associés au surréalisme. Une thèse qui remet en cause bien des idées reçues. Il apparaît d'une part que les surréalistes se sont non seulement intéressés à la musique mais ont joué un rôle dans son développement, dans ses évolutions et continuent de le faire, d'autre part que certains d'entre eux, comme Michel Leiris ou le Belge Robert Goffin, se sont transformés en critiques de jazz.

Au-delà, l'auteur propose de revoir des pans entiers de notre mémoire, de refaire le parcours des liens entre musique et littérature, sans s'arrêter aux *a priori* d'André Breton.

N. B.

- *Que la nuit tombe sur l'orchestre, surréalisme et musique*, Sébastien Arfouilloux, Les chemins de la musique, Fayard, 543 p. ; *Les Cahiers d'un mammifère*, Érik Satie, présenté par S. Arfouilloux, Éditions l'Escalier (téléchargeable sur internet).

UNE HISTOIRE NON HISTORIQUE

On sait depuis Hegel au moins que l'art n'a pas d'histoire. Malgré son titre, *L'Histoire de l'art en images*, ce panorama ne doit rien à la méthode historique. Il s'agit plutôt d'une fresque chronologique pour attester que les chefs-d'œuvre sont éternels. Pourquoi telle ou telle œuvre nous touche, nous transporte ? Quelle est cette alchimie ? Les auteurs réunis par Andrew Graham Dixon, sans répondre à ces questions, nous introduisent dans ces mondes mystérieux. Et qui le restent.

- *L'Histoire de l'art en images*, Flammarion, 612 p.



Notre sélection

Polars



► UN CLASSIQUE

Dashiell Hammett est le créateur du « roman noir » et une sorte de mythe de la littérature et du maccarthysme. Ses romans visent à traquer les ressorts cachés des sociétés, d'aller au-delà des apparences. *Moisson rouge* est l'un de ses chefs-d'œuvre et vient de bénéficier, dans la Série Noire - évidemment -, d'une nouvelle traduction qui lui redonne son élan et suscite chez le lecteur une inquiétante familiarité. Comme si on redécouvrait *Poisonville*, ses personnages aux intérêts divergents, *l'Op*, figure anonyme du détective privé servant de révélateur pour faire voler en éclat les apparences et Hammett lui-même souvent caché par son mythe. Faisons le vœu que cette sortie aigüe d'une publication de ses œuvres complètes.

N. B.
• *Moisson rouge*, Dashiell Hammett, traduit par Nathalie Beunat et Pierre Bondil, Série Noire/Gallimard, 286 p.

► WASHINGTON D. C.

George Pelecanos a choisi de raconter sa Ville, Washington - sauf la Maison Blanche qui n'en fait pas partie -, son racisme, ses quartiers et ses échoppes grecques - son enfance. *Un jour en mai*, un titre qui rappelle quelque chose, baigne dans une atmosphère triste et noire. Une histoire des vies de quatre jeunes gens marqués par un incident imbécile qui se termine tragiquement en 1972. Que sont-ils devenus 35 ans plus tard ? Le contexte a changé. C'est la guerre d'Irak et d'Afghanistan, c'est le retour de ces jeunes gens, s'ils reviennent, qui ne savent pas pourquoi ils se sont battus, pour défendre quelles valeurs. La seule qui subsiste, l'esprit de corps. Une dénonciation de cette guerre sans tambours ni trompettes. Le « happy end » relatif provient sans doute de l'espoir mis dans la victoire d'Obama...

N. B.
• *Un jour en mai*, George Pelecanos, traduit par Étienne Menanteau, Seuil/Policiers, 295 p.

► LA GRIPPE

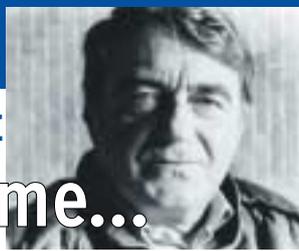
Peter May est un spécialiste de la Chine et a eu l'idée de construire un couple de détective privé. Elle, est médecin légiste et américaine, lui est inspecteur de la police chinoise. Ils forment un couple - Elizabeth Campbell et Li Yan - rejeté par les deux communautés. Le racisme est un mal partagé. Ici, ils enquêtent aux États-Unis, à Houston centre de passage des immigrants chinois via le Mexique. Ils doivent trouver qui est le responsable de l'inoculation d'un virus... de la grippe, virus mortel lorsqu'il est activé. Actuel et bourré d'informations sur les virus et sur les relations entre les deux pays sur un autre terrain que l'économie ou la finance. Une série à lire et à suivre.

N. B.
• *Cadavres chinois à Houston*, Peter May, première publication aux éditions du Rouergue, réédité en Babel noir/Actes Sud, 367 p.



PARCOURS DANS LE SIÈCLE

Tout un homme...



© DR

Qu'est-ce qu'une vie ? Qu'est-ce qu'un homme ? Tout écrit autobiographique renvoie à ces questions et leur apporte des réponses inégales : entre fanfanerie et dissimulation, entre fausses hontes et vrais mensonges, que reste-t-il de la sincérité nécessaire ? On se souvient des paroles humbles et orgueilleuses de Rousseau, ouvrant ses *Confessions* : « Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple et dont l'exécution n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature ; et cet homme ce sera moi. Moi seul. » Depuis Augustin, depuis Montaigne, depuis Chateaubriand, l'autobiographie, les mémoires sont devenus un genre majeur de la littérature, pour le meilleur - Leiris, Sartre, Sarraute - et pour le pire. Si nous sommes loin, aujourd'hui, de la pensée de Pascal : « Le Moi est haïssable », l'interrogation demeure : en quoi le dévoilement de la vie d'un homme peut-il me parler de moi-même, de mon existence, de la condition humaine en général ? Les Mémoires de Claude Lanzmann, *Le lièvre de Patagonie*, ne se réclament certainement pas de la tradition des « confessions » : l'homme est trop fier et trop orgueilleux pour demander l'absolution de ses fautes aux lecteurs, même s'il ne cache aucune de ses hontes, aucun de ces exemples de mauvaise foi qui révèlent l'homme à lui-même. De la Résistance au lycée de Clermont-Ferrand à l'amitié avec Gilles Deleuze, du suicide de sa sœur à la rencontre avec Simone de Beauvoir, des voyages en Israël aux longues années de travail sur sa grande œuvre, *Shoah*, c'est à la fois l'autoportrait saisissant d'un homme passionné et inquiet, mû par un désir vertigineux de vivre et d'agir, et, justifiant le terme de « mémoires » l'interrogation de « cette rencontre entre l'Histoire et son histoire personnelle ». Le tout dans un style lumineux et qui emporte, d'une vivacité et, parfois même, d'une brusquerie qui sont la marque d'un homme que rien jamais ne laisse indifférent. Tout dans ce livre - où fourmillent les projets d'œuvres à venir - illustre ce bel aveu : « On aura compris que j'aime la vie à la folie et que, proche de la quitter, je l'aime plus encore, au point de ne même pas croire à ce que je viens d'énoncer, proposition d'ordre statistique, donc de pure rhétorique, à laquelle rien ne répond dans mes os et mon sang. » Ni dans son verbe, serait-on tenté d'ajouter.

Même s'il maltraite avec bonheur l'ordre chronologique, multipliant analepses et prolepses, même si le récit est toujours réflexion sur soi-même, la cohérence d'une vie, la question parfois douloureuse des fidélités et des ruptures, il ne néglige pas cette figure imposée de toute autobiographie que sont les portraits des amours et des amis : de belles pages, toujours sensibles, jamais complaisantes, sur Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre bien sûr - Sartre dont les *Réflexions sur la question juive* eurent sur Lanzmann une influence décisive - mais aussi sur Frantz Fanon, combattant de l'anticolonialisme et auteur des célèbres *Damnés de la terre*, hanté par la leucémie qui allait l'emporter, ou bien encore sur la comédienne Judith Magre, dont il fut l'époux, ou sur ses visites au grand Albert Cohen. Pourtant l'Histoire est là, partout, qui s'impose à Lanzmann, journaliste globe-trotter et engagé dont on sent néanmoins toujours la distance volontaire de celui qui revendique d'être et de rester « un solitaire », un homme libre. Mais le voici bientôt rattrapé, après la lutte anticoloniale, par la question de son identité juive et son lien à Israël, auquel il consacre son célèbre film *Pourquoi Israël* en 1973, suivi de douze années de travail sur ce qui restera son chef-d'œuvre, *Shoah*. La réflexion sur Israël, dénuée de manichéisme en dépit de la vision quelque peu héroïsante de Tsaïhal, est passionnante : « L'idée que six millions de Juifs auraient donné leur vie pour qu'Israël existe, ce discours téléologique, manifeste ou sous-jacent, est absurde et obscène » écrit Lanzmann, qui observe en même temps qu'« il est également vrai que l'État d'Israël est né de la Shoah ». Les dizaines de pages de ces Mémoires consacrées à *Shoah* disent la difficulté financière, les interrogations éthiques, l'appréhension des centaines de témoignages recueillis, tout ce qui aboutit à cette prise de conscience et à ce défi : « Je sus que le sujet de mon film serait la mort même, la mort et non pas la survie, contradiction radicale puisqu'elle attestait en un sens l'impossibilité de l'entreprise dans laquelle je me lançais, les morts ne pouvant parler que pour les morts. (...) Mon film devrait relever le défi ultime : remplacer les images inexistantes de la mort dans les chambres à gaz. »

Réflexion sur la mémoire, sur le mal, sur l'indicible, sur la puissance des images - et l'énigme de leur absence -, les souvenirs tranchants de Claude Lanzmann relèvent certes de ce qu'il est coutume d'appeler un « document » : sur une génération, sur une époque, sur un monde intellectuel. C'est bien plus : un homme s'y tient tout entier, irritant parfois, toujours aux aguets - « Mon temps est absolument celui dans lequel je vis et même si le monde me plaît de moins en moins - il y a de quoi -, c'est le mien, absolument ». Si Sartre, inspirateur et ami, est omniprésent dans ces pages, c'est parce qu'en achevant leur lecture on pense à la dernière phrase des *Mots* : « Tout un homme fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui. » ■ Alexis Chabot

• *Le lièvre de Patagonie*, Gallimard, 558 pages.

NOS COLLÈGES PUBLIENT

► LA FACE CACHÉE

L'intérêt des historiens pour les insoumis et les déserteurs de cette première boucharie est relativement récent. Miquel Ruquet a voulu comprendre les raisons de ce transfert de populations sur la frontière des Pyrénées-Orientales. Le résultat permet à la fois un ouvrage de référence sur le sujet comme de renouveler la vision de l'histoire de la Catalogne.

• *Déserteurs et insoumis, de la Grande Guerre (14-18) sur la frontière des Pyrénées-Orientales*, éd. Trabucaire, 549 p.

► LA CAUSE DU PEUPLE

Qu'est-ce que « le peuple » ? Question apparemment simple que Gérard Bras pose avec acuité en parcourant les grands auteurs de la philosophie politique, de Cicéron à Hegel.

• *Les ambiguïtés du peuple*, Gérard Bras, éd. Pleins Feux, 63 p.



UNE NOUVELLE GRANDE DÉTECTIVE

10/18 a inauguré une nouvelle collection, « domaine policier », dans laquelle on trouve un nouveau venu mettant en scène une nouvelle figure de détective, Emily Tempest - un nom qui lui va bien - métisse aborigène et irlandaise. La scène, l'Australie centrale un peu revue et corrigée par l'auteur, Adrian Hyland qui signe un premier roman réussi. Une histoire de chercheurs de trésor, de meurtres, d'amitiés et d'amour sur fond de description des traditions indigènes en même temps que de ces villes étranges dans le bush. Il faut découvrir ce successeur d'Arthur Upfield.

N. B.
• *Le dernier rêve de la colombe diamant*, Adrian Hyland, 10/18, 414 p.



HISTOIRE RÉCENTE DE LA CHINE

Comment lier Histoire, histoires et trajectoire personnelle ? Mo Yan, qui s'affirme comme une référence de la littérature chinoise, a trouvé une réponse, le *kharma*, *La dure loi du kharma*, titre de son dernier roman. Ximen Nao se réincarne en âne, bœuf, cochon, chien et singe - ce sont les signes des années chinoises, référence aux mythologies - pour tracer les contours de l'Histoire récente de la Chine, de la révolution culturelle à nos jours au travers des histoires de ce village où s'agit un enfant, Mo Yan. La littérature chinoise est en train de s'imposer, résultat des mutations profondes que vit ce pays et de la transition rapide au capitalisme. Mo Yan le sait bien qui dénonce cette marchandisation à marche forcée...

N. B.
• *La dure loi du kharma*, Mo Yan, Seuil, 763 p.



UN ART POPULAIRE ?

D'où viennent les papiers peints ? De Chine ? d'Angleterre ? Carole Thibault-Pomerantz, collectionneuse, a eu un choc à Paris en 1986 devant une œuvre d'art, des papiers peints ! Dans cette étude - avec 300 illustrations - elle voudrait faire la démonstration que cette industrie est aussi une discipline artistique. Elle nous ballade de France en Grande-Bretagne, des États-Unis vers des possibles imaginaires. Ces papiers peints sont l'objet depuis le XIX^e siècle au moins d'attention de la part des peintres et des plasticiens, comme Magritte, Warhol ou Maurice Denis et l'art nouveau. Elle termine par les développements récents de cet art particulier devenu objet de musée.

N. B.
• *Papiers peints Inspirations et tendances*, Flammarion, 256 p.



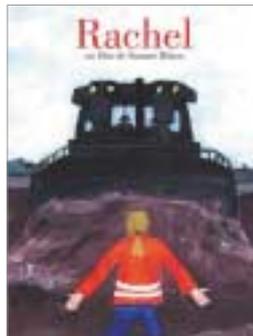
LE SECOND LONG MÉTRAGE DE LA RÉALISATRICE DE MUR

La responsabilité du regard

Rafah, bande de Gaza, à la frontière égyptienne, 2003.

En détruisant des maisons par centaines, l'armée israélienne prépare le no man's land destiné au mur de séparation dont Simone Bitton a fait le sujet de son premier long métrage (*Mur*, 2004). Tous les jours, des jeunes pacifistes internationaux s'opposent aux destructions, tentant de faire un rempart de leur corps et de leurs nationalités pour arrêter Tshal.

Le 16 mars, Rachel Corrie, 23 ans, s'approche d'un bulldozer, lui crie de s'arrêter. Les témoins la voient de loin ballottée sur le monticule de terre, et elle meurt quelques instants plus tard. Regrettable incident, dit la police israélienne. Meurtre, délibéré ou non, disent les amis de Rachel. « *L'indifférence à la vie humaine a sans doute joué* », déclare S. Bitton. « *Si le conducteur ne l'a pas vue, c'est qu'il ne voulait pas la voir.* » Mais *Rachel* est encore plus complexe que ce qu'en dit son auteur. Dans ce puzzle de docu-



ments parfois juxtaposés, parfois théâtralisés, s'élabore en effet un discours à trois niveaux.

Le premier est militant : S. Bitton s'est fait, comme elle le dit, le « juge d'instruction » d'une affaire non jugée. L'enquête est impeccable d'objectivité et de distance parfois forcée : interdite d'entrée à Gaza, Bitton a dû

diriger de loin son équipe pour toutes les parties filmées sur place. Mais sa position ne fait pas de doute. Ce qui domine, c'est la fragilité des dénégations israéliennes face à la parole directe, proche, vivante, des amis de Rachel.

Le second niveau concerne l'acte du documentariste, et cet aspect de la rhétorique qui touche à la morale. Jusqu'où peut-on contrôler l'effet d'un discours ? Que peut-on montrer sans que l'émotion se substitue au jugement ? Comment capter la parole d'un témoin sans en faire un acteur ? Fallait-il ou non montrer Rachel morte, ou dansant, vivante et



© DR

joyeuse, parmi les enfants palestiniens ? Lire les e-mails qu'elle envoyait aux siens, des mots simples de jeune fille, que sa mort, rétrospectivement, rend bouleversants ?

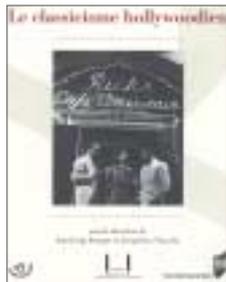
Le troisième niveau n'appartient plus à la cinéaste, ni même au film, mais à l'espace philosophique que crée, dans la pensée, une œuvre d'art réussie. Qu'est-ce que croire ? qui dit la vérité, des mots, des images, des souvenirs plus ou moins fidèles ? la mémoire est-elle soluble dans la conviction politique ? tout engagement est-il naïf ?

Aux trois étages de cette architecture, le film est traversé par ces questions aiguës, tendu à l'extrême par leur intransigeance. Si *Rachel* doit être vu par tous, et d'abord par ceux qui ne partageraient pas ses choix éthiques ou politiques, c'est qu'il renvoie chaque spectateur, comme tout grand documentaire, à la responsabilité de son regard. ■

Jacqueline Nacache

• *Rachel*, un film de Simone Bitton. France, 2008, 1 h 40, sortie nationale : 21 octobre 2009.

• LIRE LE CINÉMA



Peut-on définir le classicisme hollywoodien ? Et avec quels concepts ? Les auteurs réunis par Jean-Loup Bourget et Jacqueline Nacache se sont attelés aux réponses en multipliant les problématiques et les

portes d'entrée. Le sujet résiste montrant sa complexité. Il faut dire que l'usine à rêves embarque le spectateur dans le champ des possibles. Chaque contribution nous permet d'aborder les films sous un angle différent, provoquant notre interrogation et une sorte d'inquiétante familiarité avec des œuvres que nous connaissons déjà. Cette lecture nous permet de voir autrement.

Nicolas Bénéis

• *Le classicisme hollywoodien*, Presses Universitaires de Rennes, 354 p.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Le pianiste intranquille

L'orgueilleux Rodrigue du Cid avait bien raison : « ...aux âmes bien nées / La valeur n'attend pas le nombre

des années ». Piotr Anderszewski, âgé d'à peine quarante ans, en apporte, depuis une quinzaine d'années, la preuve éclatante à chaque concert et à chaque enregistrement. Depuis d'extraordinaires *Variations Diabelli* de Beethoven, son œuvre fétiche, saluées par une critique unanime et admirative, le jeune pianiste polonais a fait son entrée dans le cercle très fermé des plus éminents pianistes parcourant le monde à la recherche de l'âme de Bach, Mozart ou Schumann. C'est d'ailleurs dans les *partitas* de Bach et dans les *concertos pour piano* de Mozart qu'il excelle, c'est aussi Schumann qu'il a interprété lors d'un superbe récital donné au mythique Carnegie Hall de New York, récemment publié par Virgin Classics. Marque d'une personnalité fascinante, Anderszewski a déjà eu les honneurs de deux films de Bruno Monsiegeon, le même qui avait filmé Glenn Gould jouant les *Variations Goldberg* et ces monstres sacrés que sont le violoniste Yehudi Menuhin et le pianiste Sviatoslav Richter. On comprend dans ces films, qui le montrent jouant les *Diabelli* et lors d'une tournée en Europe centrale, combien le pianiste a développé une véritable pensée personnelle sur la musique et pas seulement le piano. Pourquoi il se refuse à tout jouer du répertoire pianistique pour privilégier les compositeurs et les œuvres qu'il aime, qu'il s'agisse de Chopin, son com-

patriote, ou de Webern, dont la rigueur le fascine. L'écouter jouer au piano des airs de *La flûte enchantée* de Mozart nous fait mieux comprendre la grâce et la beauté de ses enregistrements des concertos du même compositeur. Alors que son enregistrement des *Polonaises et Mazurkas* de Chopin viennent d'être réédités chez Virgin Classics, Anderszewski est décidément un pianiste à suivre. **Alexis Chabot**

• À voir : *Le voyageur intranquille*, documentaire de B. Monsiegeon, Medici Arts, 2009. À consulter : <http://www.anderszewski.net/>

• LIRE LE JAZZ ET LE BLUES

Une culture spécifique

Peter Guralnick s'est fait connaître en France par sa biographie gigantesque d'Elvis Presley. On savait moins qu'il avait aussi interviewé des bluesmen pour participer à la construction d'une mémoire de la culture populaire américaine. Ces entretiens réalisés à la fin des années 60 sont en même temps un témoignage sur les conditions de vie des africains américains. Il poursuit la route des musiques de la jeunesse – de la sienne comme de toute une génération – en dressant le portrait de Jerry Lewis, de Charlie Rich comme des labels historiques, Sun (et de son

créateur Sam Philips) et Chess. Un essai d'histoire culturelle des États-Unis, branche toujours oubliée et pourtant vitale pour comprendre cette formation sociale. **N. B.**

• *Feel like going home, Légende du blues & pionniers du rock'n'roll*, Peter Guralnick, RivagesRouge, 286 p.

Anniversaire

Mars avril 1959 ! Miles Davis et son sextet – John Coltrane, Cannonball Adderley, Bill Evans, Paul Chambers et Jimmy Cobb – se retrouvent dans les studios de Columbia pour graver ce chef d'œuvre immortel *Kind of blue*. Synthèse de ce temps et ouverture du champ des possibles caractérisent cet album, un des plus vendus du jazz. Ashley Kahn nous propose de pénétrer dans les mondes du trompettiste pour saisir les conditions de la naissance de ces compositions. Une plongée dans un temps que les moins de 20 ans doivent absolument connaître.

Dans le même temps, la Cité de la Musique organise une exposition autour de l'œuvre de Miles Davis allant de 1949, date du deuxième festival international de jazz de Paris, à 1959, année de toutes les ruptures pour le jazz comme pour tous les autres domaines. **N. B.**

• *Kind of blue, le making of du chef-d'œuvre de Miles Davis*, Le Mot et le Reste, 279 p.



ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS RANCILLAC,
directeur du Théâtre de l'Aquarium

Inventer un autre monde

L'Université syndicaliste : Bussang, La Comédie de St-Étienne, Le Campagnol, votre nom est associé à des lieux engagés dans une démarche militante. L'Aquarium vous semble-t-il le bon théâtre pour assurer une continuité ?

François Rancillac : Ce sont des endroits où le Théâtre populaire était au cœur des projets et ces aventures m'ont nourri en tant qu'artiste, metteur en scène ou directeur. Le collectif qui a fondé l'Aquarium était sur ces mêmes préoccupations : comment inventer un autre théâtre qui puisse toucher le public le plus large ? Arrivant à la suite de Bezace, Nichet et Benoin, je me sens très à l'aise, même si depuis les années 70, beaucoup de choses ont changé et si le théâtre a perdu la place qu'il avait dans la société. C'était devenu un forum. On était dans l'utopie, l'idéalisme, dans la naïveté parfois mais on pouvait imaginer ensemble et construire.

L'US : Et aujourd'hui ?

F. R. : On en est presque arrivés à considérer le théâtre comme au XIX^e, un divertissement de fin de semaine, et si c'est encore un lieu de réflexion, l'échange est faussé puisqu'on s'adresse souvent, dans les circonstances, à un public déjà convaincu. Les relations ont également changé entre l'artiste et le politique. Ce qui s'est passé après guerre et qui a rebondi sur 68, on le doit à une volonté commune forte entre les artistes et les politiques. Les politiques s'en tiennent aujourd'hui à des domaines dont ils attendent un retour efficace. L'art vivant et la création ne sont plus des endroits où une société pourrait s'inventer. Même si le théâtre a connu des périodes plus favorables, le monde de la création a toujours été en crise. On n'oublie pas à quel point, en son temps, Vilar était très mal venu pour le théâtre parisien...

L'US : On a l'impression que le théâtre s'est beaucoup assagi. Il y a à peine six ans, il s'était montré si combatif...

F. R. : C'est vrai qu'on est prêt à baisser la garde, à arrondir les angles. Il faut que les salles soient pleines. Mais il y a autre chose

qui est en train de s'inventer à côté, du côté des compagnies, des petits lieux marginaux. À cela s'ajoute que, dans les Centres dramatiques, arrive une nouvelle génération qui a grandi dans l'idée de travail sur le terrain, du rapprochement avec le public.

La crise de l'intermittence à laquelle vous faites allusion a été un moment tellement important. Pour une fois les artistes se sont pris en main. Ils ont travaillé, réfléchi, ont fait des propositions avec une intelligence et un grand courage. L'échec du mouvement a créé un sentiment d'impuissance encore plus fort qui a renvoyé chacun à lui-même, au « système D », à la débrouille indispensable à la survie. C'est difficile, après une telle épreuve de réapprendre à se battre. Comment exister dans le doute, la fragilité, les contradictions ?

L'US : Quel public souhaitez vous accueillir à l'Aquarium ?

F. R. : L'Aquarium a connu une longue période en pointillé avec une fréquentation en dents de scie, et une programmation focalisée presque uniquement sur les créations de Julie Brochen. Le bloc du public fidèle ne doit compter à ce jour que quelques centaines de personnes. Mais je sais que la curiosité du public est là, son envie qu'on lui raconte des histoires sur le monde, qu'on lui apprenne des choses. Il faut donner une identité à un théâtre qui a connu des hauts et des bas et s'est trouvé un peu débordé face au théâtre du Soleil ou à la grande diversité de ce que propose le théâtre de la Tempête.

L'US : Le premier spectacle que vous proposez, Zoom est destiné au jeune public.

F. R. : Il faut amener les jeunes gens au théâtre. Il faut que la rencontre ait lieu, faire du Théâtre un lieu familial, accessible et convivial. Les scolaires doivent accéder à la cuisine du théâtre, visiter les locaux, les coulisses, assister à des répétitions, rencontrer les artistes. Zoom est né d'un travail avec des classes d'un collège de Houilles. C'est une très belle expérience dont résulte un très beau spectacle... ■

Propos recueillis par Francis Dubois



© DR

Création en Avignon

Le théâtre en Avignon ne se limite pas à son festival et son millier de spectacles juxtaposés pendant un mois, dont beaucoup ne sont qu'éphémères. Des compagnies ne survivent pas à l'endettement résultant de leur tentative de se faire programmer. Des Théâtres fonctionnent toute l'année dont le Théâtre des C(h)armes, fondé et animé par le bouillonnant André Benedetto, un des piliers fondateurs du « Off » et promoteur acharné d'un théâtre militant qu'il mit en œuvre dès ses premières créations, notamment, en 1967, la première pièce contre la guerre du Vietnam. Il est décédé le 12 juillet. Le Théâtre du Chêne Noir quant à lui, toujours dirigé par son fondateur, en 1967, Gérard Gelas, fort du succès de son adaptation scénique du roman de Saphia Azzeddine, *Confidences à Allah* - chant de liberté contre l'oppression des femmes, interprété avec une grande finesse et expressivité par Alice Belaïdi - poursuit sa réflexion sur le monde d'aujourd'hui en consacrant sa 33^e création à Guevara, pour sortir de sa réduction à une image pour tee-shirt.

Ph. Laville

• www.chenenoir.fr. À partir du 20/11.

Hommage à Darwich

La Maison de la poésie à Paris propose une théâtralisation de textes dont ceux de Mahmoud Darwich (décédé en août 2008), *Discours de l'Indien rouge* (traduction d'Elias Sambar) et *Une Mémoire pour l'oubli* mis en scène ensemble par Mohamed Rouabhi.

• Jusqu'au 22/11, www.maisondelapoesieparis.com, partenaire Réduc'snes, rés. : 01 44 54 53 00 à tarif réduit 12 € au lieu de 16.

Champagne !

Nuits de Champagne, à Troyes, 22^e édition, avec comme thème Frenchy et comme invité d'honneur, Eddy Mitchell, autant dire que la chanson française sera mise en évidence. Hugues Aufray, Thomas Dutronc, Alain Chamfort, Emily Loizeau, La Grande Sophie... se partageront l'affiche sans oublier le blues avec J.-J. Milteau et Charlie Mc Coy. Comme d'habitude, le festival proposera des découvertes, des nuits qui chantent - 2 000 festivaliers deviennent chanteurs - et beaucoup d'autres spectacles.

• Du 25 au 31/10, rens. 03 25 40 02 03.

www.nuitsdechampagne.com

Actualité culturelle sur www.snes.edu

À tout moment, chacun peut découvrir de nombreux compléments aux pages culture de ce magazine, l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... En cette rentrée, les orientations et présentations de « saisons » dans les théâtres partenaires, des débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, des informations de collègues créateurs. Lorsque nous en avons connaissance, les échos de mobilisations des professionnels de divers secteurs artistiques contre les conséquences des orientations gouvernementales de culture du « résultat », de désengagement de l'État réduisant le budget, démantelant l'action culturelle, précarisant la création. De nouveaux articles chaque semaine, plus de 650 ont été mis en ligne depuis trois ans. Découvrez-les en trois « clics » en allant dès la page d'accueil sur « Publications, éditions, culture » dans le premier encadré à gauche titré « Le SNES », puis sur « Culture » (ou directement par www.snes.edu/spip.php?rubrique2562). Accessible en permanence, pour les syndiqués seulement (avec le mot de passe de la carte SNES), la base « Réduc'snes » de la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions.

Si vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir, contactez-nous.

Philippe.Laville@snes.edu

Quand le Finistère et Tourcoing jazzent

Du 3 au 25 octobre, la pointe bretonne va bouger aux sons des jazz, avec un temps fort à Brest à partir du mercredi 21. Yves Robert, tromboniste, avec ses trios sera l'un des invités rayonnant sur plusieurs territoires, comme Ballaké Sissoko ou Doug Hammond. Brest fêtera la sixième édition de l'Atlantique Jazz Festival qui débutera par des Jam Session, des groupes qu'il faudra découvrir, une légende, Archie Shepp et un pianiste aventureux, Bill Carrothers. Tourcoing de son côté ne sera pas en peine de légende, Hank Jones en est l'invité d'honneur

comme ses 92 printemps. Les musiciens belges en seront aussi comme Louis Scavis et Chick Corea, pianiste et scientologue. Sophie Alour proposera une création à l'Hospice d'Havré. Le jazz au féminin sera bien représenté avec Nathalie Loriers, Mathilde Renault, The Puppini Sisters. Il ne faudra pas rater le saxophoniste Emile Parisien et le bassiste Diego Imbert. **Nicolas Bénéis**

• *Penn Ar Jazz*, rens. 02 29 00 4001, www.penn-ar-jazz.com.

• *Tourcoing Jazz Planètes*, rens. 03 59 63 43 63.

www.tourcoing-jazz-festival.com



VOLONTAIREMENT OU FAUTE DE CHOIX, nous n'avons toujours pas abandonné la craie et son tableau noir. Cependant, se sont installés depuis longtemps des tableaux « blancs », simples supports pour une écriture moins poussiéreuse ou/et supports de rétro et vidéo-projections. Parfois sous la pression des enseignants, souvent de leur propre initiative, les collectivités locales installent de nouveaux « tableaux blancs », interactifs cette fois. Qu'apportent-ils ? Vont-ils s'ajouter aux outils antérieurs ? Ou les remplacer et faire disparaître (enfin ?) le tableau noir ? À vous de voir !

Un nouvel outil au service de la pédagogie

Le TNI, tableau numérique interactif



© fabienne-miniatures.com

Un tableau blanc numérique interactif (TNI ou TBI), qu'est-ce que c'est ?

Vous connaissez les ordinateurs couplés à des vidéo-projecteurs – pour projeter un film ou une image depuis l'ordinateur vers un écran – et les tableaux blancs classiques, sur lesquels nous écrivons avec des feutres effaçables. Le tableau blanc interactif permet de relier tout cela (avec des fils ou des ondes). Lorsque vous lancez un programme sur l'ordinateur, il est projeté sur le TNI et, miracle ! Si vous écrivez sur le tableau, vous pouvez enregistrer sur l'ordinateur. Vous pouvez même, avec le stylo numérique, contrôler totalement l'ordinateur depuis le TNI, donc debout devant la classe (ou le faire faire par un élève envoyé au tableau).

Quel est l'intérêt pédagogique d'un tel outil ?

Vous faites avec un TNI tout ce que vous avez l'habitude de faire avec un tableau normal et avec un vidéo-projecteur, et beaucoup plus, avec la possibilité de rendre

visible et collectif le travail à effectuer. En géographie, vous pourrez par exemple faire remplir par des élèves une carte sur le tableau numérique. Dans

toutes les disciplines, un texte ou un document statistique sera souligné, annoté, les raisonnements seront mis en évidence avec des flèches.

L'interactivité va vous permettre d'enregistrer le tableau obtenu (le document d'origine et ce qui a été écrit à l'aide d'un stylo spécial), soit pour en faire un photocopie de correction pour l'ensemble des élèves ou pour ceux qui étaient absents (et les endormis !), soit pour le mettre en ligne dans l'espace numérique de travail (ENT) de la classe, soit, tout simplement, pour vous rappeler ce que vous avez fait avec cette classe. Un logiciel (OCR) permet de numériser les textes écrits avec le stylo. Vous pouvez aussi faire en classe les exercices interactifs qui existent sur le web : déplacer des étiquettes, faire des QCM, faire des simulations d'expérience. L'enseignant fait la démonstration ou fait faire l'exercice par un élève. Si la salle est connectée à Internet, il est possible de montrer les pages souhaitées directement, sinon il faut les enregistrer (clef USB...). Dans une salle équipée d'ordinateurs (même anciens) en réseau, il

POUR EN SAVOIR PLUS

- Au CRDP de Montpellier, un dossier aborde aspects pédagogiques généraux et disciplinaires, aspects pratiques, logiciels, aide au choix, fabricants, actualité du TBI, etc. : <http://www.crdp-montpellier.fr/cd48/tbi/index.htm>
- Sur Educnet, des entrées disciplinaires avec des liens vers les pratiques développées dans les académies : <http://www.educnet.education.fr/secondaire/edubases> (n'est pas orienté exclusivement vers le TNI).

est facile d'exploiter sur l'ordinateur relié au TNI des travaux d'élèves, etc.

La dépense est-elle réaliste ?

Les prix du tableau – seul – vont de 1 200 à 4 000 euros, mais les Régions équipent les lycées en dehors des crédits d'enseignement, sur demande des établissements. Les collectivités locales concernées équipent parfois collèges ou écoles et il y a même un programme national visant le premier degré (voir Educnet). ■ I. G. et G. O.

À CHAQUE DISCIPLINE SES APPLICATIONS

On peut trouver (revues des associations disciplinaires, Internet) de nombreux témoignages de collègues et ainsi repérer des usages auxquels on n'aurait peut-être pas pensé seul. La revue *Médialog* (<http://medialog.ac-creteil.fr>) a notamment fait paraître :

- Une séquence en **éducation musicale**, associant divers outils : image, son, texte. Une professeure propose à ses élèves de collège des activités mixant l'écoute et l'écriture. Au tableau, ils agissent sur les objets sonores de multiples façons, dans une interaction favorisant la réflexion et la participation active de tous. Voir « Au tableau, la main guide l'œil qui entend », V. Soulier, *Médialog* n° 70, 06-09.
- Un collègue de **lettres**, en collège, associe les ressources du réseau et celles du TNI pour corriger des devoirs numériques. Il en profite pour travailler, outre la langue, des compétences du B2i. Voir « Pinocchio passe au tableau », J.-M. Bourguignon, *Médialog* n° 67, 09-08.
- En **mathématiques** (Troisième), le collègue réutilise pour la trigonométrie ses préparations antérieures (transparents, animations pour vidéo-projection...)

en profitant également des spécificités du TNI : rapporteur, étiquettes mobiles... Voir « Pythagore se mesure au tableau », C. Michau, *Médialog* n° 67, 09-08.

- En **histoire** (Sixième), vidéos, textes, images, cartes... font du TNI un tableau de bord de la séance et le support de l'élaboration collective de la synthèse. Voir « Le tableau trace la route des Hébreux », M. Desmares, *Médialog* n° 67, 09-08.

Médialog est disponible dans de nombreux CDI et les archives sont en ligne (actuellement jusqu'au n° 66).

D'autres liens pour utiliser le TBI :

- en **mathématiques**, sur le site de *Sésamaths* (association connue pour être à l'origine de manuels collaboratifs en licence libre), <http://revue.sesamath.net/spip.php?article68> ;
- en **anglais**, sur le site académique d'Orléans-Tours, <http://anglais.tice.ac-orleans-tours.fr/php5/spip.php?article101> ;
- en **SES**, sur le site du ministère, <http://www.educnet.education.fr/ses/usages/tbi>.

Un exemple d'utilisation en lycée, en Sciences économiques et sociales

Nous avons demandé à Isabelle, professeure de SES au lycée Christophe-Colomb de Sucy-en-Brie, de nous faire part de son expérience. L'usage d'un TNI dépend de la pédagogie que vous voulez mettre en œuvre. Il n'oblige nullement à en changer. Je ne peux décrire que ma pratique personnelle, ce n'est pas un modèle.

En Seconde

Après avoir présenté la question qui sera traitée dans l'heure, chaque document est visualisé et étudié au TNI : dans un texte, les définitions du vocabulaire inconnu sont écrites à gauche du texte (consigne arbitraire !), les idées soulignées, les mots de liaison entourés, les compléments écrits à droite du texte. La conclusion sera notée dans le cahier des élèves après discussion. Pour un document statistique, un élève va au tableau pour entourer les éléments

permettant de comprendre les données statistiques, faire des phrases de lecture et conclure.

En Terminale

Les activités informatiques sont plus variées pour concilier l'étude des documents et la nécessité d'un contenu écrit plus développé. Il y a alternance de travail sur documents et prise de notes. Pendant celle-ci, je demande à deux élèves désignés « secrétaires » pour la séance de taper le « cours » dans un traitement de texte. Les documents annotés et le cours saisi sont ensuite mis en ligne sur l'espace numérique de travail de la classe. Par exemple, pour étudier le développement en début de Terminale, je présente une vidéo du *site TV* sur Nanterre. La courte durée (13 minutes) donne le temps de discuter et noter sur le tableau numérique les éléments qui ont changé pour arriver à une définition du développement.

L'instrument de mesure du développement, l'IDH (Indicateur de Développement Humain) est ensuite présenté. Pour bien comprendre la construction d'un indice composé, des élèves sont envoyés au TNI pour simuler les effets des variations des coefficients (exercice existant sur le web). L'évolution du développement est ensuite étudiée (comme précédemment en Seconde) avec un document statistique du manuel affiché sur le tableau numérique (l'éditeur propose en téléchargement libre le manuel au format PDF).

La fin de la séance de deux heures est consacrée au débat : « La croissance s'accompagne-t-elle toujours du développement ? ». Les élèves ont eu des documents à étudier, leurs idées sont notées et classées à l'aide de l'ordinateur dans le traitement de texte (un autre choix serait de les faire écrire sur le tableau numérique). Les documents peu-

DES AVANTAGES ? ET DES LIMITES !

Certes des qualités :

- manipulation des outils informatiques très visuelle car réalisée directement sur le tableau ;
- y compris, au besoin par les élèves ;
- c'est ludique pour les élèves, point positif s'il en est !
- enregistrement du travail réalisé par un élève au tableau.

Mais cela suffit-il à justifier l'achat ?

- en effet le coût restant élevé, l'installation d'un unique TNI dans un établissement sous-équipé en vidéoprojecteurs est discutable ;
- sa mise en place peut s'avérer problématique dans une architecture inadaptée (cf. place du tableau noir, de la lumière solaire...) ;
- le TNI mobile est difficile à gérer, déplacer, (re)calibrer ;
- comme le vidéoprojecteur, si on entre dans cette logique de construction des séances, il devient vite indispensable, et ainsi la présence d'un seul TNI réserve de fait son utilisation à l'enseignant qui en dispose dans « sa » classe. X. H.

vent être visualisés si un élément semble mal compris ou oublié : ils sont alors soulignés, entourés, annotés au TNI. L'étude d'un texte difficile est particulièrement efficace au TNI, mais il doit être divisé, s'il est long, pour être lisible sur un seul écran.

Le travail sera complété en travaux dirigés en salle informatique par l'étude de corrélations entre les niveaux de vie et de développement de différents pays, avec un tableau.

Quel bilan faites-vous de l'utilisation du TNI ? Nouveau gadget ou réelle utilité ?

Le TNI n'étant pas encore très utilisé, il peut apparaître comme un gadget très sympathique aux élèves. Je pense qu'il est surtout d'une grande efficacité pour l'acquisition des méthodes : avec un public « ordinaire » (je ne parle pas des classes d'élite), c'est par la répétition visualisée que les élèves peuvent comprendre comment utiliser un texte ou un document. ■

NOS SITES DU MOIS

- **Ekopédia**, née au Québec, disponible en sept langues, est une encyclopédie collaborative pratique traitant des techniques alternatives de la vie courante. Son contenu est sous licence *Creative Commons* et est donc « librement » réutilisable. C'est le site francophone le plus visité du domaine du développement durable (éco-construction, alimentation et cuisine, etc.). *Ekopédia* n'a pas d'ambition scientifique. Comme pour *Wikipédia*, il faut garder une réelle distance critique, du fait même du mode d'élaboration et de validation des articles : <http://fr.ekopedia.org/Accueil>.
- **Calcul itinéraires**, pour coureurs chevronnés, joggers du dimanche ou tout simplement randonneurs. Ce site calcule la distance totale ainsi que le dénivelé d'un parcours (jogging, footing, course à pied, vélo, roller...) en plaçant en quelques clics des points sur une carte *Google Map*. Cerise sur le gâteau, l'outil calcule votre vitesse (en entrant le temps mis pour effectuer le trajet), les calories brûlées, représente la topographie du parcours (les côtes et les descentes), etc. Les utilisations pédagogiques peuvent concerner évidemment l'EPS, mais aussi les SVT pour une sortie géologique, ou la géographie avec l'étude d'une carte en parallèle avec les mathématiques... : <http://calcul.itineraires.free.fr>.

- **ABCdoc** (université Paul Sabatier de Toulouse) propose aux étudiants un guide qui reprend toutes les étapes nécessaires à la maîtrise de l'information. Il s'agit de faire gagner du temps et de permettre d'acquérir des connaissances disciplinaires avec des bases méthodologiques. Intéressant aussi pour les enseignants car cela libère du temps pour se concentrer sur les contenus et, en identifiant les étapes de la démarche l'évaluation est facilitée. À consommer sans modération en TPE ! <http://sup.ups-tlse.fr/abcdoc/rechercher-traiter-information/int/abcdoc.html>.
- Recherche d'informations : 40 pages à lire pour ne pas en rester à Google ! Les moteurs de recherche se spécialisent : recherche de personnes, d'images, recherches spécifiques dans les blogs ou les réseaux sociaux, dans la presse, ou même dans les commentaires, syndication de contenu, recherche des tendances du moment... Ce **panorama d'outils de recherche d'informations gratuits et en ligne** se veut pédagogique et présente les bénéfices de chaque outil sélectionné ainsi que ses fonctionnalités avancées. Pour découvrir de nouveaux outils et de nouvelles méthodes : http://ddata.over-blog.com/xxxxxyy/1/69/75/75/Inter-Ligere_outils_recherche_gratuits-enligne_V1.pdf, dossier de J. Bondu, fondateur d'une société de conseil en veille économique.

• Articles et sitographie : Isabelle Gautier interrogée par Georges Ortusi (tous deux professeurs de SES), ainsi que Yves Cauet, Jean-Pierre Hennuyer, Xavier Hill.
• Pages réalisées par Alain Prevot, pour Adapt-SNES : 46, avenue d'Ivry, 75641 Paris Cedex 13, 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence *Creative Commons*, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Michel Onfray répond aux questions d'Alexis Chabot

“Je voulais conserver le plaisir d’enseigner, créer un lieu alternatif pour une pensée alternative”

L'US Magazine : *Vous avez enseigné la philosophie durant presque vingt ans dans un lycée, quelle expérience en avez-vous retiré sur la place de l'école, le rôle qui lui est assigné dans notre société, mais aussi la conception de l'enseignement de la philosophie ?*

Michel Onfray : J'ai enseigné volontairement dans un lycée technologique où j'avais commencé ma carrière comme remplaçant puis comme titulaire. J'ai soutenu ma thèse assez tôt et ma directrice de thèse m'avait proposé, une fois la soutenance passée, d'entrer à l'Université. Comme j'étais (déjà) nul en langues (je le suis resté...), elle m'a proposé de partir en Suisse à Fribourg pour apprendre l'allemand, puis à Ottawa au Canada pour apprendre l'anglais, avant de revenir en France puis à Caen où elle avait promis de me faire revenir... J'ai décliné l'invitation pour ne pas avoir à porter les valises de ma directrice de thèse, fort aimable d'ailleurs, mais idéologiquement sur une autre planète que moi : je ne me sentais pas travailler, enseigner et écrire la bride sur le cou pendant vingt ans, avant, devenu chef moi-même à force de compromissions avec le système universitaire, de me faire porter mes valises à mon tour... Je n'ai pas l'âme d'un porteur de valise, ni celle d'un universitaire à l'échine souple doué dans l'art de nouer les relations utiles et opportunes pour faire carrière avec un travail insipide...

Je voulais rester avec les élèves du lycée technique car ils constituent le cheptel sacrifié d'une Éducation nationale élitiste qui hiérarchise son enseignement : en haut, le lycée classique, en bas le lycée technique. En haut, le haut du haut, les scientifiques et en bas du haut, les littéraires qui sont là par défaut... Par incapacité à savoir extraire rapidement une racine carrée... En bas, le lycée technique, autrement dit ceux qui ont raté le bas du haut : de futurs comptables, des secrétaires, des vendeurs de voiture.



Il faut une laïcité moderne, post-chrétienne, refondée, qui prenne en considération la négativité du xx^e siècle avec ses guerres, ses totalitarismes, ses génocides, ses bombes atomiques...

J'aimais, et j'ai aimé, ces jeunes pousses déjà partiellement sacrifiées par le système à qui l'on avait dit que la philo était une matière inutile enseignée par des demi-fous qui compliquaient tout ce qui était simple et rendaient confus ce qui était clair – ils n'avaient d'ailleurs pas complètement tort...

J'ai souhaité qu'avant de juger, ils s'informent, qu'ils mettent de côté leurs préjugés et qu'ils jugent sur pièce : qu'ils me laissent un mois le temps de faire mes preuves, ensuite, ils pourraient boudier au fond de la classe s'ils le souhaitaient. Quelques-uns voyaient leur vie changer en voyant débouler Socrate ou Freud dans leur vie. D'autres trouvaient intéressant d'entendre un autre point de vue que celui des parents, des enseignants, des adultes qui leur faisaient habituellement la leçon. D'autres sont restés des abonnés du fond de classe, près du radiateur : parfois ils souriaient

d'un air entendu montrant par là qu'ils n'avaient pas complètement renoncé à écouter. J'ai appris ceci donc : que l'Éducation nationale est une machine brutale, un genre d'assiette au beurre qui sélectionne ses petits soldats en cherchant les plus obéissants, les plus dociles, les plus soumis pour les récompenser en leur donnant une place dans la société. J'ai également appris que le cancre est le porteur du plus gros potentiel et que la machine broie le cancre comme le mélancolique broie du noir... J'ai appris que nombre de collègues se trouvaient là par défaut et que, tel qui avait rêvé d'écrire des romans enseignait le français, tel autre cru qu'il aurait un jour une entreprise à son nom enseignait l'économie, tel qui se voyait traducteur de Joyce enseignait l'anglais et tel qui visait la médaille olympique de barre asymétrique enseignait non pas le sport, mais l'éducation physique et sportive... J'ai appris que le personnel non éducatif – direction, sous-direction,

encadrement, discipline, etc. – avait échoué plus encore que ceux dont je viens de parler. Qui, ayant fait des études de philo, peut bien expliquer que son destin était dans la direction d'un établissement à gérer la réfection des toilettes ou à quémander des subventions au conseiller régional ? J'ai appris qu'on n'apprenait pas ce qu'on prétend apprendre à l'école (parler anglais par exemple...) mais la discipline, l'ordre, la soumission, l'obéissance, l'hypocrisie, la ruse, le mensonge et la docilité. La philosophie était pour moi moins une « matière comme les autres » (selon la formule idiote de mon inspecteur idiot) mais la matière par excellence : celle qui, via un programme, des auteurs et des notions imposés, via également un exercice de style calibré (la dissertation et le commentaire de texte), apprend aussi à penser, à se trouver une place dans le monde, à saisir la nature du réel,

des autres, de soi aussi. Une discipline comme les autres pour le bac, certes, mais comme aucune autre pour entrer dans la vie autrement qu'en clone de l'idéologie de ceux qui nous formatent et nous ont formatés quand on a cet âge.

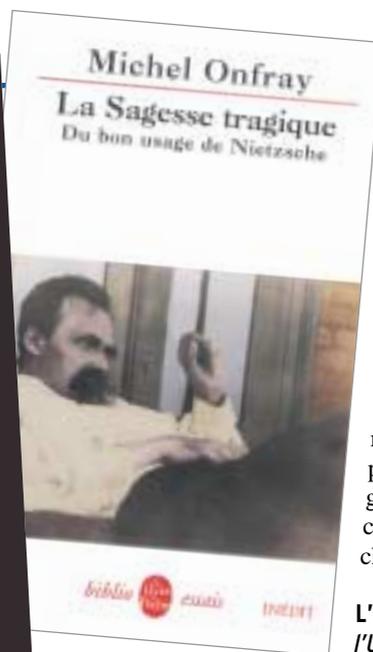
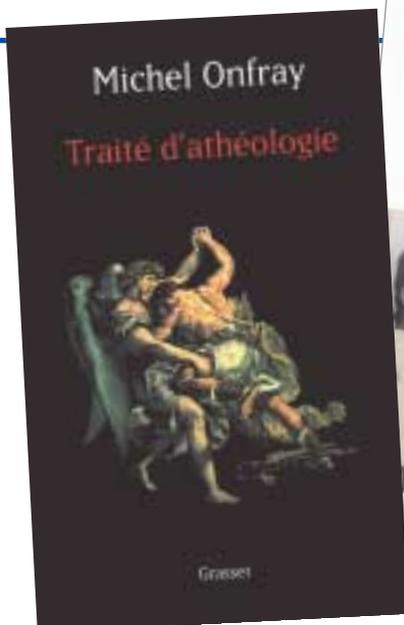
L'US Magazine : *Votre ouvrage consacré aux religions, le Traité d'athéologie, a été suivi de nombreuses attaques et polémiques. Quel est votre regard sur la laïcité « à la française » ? La trouvez-vous menacée ? L'école*

joue-t-elle un rôle dans la promotion de cette « laïcité post-chrétienne » que vous appelez de vos vœux en conclusion du Traité d'athéologie ?

M. O. : La laïcité est en péril. Elle l'est à cause de ses ennemis, ceux qui s'y opposent clairement, même s'ils le font en biais – je songe à Nicolas Sarkozy et à sa bande de communautaristes. Mais elle l'est aussi, et c'est moins attendu, par les laïques qui en sont restés à une conception de la laïcité qui renvoie à la III^e République et qui campe sur les valeurs judéo-chrétiennes reformulées dans le langage kantien par des philosophes oubliés qui ont, sans Dieu, éduqué des générations d'enfants à honorer leurs parents, les anciens, les maîtres, les patrons, les officiers, le grand architecte de l'univers, l'ensemble culminant dans la passion pour l'héroïsme et le sacrifice qui conduisit à Verdun qui, lui-même,

enclencha Hitler, on connaît la suite. Il faut une laïcité moderne, post-chrétienne, refondée, qui prenne en considération la négativité du xx^e siècle avec ses guerres, ses totalitarismes, ses génocides, ses bombes atomiques, ses mouvements de population planétaires, ses désastres écologiques et propose de nouvelles valeurs. Ne me demandez pas lesquelles, j'ai consacré au moins la moitié de mes cinquante livres à les préciser. Disons en deux mots qu'elles supposent qu'on en revienne, ou que l'on reste, à la liberté (libertaire), à l'égalité (libertaire) et à la fraternité (libertaire)... Pour le détail, il faudra me réinviter, ou lire mes livres...

L'US Magazine : *Vous avez créé l'Université populaire de Caen en 2002. Quelles*



étaient vos motivations, quelles missions lui avez-vous assigné ? En quoi s'agit-il d'une forme alternative d'enseignement ? Quelle autre conception de la philosophie voulez-vous y promouvoir ?

M. O. : Je voulais conserver le plaisir d'enseigner, créer un lieu alternatif pour une pensée alternative, réactiver l'idéal des Lumières en vertu de quoi la démocratie est la meilleure des choses si et seulement si le citoyen est éduqué à réfléchir, penser, afin de choisir en toute connaissance de cause. C'était en 2002, Le Pen était présent au second tour des présidentielles par la grâce du suffrage universel, les intellectuels parisiens de la gauche caviar invitaient à voter Chirac et me sollicitaient pour que j'apporte ma voix à ce pitoyable

Réactiver l'idéal des Lumières en vertu de quoi la démocratie est la meilleure des choses si et seulement si le citoyen est éduqué à réfléchir, penser, afin de choisir en toute connaissance de cause.

plébiscite offert sans négociation (une cohabitation avec un Premier ministre de gauche par exemple). Je n'ai pas voté à droite, puisque l'issue du vote était connue, et que seul comptait le chiffre obtenu par le vieux briscard néo-gaulliste. En revanche, je me suis proposé non pas de parler, voire

de vociférer à gauche, mais d'agir à gauche, à ma manière, modeste, mais concrète. Ceux qui, à l'époque se disaient de gauche et appelaient à voter Chirac font aujourd'hui les yeux doux à Sarkozy quand ils ne dansent pas sur ses genoux... Pour ma part, je me prépare avec mes amis à la huitième rentrée de notre UP qui est une petite machine de guerre de gauche antilibérale. Que chacun crée sa résistance concrète et les choses iront mieux...

L'US Magazine : *Comment l'Université populaire fonctionne-t-elle ? Quelles matières y sont*

abordées ? Quelles sont les modes de transmission du savoir qui y est enseigné ? Quel bilan provisoire pouvez-vous en tirer ? Quels en pourraient être les éventuels prolongements à l'avenir ?

M. O. : Mes amis et moi sommes bénévoles : personne n'est payé pour un cours donné. On y enseigne la philo pour enfants, l'esthétique, la psychanalyse, les idées féministes, l'économie, le jazz, le cinéma, la bioéthique, la musique, la philosophie bien sûr, et autres disciplines. La séance est composée d'une première heure d'exposé d'un contenu, elle est suivie d'une seconde de discussion de ce contenu. Nous ne sommes pas idéologiquement marqués : ainsi, parmi l'équipe de quinze enseignants, des chrétiens côtoient des athées, des libéraux côtoient des libertaires, des anciens de 68 côtoient des jeunes qui n'étaient pas encore nés, des électeurs de Bayrou côtoient des électeurs de Besancenot et Royal... Cette année par exemple, une amie psychanalyste enseignera les grands concepts freudiens alors que, pour ma part, je proposerai le démontage de la légende freudienne... L'avenir ? Que ça dure et que ça essaime... Avec la même passion bénévole, car la gratuité exprime joyeusement notre souverain mépris de la logique marchande qui, aujourd'hui, fait partout la loi... ■

Né en 1959, **Michel Onfray** a passé son enfance dans un pensionnat catholique à Giel. Docteur en philosophie, il enseigne au lycée technique privé Sainte-Ursule de Caen de 1983 à 2002, date à laquelle il démissionne pour créer l'Université populaire de Caen dont il écrit le manifeste en 2004, *La communauté philosophique*. Depuis son premier livre, *Le ventre des philosophes* (Grasset, 1989), il a publié de nombreux ouvrages parmi lesquels *L'Art de jouir : Pour un matérialisme hédoniste* (Grasset, 1991), *Théorie du corps amoureux : Pour une érotique solaire* (Grasset, 2000), *Antimanuel de philosophie* (Bréal, 2001), *Traité d'athéologie* (Grasset, 2005).

Les six premiers volumes de la *Contre-histoire de la philosophie* ont paru aux éditions Grasset, les conférences étant également disponibles en 12 CD aux éditions Frémeaux & Associés. Il vient de publier, aux éditions Galilée, *Le recours aux forêts : la tentation de Démocrite*. Site de l'Université populaire de Caen : <http://pagesperso-orange.fr/michel.onfray/UPcan.htm>

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Paris 13^e, proche 5^e, loue petit studio meublé, calme. Tél. 06 87 34 03 10.

(56) Dangan, loue à l'année T3 neuf, r.d.c., terr. + jard. clos + cellier + gar. ind. + 1 pl. de pkg, chauff. ind. électr., calme, prox. plages et comm. Libre 1/12/09, 650 €/mois. Tél. 06 21 64 25 48.

Coll. cherche T2 pour petit-fils, Paris 14^e, près RER B, octobre et plus. Tél. 01 46 60 84 08, lilya.rajchman@numericable.fr

Cordoue, T2. Tél. 06 42 74 27 08.

Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97. Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Nice port, collègue loue par agence 2 pièces meublées, 50 m², 720 €. Tél. 06 11 22 14 05.

(94) St-Maur, 20 min à Opéra de Paris en RER. Loue F1 dans jardin, 45 €/jour, 280 €/sem. camille.chen@sfr.fr

Venise et Toscane, part. loue apparts. Tél. 04 73 33 55 95.

Dordogne, près Sarlat, gîte tt cft indépendant, 2/7 pers., parc clos 3 000 m², ttes périodes. Tél. 06 78 73 17 35.

(84) Provence, loue semaine, tte l'année, maison F4. Jardin été, 450 €, autre 350 €. Tél. 04 75 36 87 03.

Budapest, bel apt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 75 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

Marseille 6^e, coll. vd T2, calme, soleil. 129 000 €. Tél. 04 92 75 37 42.

Nice nord, 2 pces, ht stand., 2^e ét., ouest, sans vis-à-vis, balc., grande terrasse, club house, pisc., transats, sauna, salle de fitness, garage, gardien. 325 000 €. Tél. gard. : 06 17 46 50 20. Prop. : borgovilla@gmail.com

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... Livr. et SAV ds tte la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7 sur RV. www.300pianos.fr

Rajasthan, Inde, recherche enseignant retraité pour superviser un centre culturel franco-indien du 30 mars au 30 juillet 2010. Tél. : 01 42 22 92 21, nadine.leprince@free.fr, www.cultural-centre.com

Particulier loue camping-car intégral, tt confort, 2/4 places, tte saison, départ Corrèze, gardiennage du véhicule perso. Tél. 06 03 46 74 61.



© DR

Vous êtes invités à **La Grande Lessive®** qui propose un dispositif simple et fédérateur (fil à linge, pinces, feuille A4) afin de promouvoir l'enseignement artistique et développer le lien social. Des centaines de lieux feront exister l'édition du 15 octobre. Plus d'infos sur : www.lagrandelessive.net
Inscription gratuite : lagrandelessive@voila.fr



La revue Nouveaux Regards

Le dernier numéro : **46** de **Nouveaux Regards** est paru.
Dossier spécial : **La société de l'urgence**

Les livres



Carte Scolaire et Marché Scolaire (mai 2009), coordination Choukri Be Ayed, préface de Gérard Aschieri, paru aux Editions du Temps. À commander à l'institut au prix de 16 euros.



Fonctionnaire, quelle idée ? (février 2009), coordination Gérard Aschieri, paru chez Syllepse. À commander à l'institut au prix de 8 euros.

NOUVELLES PUBLICATIONS D'EURYDICE

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2009
Chiffres clés de l'éducation en Europe présente une palette très variée d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs sur différents aspects des systèmes d'éducation de 31 pays européens : leur organisation, les ressources humaines et financières, les processus d'enseignement, les diplômes et niveaux de qualification.
Les évaluations standardisées des élèves en Europe : objectifs, organisation et utilisation des résultats
L'étude examine le contexte et l'organisation des évaluations standardisées dans 30 pays européens ainsi que l'utilisation de leurs résultats au niveau des politiques et des pratiques éducatives, et pour prendre des décisions sur le parcours scolaire des élèves.
Il présente les différents choix faits par les pays européens quant aux objectifs, à la fréquence et aux objectifs des tests nationaux et attire l'attention sur des tendances et des modèles à l'échelle européenne.

Publicité




L'Association Athéna, spécialiste des voyages éducatifs dans le bassin méditerranéen :

- une expérience du voyage culturel de près de 45 ans
- des programmes élaborés par des enseignants
- la recherche de la qualité et de la sécurité
- une documentation pédagogique complète

Retrouvez tous nos voyages sur www.athenavoyages.com

Paris Inapols | 204, route de Vaurles
69230 Saint-Genès-Laval
Tél. : 04 78 16 04 50 | Fax : 04 78 16 04 43
educatif@athenavoyages.com



MGEN, la référence

1^{re} mutuelle santé française avec près de 3 millions d'adhérents.
**Depuis le 1^{er} juillet et pour 7 ans,
la MGEN est le seul organisme
de protection sociale complémentaire
référéncé pour les agents des ministères
de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche, de la Culture et de la Communication,
de la Jeunesse et des Sports.**

L'offre référencée MGEN
est la même pour tous et adaptée aux besoins
des actifs, retraités, célibataires, familles... et ce
quel que soit votre niveau de revenus.
Elle associe une protection globale
en santé et des prestations de Prévoyance,
ainsi que des aides de solidarité.
Elle garantit une solidarité réelle entre les adhérents
pour une cotisation proportionnelle aux revenus de chacun.
Vous aussi, choisissez la référence.

Offre référencée MGEN

Adhérez sans majoration de cotisations
avant le 30 juin 2010

> contactez-nous au : **3676**

> ou connectez-vous sur : **mgen.fr**



Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 1 000 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme conventionné par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le **Pack Ecole Batribox**, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le **Pack Ecole Batribox** offre d'ores et déjà l'opportunité à 360 000 élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats de la première année sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 28 000 kilos de piles et de batteries ont été collectés via le programme de collecte et de traitement : « Batribox, l'Eco Réflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le **Pack Ecole Batribox** est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez vous guider !



les petits batribox

Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation,
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) disponible sur www.batribox.fr.



batribox
Plus d'informations sur www.batribox.fr

Le **Pack Ecole Batribox** se compose ainsi :
- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- les outils de sensibilisation.

la borne sur pied